

LES
ACTES

Le réseau
des Cadres Territoriaux
de l'Action Sociale
présente les

45^{ES}

RENCONTRES
DE L'ACTAS

DESSINE
MOI LES
SOLIDARITÉS
DE DEMAIN

NOUVEAUX DÉFIS
NOUVELLES COOPÉRATIONS

3-4-5

OCT. 2022

SAINT-ROMAIN-EN-GAL

actas
ASSOCIATION DES CADRES TERRITORIAUX
DE L'ACTION SOCIALE

RHÔNE
LE DÉPARTEMENT

MUSÉE
GALLO-ROMAIN
SAINT-ROMAIN-EN-GAL

LES ACTES SOMMAIRE

4 OCT.

MARDI

4 ALLOCUTIONS D'OUVERTURE

- **Martine Publié**
Vice-Présidente déléguée à la Culture et au Tourisme du Département du Rhône
- **Stéphane Gaucher**
Directeur général adjoint en charge du pôle Solidarités au Département du Rhône
- **Pauline Dubois**
Présidente de l'ACTAS

10 CONFÉRENCE PLÉNIÈRE

« LES SOLIDARITÉS AUX DÉFIS DES NOUVELLES COOPÉRATIONS »

- **Michel Laforcade**
Consultant / Ancien Directeur Général d'ARS

12 TABLE RONDE 1 « ALLER-VERS » LES MOBILITÉS SOLIDAIRES

- **Anne Griffond-Boitier**
Maître de Conférences en Géographie, Laboratoire ThéMA - Université de Bourgogne-Franche-Comté
- **Nadia Sahmi**
Architecte DPLG AMO qualités « us-âges », psychosociologie de l'architecture, Bâtisseuse de lien social
- **Samuel Schiro**
Directeur général du Centre Social Lo Solan
- **Jérôme Huet**
Directeur du SDSEI « Pays des Gaves » CD 64

28 TABLE RONDE 2 « LES NOUVELLES SOLIDARITÉS ALIMENTAIRES »

- **Magali Ramel**
Docteure en droit public, Université de Tours, thèse portant sur le droit à l'alimentation et la lutte contre la précarité alimentaire en France
- **Barbara Mauvilain-Guillot**
Responsable du service relations institutionnelles Fédération Française des Banques Alimentaires (FFBA)
- **Catherine Girard**
Pour les acteurs du département du Rhône (69) coup de cœur des AMIs 2021
« Une réponse alimentaire de qualité pour tous »



> ANIMATION DES
RENCONTRES

PASCAL MASSIOT
DIRECTEUR ÉDITORIAL
CHEZ POP'MÉDIA

Économiste de formation, Pascal MASSIOT se dirige dès les années 2000 vers le journalisme (presse écrite, audiovisuel). Rédacteur en chef d'une radio de l'agglomération nantaise pendant plus de 15 ans. Il s'engage dès 2002 dans les réseaux de l'économie sociale et solidaire à Nantes en tant que membre du bureau des Ecosolies. Dès 2006, il crée une émission de radio mensuelle dédiée à l'ESS « Comment Vont Les Fourmis ? », une première en France. Co-fondateur en 2021 à Nantes de Pop'média, média en ligne (podcasts d'utilité sociale, ateliers éducation aux médias et à l'information, production d'œuvres sonores...).

42 INTERVENTION PUNCHY CONFÉRENCE PRODUCTIVITÉ

- **Antoine Desferet**
Entrepreneur et cofondateur de Phoenix Mobility

46 REMISE DES AMIS

5 OCT.

MERCREDI

48 TABLE RONDE 3 « ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE ACCUEIL INCONDITIONNEL »

- **Carole Guéchi**
Déléguée ministérielle à l'accessibilité au secrétariat général du ministère de la Transition écologique
- **Martial Germain**
Président Délégation régionale de Normandie de la Croix-Rouge depuis 2012
- **Isabelle Le Bot**
Pôle Solidarités et Cohésion Sociale Mairie de Loireauxence - Démarches de Conventionnement entre le CD 44 et la commune sur l'accueil universel

57 SYNTHÈSE

- **Gérard Guièze**
Philosophe, Grand témoin

62 DISCOURS DE CLÔTURE

- **Pauline Dubois**
Présidente de l'ACTAS

64 RETOUR EN IMAGE Merci à nos partenaires et exposants

CONCEPTION ET RÉALISATION : Détone - www.detone.fr
CRÉDITS PHOTOS : Romain Jacquot - www.romainjacquot.com
Janvier 2023



ET SI ON FAISAIT DE L'INNOVATION UN LEVIER DE SOUTIEN AUX POPULATIONS ?

Up conçoit et déploie des solutions de paiement et des services à utilité sociale et locale qui permettent à l'action publique de gagner en efficacité et visibilité.

Up accompagne plus particulièrement les directeurs de l'Action Sociale pour moderniser le versement des aides aux populations avec le Chèque d'Accompagnement Personnalisé Chèque de Services ou la carte de paiement UpCohésia.

Découvrez les solutions Up au service des Politiques Sociales sur up.coop
secteurpublic.populations@up.coop
01 41 85 08 55



**Ça fait du bien
au quotidien**



MARTINE PUBLIÉ
VICE-PRÉSIDENTE DÉLÉGUÉE
À LA CULTURE ET AU TOURISME
DÉPARTEMENT DU RHÔNE

Madame la Présidente,
 Mesdames Messieurs les élus,
 Mesdames messieurs les directeurs, Mesdames Messieurs les chefs de services, Mesdames Messieurs,

Je suis très heureuse de vous accueillir ici au Musée de Saint-Romain-en-Gal dans notre beau département du Rhône, pour ces 45^{es} rencontres de l'Association des Cadres Territoriaux de l'Action Sociale, l'ACTAS.

Je vous remercie d'avoir choisi le département du Rhône pour l'organisation de vos rencontres. Je tiens tout d'abord à excuser le Président Christophe GUILLOTEAU, retenu par d'autres obligations. Je vous souhaite la bienvenue au musée Saint-Romain-en-Gal. Notre histoire est longue de plusieurs millénaires et ce musée départemental dans lequel nous nous trouvons en est la preuve.

Vous êtes ici sur un site d'exception, dans l'antique ville de Vienna, capitale de la Gaule narbonnaise. J'espère que la visite privée que vous avez pu suivre hier soir vous a plu. Je tiens à saluer le personnel du musée qui, avec sa directrice Emilie ALONSO, a eu à cœur de vous accueillir au mieux.

Le département du Rhône a l'ambition de faire de ce musée un lieu historique de référence, moderne, audacieux, ouvert à tous les publics et les acteurs du territoire. Pour cela il investit dans un nouveau projet scientifique et culturel, qui a pour but de valoriser et transmettre l'archéologie et l'histoire romaine, préserver et restaurer le patrimoine, dynamiser le territoire et conquérir de nouveaux publics par une offre touristique innovante et inédite.

Le thème de vos 45^{es} rencontres est particulièrement bien choisi. Le conseil départemental du Rhône est convaincu de la nécessité de décloisonner l'action des collectivités locales pour lui donner tout son sens et la rendre

compréhensible aux citoyens. L'action culturelle et l'action sociale ont tant à s'apporter, à échanger, à partager, pour le plus grand bien du public. Il faut encourager les initiatives qui vont dans ce sens.

Dans ce domaine le Conseil départemental est exemplaire à plus d'un titre. Tout d'abord Saint-Romain-en-Gal est réputé pour son patrimoine, et pour son action culturelle accessible à tous. Nous accueillons dans nos publics des assistantes maternelles et familiales et leurs enfants, des bénéficiaires du RSA, des personnes en situation de handicap visible ou invisible.

Par ailleurs le département a en charge la politique du livre au travers des médiathèques départementales. À une époque où l'accès à la culture est un enjeu financier majeur pour les familles, le département du Rhône a déployé une offre exceptionnelle et gratuite de livres, films, jeux, revues, etc. accessibles à tous.

Les services de l'action sociale et de l'action culturelle unissent leurs efforts pour en faire la promotion.

Nous agissons aussi en étroite collaboration avec les services de PMI autour du dispositif « bébé lecteur », afin d'apprendre aux parents à lire un livre ou raconter une histoire dès le plus jeune âge. Nous offrons aussi chaque année un dictionnaire à la rentrée à chaque enfant de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Je veux citer enfin le dernier projet déployé dans les Maisons du Rhône, des ateliers pour faire connaître les archives départementales au public social et lui donner envie de connaître son histoire.

Je me réjouis de ces rencontres, et je vous souhaite de bons travaux pour ces 45^{es} Rencontres de l'ACTAS.

Je vous remercie.





STÉPHANE GAUCHER
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT EN CHARGE DU
PÔLE SOLIDARITÉS AU DÉPARTEMENT DU RHÔNE

Madame la Présidente,
 Mesdames Messieurs les élus,
 Mesdames messieurs les direc-
 teurs, Mesdames Messieurs les chefs de ser-
 vices, Mesdames Messieurs,

Vous avez choisi le département du Rhône pour organiser vos 45^{es} Rencontres de l'ACTAS, et nous en sommes très honorés. C'est une première, et comme le président Guilleoteau vous l'a dit hier, je ne doute pas que d'autres départements voudront s'engager à l'avenir pour vous recevoir. En tant que Vice-Président de l'Association des Départements de France, il sera votre porte-parole.

Le département du Rhône compte 465 000 habitants. Chaque année nous accueillons plus de 60 000 personnes dans nos 12 Maisons du Rhône et 10 permanences. Pour mener à bien ces politiques sociales, de nombreux agents travaillent au sein de notre pôle solidarité service aux usagers. Et nous recrutons chaque jour de nouveaux talents. J'espère que ces rencontres feront naître parmi les membres de l'ACTAS des vocations pour venir travailler dans le Rhône, à l'image de Catherine GIRARD qui nous vient d'Amiens, qui nous a rejoint récemment.

Madame la Présidente, vous avez remarquablement choisi votre thème, **Dessine-moi les solidarités de demain, nouveaux défis, nouvelles coopérations**. Car vous êtes ici dans un département novateur en matière de coopérations sous bien des aspects.

Saint-Romain en Gal la commune sur laquelle vous vous trouvez, est dans le Rhône. Son intercommunalité, Vienne-Condrieu Agglomération est à cheval sur deux départements : le Rhône et l'Isère. C'est peu commun. Sur 1155 EPCI en France, seules 88 sont dans ce cas (7,6% des EPCI).

Depuis 2015, avec l'avènement de la Métropole, le département du Rhône a été découpé pour accueillir deux entités en charge de l'action sociale : le conseil départemental du Rhône d'une part, et d'autre part le Grand Lyon qui a toutes les compétences d'une métropole et d'un département réunis. Là encore, cette réorganisation fut complexe à mettre en œuvre. Nous savons combien il est difficile d'adapter nos organisations, et nous mesurons l'importance des hommes dans l'accompagnement à ces changements.

Vous le voyez, les enjeux territoriaux et de coopération sont aux cœurs de nos pratiques, de nos réflexions. Dans une culture administrative très cloisonnée, nous devons faire évoluer les habitudes, faire bouger les lignes.

Le département du Rhône est frontalier avec cinq départements ou métropole : la Loire, l'Isère, l'Ain, Saône-et-Loire et le Grand Lyon. Or les bassins de vie, se moquent de ces frontières administratives. Les modes de vie de nos concitoyens nous imposent de travailler tous ensemble.

La métropole et les territoires périphériques ne sont pas concurrentiels ils sont complémentaires, que ce soit en matière de logement, d'autonomie alimentaire, de mobilité, de tourisme, et plus encore de politiques sociales.

Lieux de résidence, de travail, de loisirs, de santé... : les citoyens pratiquent quotidiennement plusieurs espaces de vie. Alors qu'en 1960, le périmètre d'un citoyen était de 5 km environ, aujourd'hui on parcourt en moyenne 55 km par jour. Cette évolution importante de nos modes de vie conduit à s'interroger sur les liens entre territoires proches. Le département du Rhône a initié un dialogue avec les acteurs publics voisins et ambitionne de proposer des solutions concrètes répondant aux besoins

des habitants.

Cette évolution de notre société impose plus que jamais de développer l'aller-vers, autrement dit des relations de proximité au plus près de nos habitants. Notre priorité, c'est de développer une offre de services ancrée dans les territoires. Nous avons choisi l'implantation de nos 13 maisons du Rhône, pour garantir un accès aux droits pour tous à 20 mn au plus de chaque Rhodanien.

Depuis un peu plus d'un an, le département du Rhône gère 6 Maisons France Services, destinées à renforcer cet accompagnement au plus près pour faciliter l'accès aux droits. Leur présence a permis de doubler la fréquentation de nos accueils.

Nous avons en projet la création de 4 nouvelles Maisons du Rhône d'ici cinq ans, dont celle de Villefranche-sur-Saône, qui ouvrira en janvier 2023. Elle a été conçue en étroite coopération avec la commune, et dans un même lieu se trouveront rassemblés la Maison du Rhône et le CCAS. Cette mutualisation des lieux, des accueils, est une avancée décisive pour faciliter la réponse coordonnée aux besoins de nos habitants.

Le département du Rhône est convaincu que le partenariat avec les CCAS est essentiel pour agir. Aussi nous avons engagé un processus de conventionnement avec les CCAS. La première commune qui en a bénéficié a été Grézieu-la-Varenne. Et nous voulons développer cette démarche avec l'ensemble des CCAS de notre département. Cela permet de préciser qui fait quoi, et d'unir nos forces. De même nous développons les permanences de partenaires dans les Maisons du Rhône : OPAC, gendarmerie, service logement des EPCI, Archives départementales, etc. Cette proximité est un plus pour nos habitants mais aussi pour nos équipes, qui travaillent ensemble, se rencontrent, se connaissent.

Je vous ai parlé de l'impératif d'une proximité géographique avec les Rhodaniens. Mais l'accessibilité universelle aux services du département passe aussi par la création d'un portail numérique efficace. Notre ambition est que 100% de nos procédures soient dématérialisées d'ici cinq ans. Cela impose de simplifier les démarches, de développer une information Facile à Lire et à Comprendre, d'accompagner à l'inclusion numérique avec nos conseillers numériques.



Face à ces défis, le département investit dans ses ressources humaines.

Vous êtes ici dans un département proche du plein emploi. Notre région est en pleine expansion économique. Avec le vieillissement de la population, nous sommes confrontés à des besoins de personnel considérables, notamment dans les métiers de l'action sociale (service à la personne, métiers de la petite enfance, du soin, de l'accompagnement social, etc.).

Nous sommes conscients que l'attractivité des métiers passe par la juste rémunération des professions sociales et de santé. C'est pourquoi le département du Rhône a été l'un des premiers à mettre en place les mesures du Ségur. Cette mesure rétroactive au mois d'avril est arrivée sur les fiches de paie des agents fin août. Cet effort, nous le portons avec fierté, car nous voulons investir dans les talents de

nos agents. Bien sûr la mise en place d'une telle mesure pose de multiples problèmes, qu'il nous faut résoudre pas à pas. On m'a dit que plusieurs d'entre vous s'interrogeaient sur la manière de mettre en œuvre cette mesure dans leur collectivité. Nous sommes à votre disposition pour partager notre expérience en la matière.

Nous avons d'autres défis à relever, notamment en matière de coopération environnementale. Dans notre département, les déplacements quotidiens pour se rendre sur son lieu de travail, pour les loisirs, la santé ou les études, le transport de marchandises, etc., entraînent un important trafic routier avec son lot de congestion et une difficile accessibilité à la métropole. Nous voulons repenser les déplacements sur le territoire et développer des transports plus respectueux de l'environnement, mais aussi plus soutenables pour notre population, et notamment pour les plus bas revenus.

Face à ces enjeux, les coopérations entre territoires apparaissent comme indispensables pour élaborer une stratégie commune en créant un maillage efficace avec différents moyens de transport (multimodalité) et différents acteurs compétents (Département, Région, Etat, SNCF, Autorités Organisatrices de Mobilité, etc.). Vous acteurs du social avez votre mot à dire dans ce domaine, car vous connaissez les publics et leurs difficultés de mobilité. Je vous encourage à dialoguer sur ces sujets avec vos collègues des transports et de la voirie.

Le développement économique de notre département doit permettre aux populations l'accès à des emplois et des services à proximité de leur lieu de vie. C'est le travail que nous avons engagé pour nos bénéficiaires du RSA. Nous ambitionnons d'ici cinq ans d'avoir fait baisser de 10% le nombre de nos bénéficiaires du RSA, et de parvenir à un taux de bénéficiaires du RSA inférieur de 50% à la moyenne nationale. Cela implique de renforcer les coopérations territoriales : nous devons articuler la métropole, qui concentre la richesse, avec les territoires périphériques.

Enfin, dernier enjeu de coopération, la question alimentaire. Pour le Rhône, le développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement et d'une alimentation durable et

de qualité pour tous est un enjeu majeur, car nous sommes le grenier de Lyon. Nous avons élaboré un Projet Alimentaire Territorial (PAT), permettant une gouvernance alimentaire interterritoriale qui favorise la coopération entre tous les acteurs, donc les acteurs sociaux. L'enjeu commun est la question de l'autonomie et l'équilibre alimentaire. Dans ce cadre notamment nous travaillons avec la Banque Alimentaire au projet qui vous sera présenté cet après-midi et que votre association a primé l'an dernier dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt de l'ACTAS.

Notre monde est en pleine mutation. Nous avons tous une responsabilité et une capacité à agir pour relever les défis qui se présentent à nous :

- défi démographique pour garantir la continuité de notre modèle social
- défi alimentaire pour nourrir la planète tout en préservant notre terre
- défi énergétique pour assurer une indépendance de notre pays et un accès pour tous à ces ressources, tout en préservant notre planète
- défi numérique pour donner à tous l'accès à l'information tout en préservant les libertés fondamentales
- défi sanitaire pour bénéficier d'un système de santé performant pour tous et partout
- défi de préservation d'une qualité de vie environnementale dans un contexte d'urbanisation croissante.

Aucune de ces politiques ne pourra se faire sans penser la question sociale, sans associer les habitants, les professionnels. Vous êtes des acteurs essentiels dans la recherche de nouvelles solutions. Vous devez donc être les ambassadeurs de la question sociale pour un monde plus équitable, plus solidaire, où il fait bon vivre.

Comme disait Henry FORD, « se réunir est un début, rester ensemble est un progrès, travailler ensemble est la réussite ».

Combinons nos efforts, notre énergie, nos talents, nos idées, notre enthousiasme, nos aspirations, et travaillons ensemble pour inventer les nouvelles solidarités de demain.

Je vous remercie et vous souhaite de belles rencontres de l'ACTAS et des travaux qui porteront leurs fruits dans le département du Rhône.



PAULINE DUBOIS
PRÉSIDENTE DE L'ACTAS

Chers collègues, me voici donc chargée d'ouvrir officiellement les 45^{es} rencontres de l'association des cadres territoriaux de l'action sociale.

Pour commencer, je vous propose d'applaudir la collectivité qui nous accueille. Merci au Département du Rhône, à son Président, son administration d'être le premier département à accueillir nos rencontres. Nous avons été merveilleusement bien accompagnés par vos équipes et que dire des lieux que nous parcourrons ces 3 jours.

Bravo à l'équipe du congrès : Catherine GIRARD, Anne-Sophie, Delphine et tous vos collègues. Bravo aussi à notre bureau, et plus particulièrement au binôme de choc Isabelle VATINEL et Anne-Sophie FAELCHLIN qui ont animé la préparation des rencontres. Bravo à notre chargé de développement Nicolas LEAUTAUD qui a redoublé d'efforts ces dernières semaines pour que tout se passe bien.

Je veux aussi vous saluer vous toutes et tous, chers collègues, chers adhérents de notre association. Votre présence en nombre nous fait vraiment plaisir. Je veux saluer également nos délégués régionaux, les membres du bureau et du conseil d'administration, ceux qui portent les actions et chantiers thématiques qui forgent notre légitimité. Je voulais aussi vous présenter Karen BURBAN-EVAIN, 1^{RE} VP de l'ACTAS, chargée des réseaux et de l'animation du groupe des grandes villes. L'exercice de la Présidence est plus simple et plus doux, chère Karen, grâce à toi.

J'en profite pour remercier Anne TROADEC, Présidente de l'ANDASS, quasi-régionale de l'étape d'être parmi nous. Nos associations chère Anne sont complémentaires et



IL EST LOIN DERRIÈRE NOUS LE TEMPS OÙ NOUS PORTIONS NOS PROJETS SEULS, L'AVENIR, C'EST LA COOPÉRATION SOUS TOUTES SES FORMES

nous avons encore bcp à faire ensemble, ce n'est que le début.

Je vous propose d'applaudir nos collègues de l'Outre-Mer, ils sont encore nombreux à avoir fait le déplacement. Je suis très heureuse que vous soyez là chers collègues.

Un grand merci également à nos intervenants. Certains sont des fidèles mais nous les aimons toujours comme au premier jour. D'autres, vous les découvrirez. Ils viennent tous d'horizons divers. Il leur a été demandé de ne pas avoir leur langue dans leur poche

et de nous pousser dans nos retranchements. Ils vont sublimer nos rencontres !

Et évidemment, je veux saluer nos partenaires. Il y a ceux de toujours qui nous suivent de longue date, les petits nouveaux séduits par notre dynamisme. Les ambitieux qui osent déplacer les montagnes avec nous autour de notre prix des AMIS. Je vous remercie de nous accompagner. Un clin d'œil également à notre Vice-président en charge des partenariats Lionel RAVIER, il a encore quelques tours dans son sac pour poursuivre notre développement. J'en profite pour vous informer que l'ensemble des partenaires vous attendent sur le village pendant les temps d'accueil et de pause.

NOS 45^{ES} RENCONTRES

Après deux années passées la tête dans le guidon, après cette période de turbulences, nous pensions nous reposer ? Que nenni, nous n'avions pas fini de redoubler d'efforts avec pour tous l'accueil des Ukrainiens et pour certains d'entre nous, les résultats sur

le terrain des bouleversements climatiques que nous accompagnons tant bien que mal. Nous avons consacré les deux dernières éditions à nous-même et notre bien-être professionnel. Au détour de conversations au congrès l'année dernière, en refaisant le monde entre nous au sein du bureau, nous avons réalisé, non sans modestie, que notre dénominateur commun, notre compétence de cœur, était notre capacité à développer des coopérations. Les 45^{es} rencontres ont donc été construites autour de cette thématique.

Les coopérations dans leur diversité et leur complexité sont au cœur de notre quotidien et un basique de nos métiers de cadres du secteur sanitaire et social. Nos élus et dirigeants sont toujours très en attente de nous voir développer, animer et rendre opérationnelles des coopérations nouvelles et innovantes. Les coopérations que nous animons sont tantôt institutionnelles et complexes, tantôt informelles et spontanées et parfois des initiatives se créent et vivent sans nous (ouf !). Ces nouvelles coopérations se plaisent d'ailleurs de plus en plus souvent à dépasser le cadre institutionnel classique et expérimenter des nouvelles façons de faire.

Alors nous nous sommes demandés, si les coopérations n'étaient pas à la croisée des chemins : entre les acteurs associatifs qui nous attendent dans un rôle de coordination, l'engagement associatif citoyen pourtant en déclin qui connaît un regain d'inté-

rêt sur les thématiques liées à l'écologie, les comportements de consommation et la logique de « service client », nous n'avons donc pas d'autre choix que de coopérer avec nos partenaires : parfois en étant à l'initiative, parfois en les accompagnant. Nous n'avons pas d'autres choix non plus que de créer les conditions pour que nos concitoyens s'engagent dans nos dispositifs en tant que volontaires et aillent jusqu'à porter des actions de notre secteur d'activité. Il est loin derrière nous le temps où nous portions nos projets seuls, l'avenir c'est la coopération sous toutes ses formes. C'est de cela dont il sera question pendant ces rencontres 2022 autour de trois thématiques qui nous sont chères : l'aller-vers, l'aide alimentaire, l'accueil inconditionnel.

Cela ne vous a d'ailleurs pas échappé. Cette année, c'est un département qui nous accueille. Un département. La voix des anciens de l'ACTAS a été entendue et leurs incantations se réalisent. Nous aurions donc finalisé notre transformation. Nous serions donc devenus enfin une association de cadres supérieurs, de cadres intermédiaires, de cadres ressources de toutes les strates de collectivités.

Qui mieux qu'un département pour nous accueillir pour parler des nouvelles coopérations. Le département chef de file de l'action sociale territoriale, à la manœuvre sur les grands schémas autonomie, enfance famille, insertion. Une collectivité qui in-

fluence les débats nationaux dans notre secteur. Les départements sont des partenaires incontournables des EPCI, des communes, des CIAS et des CCAS, des partenaires au RDV de la proximité, proches des concitoyens, les mains sous le capot pour accompagner les plus fragiles. Et avec un partenaire, on conventionne. On formalise nos engagements réciproques et on discute des financements. Qui n'a pas une fois dans sa carrière eut à négocier une convention avec cette strate de collectivité ? Vous avez vu chers collègues, j'ai dit « négocier ». Parce que parfois, tout n'est pas si fluide, tout n'est pas si simple. Parfois, il faut redoubler d'efforts pour se comprendre, inventer des consensus pour déterminer en bonne intelligence nos périmètres d'intervention et les financements qui les accompagnent. Parfois, ça peut arriver, des considérations politiques et stratégiques entrent en jeu avec le risque de nous égarer de l'essentiel : les personnes que nous accompagnons...

Alors que bon nombre de nos adhérents renouvellent très prochainement leurs conventions, le département du Rhône qui nous accueille et témoignera a su montrer sa capacité à composer avec son territoire, un territoire qui a connu des bouleversements administratifs majeurs avec la création de la métropole de Lyon.

Ce territoire s'est adapté, a repensé son action, a pris le temps de se recentrer et d'explorer la façon dont les coopérations pouvaient être entretenues avec les EPCI, les communes et leurs CCAS. Le département du Rhône aurait pu à lui seul proposer une action emblématique par thématique car quand vous devez raisonner un territoire aussi vaste, vous n'avez pas d'autres choix que d'aller-vers, faire vivre les solidarités alimentaires et performer dans l'accès aux services publics. Vous n'avez pas d'autres choix que de coopérer. Il n'y a donc aucun hasard si c'est le Département du Rhône qui nous accueille aujourd'hui sur les thématiques que nous allons traiter. C'est donc dans cet esprit, avec ce fil conducteur que nous avons guidé la préparation de ces 45^{es} rencontres.

L'ASSOCIATION

Chers collègues, je veux redire, parce que c'est toujours important de nous rappeler à nous-mêmes, que nous sommes une asso-





ciation de cadres de proximité, connaisseurs du terrain. Nous exerçons partout en France (hexagone et territoires ultramarins) dans toutes les strates de collectivités. Nous sommes DGA, directeurs, chef de service, responsables de secteurs, coordinateur médico-sociaux, chargés de missions, en charge des ressources. Nous partageons la même vocation. Nous sommes responsables et avons une éthique et une déontologie qui ne se limite pas à nos droits et devoirs, nous sommes aussi des cadres humanistes et empathiques, à l'écoute du territoire et des personnes que nous accompagnons. Nous avons des idées, des suggestions et des propositions à faire. Mais, nous savons rester à notre place. Néanmoins, nous pensons que nous devons faire partager notre expertise car elle peut être utile pour orienter les grandes politiques publiques et les débats. Notre conception pour faire avancer les dossiers est celle d'une coproduction. Nous fabriquons avec passion, à petit pas, chacun dans notre collectivité, avec les élus locaux l'action sociale territoriale d'aujourd'hui et de demain. Cette ligne n'a pas changé, elle ne changera pas.

C'est dans cet esprit que le conseil d'admini-

nistration de l'ACTAS a validé hier sa nouvelle feuille de route autour de 5 axes de développement pour lesquels des priorités ont été définies.

L'actualité est bien dense pour nous entre nos préparations budgétaires bousculées par les plans de sobriété énergétique, la mise en place complexe du dernier volet du SEGUR dans un contexte de mouvement des « oubliés » qui ne se tarit pas, notre nécessaire concentration sur le suivi comme le lait sur le feu de nos commissions de secours et d'urgence sociale, un contexte de consommation du service public et d'exigence accrue de nos bénéficiaires comme nous avons rarement connu, la liste est longue et on pourrait rapidement disparaître sous le pupitre de tant de dossiers que nous avons à gérer.

Alors pas d'autres moyens que d'adhérer à l'ACTAS, rejoindre vos pairs, devenir actifs, produire avec nous, pour vous sentir moins seuls et partager. Notre réseau est notre force pour sortir la tête de l'eau. Toutes les problématiques que nous avons citées nous imposent d'être actifs et réactifs, en veille, de développer une action et communi-

tion d'influence, non seulement pour relayer mais également pour peser un tant soit peu sur les décisions. Et pour ça, il faut du monde. L'heure n'est plus au chacun pour soi mais à l'animation des liens, alors tentons de devenir une force de propositions pérenne et reconnue sans jamais oublier ce qui est notre histoire, la force d'une équipe et la convivialité.

Vous pourrez échanger avec l'ensemble des membres du conseil d'administration, vos délégués régionaux, des collègues d'autres collectivités et nos partenaires. Car au-delà du programme lui-même, l'ADN de ces rencontres est de vous proposer un espace d'échange avec vos pairs et de vous permettre de réseauter.

Chers adhérents, chers amis, je vous souhaite d'excellentes rencontres. Je vous souhaite de passer un bon moment, de prendre du plaisir, de profiter de ce magnifique cadre. Je laisse donc la parole à notre animateur pour la suite et vais moi aussi, écouter attentivement et confortablement les échanges à venir.

Profitez-en !

LES SOLIDARITÉS AUX DÉFIS DES NOUVELLES COOPÉRATIONS



MICHEL LAFORCADE
CONSULTANT
ANCIEN DIRECTEUR GÉNÉRAL D'ARS

Michel LAFORCADE nous a fait l'honneur et le plaisir d'ouvrir les débats de nos 45^{es} Rencontres avec une intervention sur « Les solidarités face aux défis des nouvelles coopérations ».

Une conférence plénière sans filtre, de haute qualité, pour introduire une réflexion inscrite dans le temps et la prospective. Quels enjeux pour les territoires ? Comment inscrire le champ des solidarités dans des nouvelles coopérations territoriales ? Comment interroger nos postures professionnelles pour faciliter les coopérations entre acteurs ?

Une ouverture engagée, ancrée dans les expériences et portée vers l'avenir qui déroulera le fil d'Ariane des 45^{es} Rencontres

Extraits choisis, qui n'engagent pas son auteur, d'une conférence organisée autour d'un triptyque :

1. Récurrence et force de la coopération
2. Une transversalité indispensable
3. Une transversalité possible à certaines conditions

En liminaire :

Le changement ne doit être ni sous-évalué, ni surévalué, ce qui ne change pas c'est que tout change tout le temps. Les véritables changements, ceux de paradigmes, n'ont lieu que tous les 20 à 30 ans. N'oublions pas l'adage : « il faut que tout change pour que rien ne change », qui appelle à retrouver un socle de valeurs.

• Balayons quelques idées reçues sur la posture de changement :

1. L'histoire du mauvais pauvre, de deux

types : l'étranger et celui qui n'aurait pas la volonté de s'en sortir, ce qui supposerait que tout le monde ait la force physique, psychique, financière etc.

Mais au nom de quoi condamnerait-on ceux qui n'ont plus la force de changer / de s'en sortir ?

2. Changer, changer, changer ! Une injonction permanente qui appelle à la vigilance. La résistance au changement n'est pas forcément une pathologie.

3. Nous sommes confrontés à une exigence permanente d'adaptation. Dans un monde en constante « évolution », en pleine « mutation », nous serions toujours « en retard » : il faudrait ainsi évoluer, être mobile et flexible et s'adapter aux exigences de l'économie (cf. « *Il faut s'adapter* » de Barbara Stiegler)

4. Il convient de revisiter la question de la libre adhésion au changement, question fondamentale dans les domaines de l'action sociale et de la santé.

Actuellement, « *je n'interviens en tant que professionnel que si l'autre me le demande* ». C'est une idéologie qui peut être délétère :

> « *il croit qu'il sait mais il ne sait pas qu'il croit* » (au sens de la croyance)

> À titre illustratif d'un raisonnement par l'absurde : « *combien de psychiatres faut-il pour changer une ampoule ? Un seul mais il faut que l'ampoule le demande* »...

• Les tendances lourdes de l'action sociale :

Nous constatons un affaiblissement du lien social et les « trous » du système social

La survalorisation de l'individualité : avec la disparition progressive ou la faiblesse des instances et des lieux de socialisation (école, syndicat, etc.), l'homme est en quelque sorte déshérité et doit être le héros de sa propre vie, sa « réussite ou son échec » ne

repose désormais que sur lui.

Ainsi, s'agissant des grands exclus, on peut constater le renforcement d'une approche par la culpabilisation avec la recherche de la responsabilité au fond de soi de la non-intégration dans la norme sociale.

Sur l'attractivité des métiers, avons-nous oublié que le constat du manque de personnel existe dans de très nombreux secteurs au-delà du champ du care ?

La question n'est pas uniquement financière même si une revalorisation des salaires devait être engagée. C'est une maltraitance certes qui s'atténue mais qui ne règle pas la question de l'attractivité en tant que tel alors que nous sommes à la veille d'un tsunami social. Et c'est par une approche systémique qu'il sera possible de mettre en œuvre une politique radicale nécessaire afin d'éviter une crise majeure.

1. RÉCURRENCE ET FORCE DE LA COOPÉRATION

Elle commence en interne, puis en externe avec l'ensemble des acteurs du système concerné. La coopération renvoie aux notions d'identité et de pouvoir. Il s'agit de travailler avec l'autre tout en étant traversé consciemment ou non par la conservation de son pouvoir, son identité, son autonomie.

Nous vivons dans une société polyarchique où le pouvoir est de plus en plus partagé entre de plus en plus de monde. Tout le monde, même de manière inégale, détient une petite partie de pouvoir avec pour paradigme que plus rien ne s'impose et que tout se négocie.

Nous assistons en outre à une vraie crise de l'État, qui a de moins en moins de pouvoir quand bien même nous constatons de plus en



plus de bureaucratie avec un risque corrélatif majeur, celui de confondre autorité et autoritarisme.

Les acteurs ont des rationalités différentes et il est indispensable de comprendre la rationalité des autres pour pouvoir coopérer.

Ce que je prends pour de la stupidité, c'est ma paresse à comprendre la rationalité de l'autre. Par exemple et en forçant volontairement le trait :

- la rationalité tendancielle de l'administratif, c'est le respect de la loi et le respect du budget,
- la rationalité tendancielle des élus : « je veux des choses visibles pour être réélu »,
- la rationalité des professionnels : « avoir un peu plus d'argent et gagner un peu plus de pouvoir ».

2. UNE TRANSVERSALITÉ INDISPENSABLE...

...pour intégrer la complexité chère à Edgar MORIN, sociologue et philosophe de notre temps.

Les choses sont rendues compliquées quand on refuse de reconnaître de la complexité.

Blaise PASCAL soutenait : « *je tiens impossible de connaître les parties sans connaître le*

IL EST INDISPENSABLE DE COMPRENDRE LA RATIONALITÉ DES AUTRES POUR POUVOIR COOPÉRER

tout, non plus que de connaître le tout sans connaître les parties ».

Or nous avons créé des spécialités dans tous les secteurs. Il devient nécessaire de simplifier sans décomplexifier.

Edgar MORIN ne rejette pas la spécialisation qui permet d'approfondir la connaissance, mais le risque est réel de créer des « spécialistes ignares ». Plus la spécialisation est importante, plus il faut s'atteler à coopérer pour se recentrer sur l'utilisateur et ses besoins comme respecter la complexité des usagers.

L'accueil inconditionnel, pour exemple, c'est respecter la complexité de toutes et tous et tendre vers l'absence d'exception.

3. UNE TRANSVERSALITÉ POSSIBLE À CERTAINES CONDITIONS

Il est nécessaire de prendre la mesure des moyens dont disposent les partenaires. Personne ne peut travailler avec des personnes qui travaillent dans la contrainte.

Selon Michel CROZIER, dans toute structure, chaque acteur cherche à se saisir d'un espace de liberté. Il cherche à le préserver, voire à l'élargir afin de restreindre sa dépendance à l'égard des autres. La rationalité n'est pas ce qui caractérise prioritairement l'organisation. Les comportements des acteurs sont suffisamment complexes pour que son fonctionnement ne soit pas la simple réplique d'un modèle préexistant.

La pire des violences reste les institutions qui n'ont pas de projet. Le projet doit donc répondre à un besoin et son promoteur doit avoir une énergie inépuisable pour fédérer l'action, engager les coopérations autour d'une démarche de projets, dans un but aussi précis, défini que déterminé.

La coopération n'est donc pas seulement un choix, elle doit être exposée dans son caractère incontournable pour toutes et tous !

Une conférence plénière introductive d'une grande richesse réflexive et prospective qui a dignement inauguré les 45^{es} Rencontres de l'ACTAS

« ALLER-VERS » LES MOBILITÉS SOLIDAIRES



De gauche à droite

ANNE GRIFFOND-BOITIER

**MAÎTRE DE CONFÉRENCES
EN GÉOGRAPHIE,
LABORATOIRE THÉMA -
UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

NADIA SAHMI

**ARCHITECTE DPLG AMO
QUALITÉ « US-ÂGES »,
PSYCHOSOCIOLOGIE
DE L'ARCHITECTURE,
BÂTISSEUSE DE LIEN SOCIAL**

SAMUEL SCHIRO

**DIRECTEUR GÉNÉRAL
DU CENTRE SOCIAL
LO SOLAN**

JÉRÔME HUET

**DIRECTEUR DU SDSEI
« PAYS DES GAVES » CD 64**

> Anne Griffond-Boitier

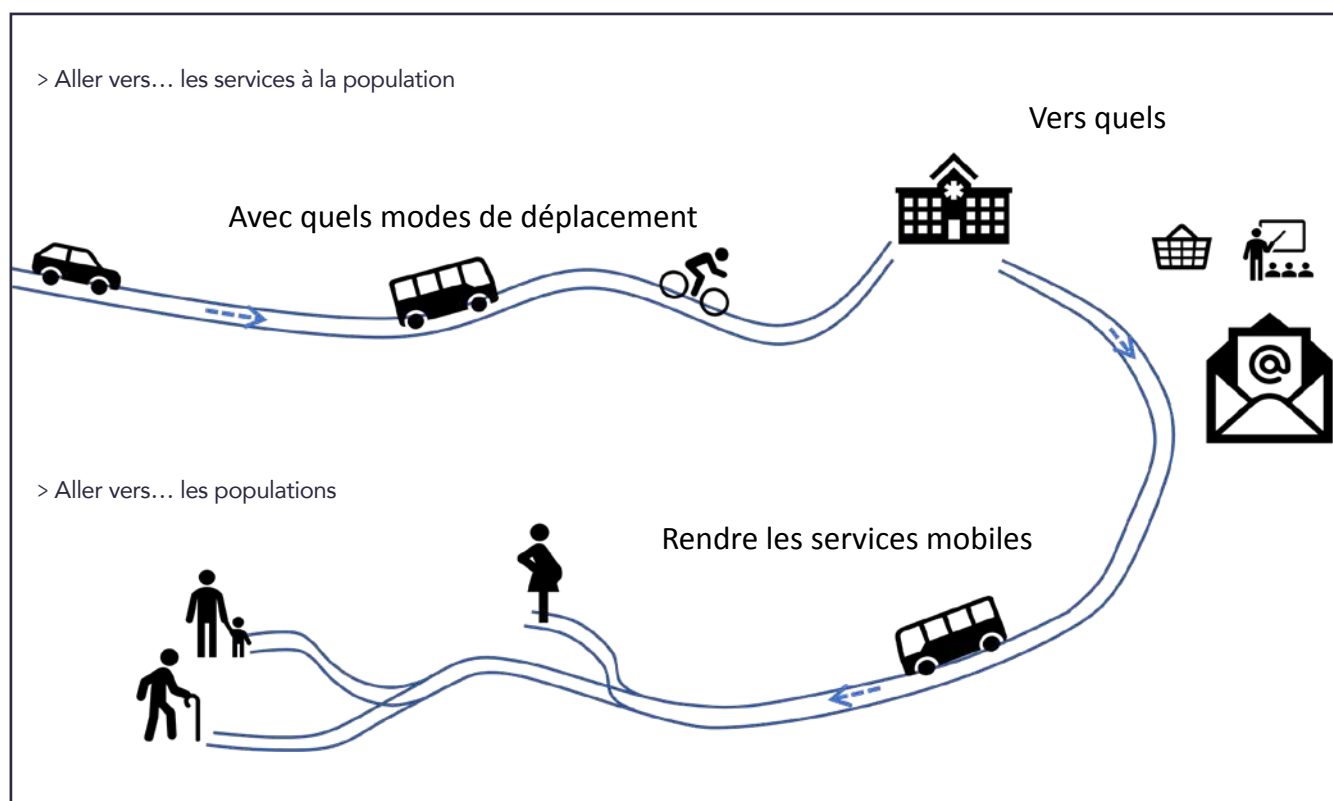
QUI VA VERS QUI ?

Pour introduire « Aller vers » les mobilités solidaires, je vous propose l'image suivante qui met l'accent sur deux formes de mobilités et questionne les solidarités :

- Les mobilités des populations vers les services ou les activités offertes sur le territoire : à quels modes de déplacement peut-on recourir et pour accéder à quels services encore présents sur le territoire ? Le rapport à la mobilité évolue et la desserte en services se transforme, l'accès par internet se généralise, mais limite aussi l'accès à certaines populations en créant des inégalités.
- Lorsque les services sont insuffisants ou que la population ne peut se déplacer, le principe est de rendre les services mobiles, de venir chercher les individus à domicile (transports à la demande) ou encore de déplacer les services (bus santé, équipes médicales mobiles, commerces ambulants, camions solidaires...). Ce sont là des pratiques fortement réactivées durant la pandémie de COVID-19 et qui montrent aussi toute leur utilité face aux faibles densités de certains territoires. Aller trouver les populations au cœur de leur lieu de vie permet de rompre l'isolement social et leur redonne une chance d'accéder aux services.

Dans nos sociétés, on fait le constat que le temps consacré à la mobilité a considérablement augmenté. Pendant longtemps, la valeur vitesse-distance prévalait. Mais actuellement, et peut-être plus encore depuis la pandémie, la création de liens, d'opportunités et de synergies sont de nouvelles valeurs tout aussi importantes. Dès 2011, Georges AMAR¹ parle de « reliance », qui exprime bien cette idée. Il explique que « le nouvel âge de la mobilité ne se réduit pas à une série de solutions techniques, mais [...] à de nouvelles approches du temps, de la qualité de vie et de l'échange social. »

La crise sanitaire fait bouger les lignes sur ce point en mettant à l'épreuve notre capacité d'immobilité et nous oblige à imaginer de nouvelles solutions de reliance. De façon plus large, la crise écologique dans laquelle la pandémie s'inscrit et les tensions géopolitiques sur la scène internationale ajoutent un degré d'instabilité et contribuent à interroger nos rapports à la mobilité, au travail et à l'environnement dans lequel nous vivons. Dans une telle période d'instabilité, on tente de mesurer nos capacités de résilience. Il en est une intéressante qui est de nous faire accepter plus facilement les changements de comportement : on est plus perméable à l'idée d'expérimenter de nouvelles manières de consommer, de



travailler, de se déplacer...

On peut voir là une chance de construire nos modes de déplacement un peu différemment en les faisant évoluer pour les rendre moins énergivores, moins polluants et plus solidaires ! « Neuf millions de français sont en situation de vulnérabilité et de précarité mobilité » titrait la revue *Stratégies* nov2022. D'après cet article, quatre millions de français sont confrontés à « une impossibilité de mobilité parce qu'ils n'ont accès ni à une voiture, ni aux transports en commun, ni à des moyens de mobilité active (marche à pied ou vélo) dans des zones retirées de tout. Soit ces personnes ne travaillent pas, soit elles font les trajets en stop. Elles peuvent aussi être des étudiants habitant hors des villes, ou personnes handicapées ou âgées dépendantes des autres pour se déplacer. »

SE DONNER LES MOYENS DE CHANGER DE MOYEN DE TRANSPORT

Face à ce constat, il est intéressant d'observer la réalité des modes de déplacement utilisés en France. Le schéma ci-dessous montre **la suprématie de la voiture, cause première de la vulnérabilité de la population** quand le coût de l'énergie flambe et rend compte

de son formidable impact en matière de pollution. La marche à pied, si elle est loin d'être négligeable, est cependant très variable d'un espace à l'autre : 13% des déplacements en milieu rural où les distances à parcourir sont importantes, 38% dans les grandes aggro-

mérations où les densités sont fortes. Les transports en commun pèsent peu dans l'ensemble, mais ils jouent un rôle essentiel, pour les scolaires, les jeunes en général et dans les grandes villes : à Paris, ils absorbent 25% des déplacements².



En comparaison, le vélo, moyen de transport pourtant économique³, est peu utilisé en France. S'il ne peut répondre à tous les besoins, il apparaît comme une bonne alternative pour les déplacements de proximité qui forment l'essentiel de nos déplacements quotidiens : en effet, 32% font moins de deux kilomètres et 70% moins de dix kilomètres⁴. En outre, le vélo offre une expérience de mobilité plus en phase avec des rythmes de vie apaisés⁵ : « En se déplaçant à un rythme plus humain, grâce à leur propre énergie, les cyclistes se connectent davantage aux environnements urbains et en apprécient mieux que les automobilistes les différents univers, qu'ils soient sociaux ou naturels⁶. »

La réalité montre toutefois combien nous sommes dépendants de la voiture : la moitié des déplacements domicile-travail de moins d'un kilomètre est effectuée en voiture. En 1980, près de 60% des enfants se rendaient à l'école à pied ou à vélo. Ils ne sont plus que 36% aujourd'hui⁷.

En se basant sur le calcul de temps d'accès aux services, on constate que le vélo serait notamment souvent efficace :

- Pour les déplacements scolaires puisqu'en France, 88% des habitants sont à huit minutes à vélo d'une école.
- En usage intermodal, pour faciliter l'accès

aux services de mobilité comme les lignes de bus, les aires de covoiturage et d'auto-stop ou encore les gares, 60 % des habitants étant situés à vingt minutes à vélo d'une gare.

Dans bien des cas, c'est la conception même du réseau routier qui limite voire interdit le déplacement piéton ou à vélo car les conditions de sécurité pour les mobilités actives ne sont pas suffisantes.



© Cool Bus

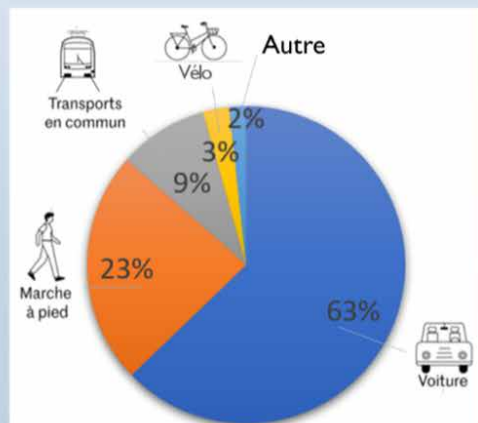
Dans ce domaine, en effet, l'offre a tendance à créer la demande (ce qu'on peut lire sur la carte ci-dessus montrant la différence dans l'étendue du réseau cyclable chez nos voisins d'Europe du Nord⁸). En France, le succès du vélo a été fulgurant dans les villes ces dernières années, surtout dans les espaces centraux (Vélib' à Paris, V'lille à Lille...). En complément, on voit aussi se développer de petits véhicules légers, à mi-chemin entre vélo et voiture, associés à un système d'assistance électrique. Toutefois, sans une généralisation de l'infrastructure cyclable pour sécuriser les

déplacements et donner la priorité aux cycles au-delà des centres urbains, ces pratiques ne pourront guère évoluer. Or, « c'est moins dans les cœurs des métropoles que dans leurs périphéries immédiates, ainsi que dans les villes moyennes où les bus ne passent pas si souvent, que la bicyclette trouve sa pertinence¹⁰ ». On sait même que rouvrir les gares fermées aux voyageurs serait moins efficace qu'aménager l'accès par pistes cyclables des gares en activité¹¹.

Bien sûr, focaliser sur les mobilités douces est aussi un enjeu de santé publique, mais au-delà, **on voit se dessiner dans les politiques de mobilité une réflexion sur l'interconnexion des modes de déplacement qui a aussi pour objectif de rendre plus efficient l'usage des transports en commun et de booster la multimodalité**. En parallèle, on observe une meilleure analyse des modes de gestion des petites lignes de chemin de fer, par exemple, ces modes jusque-là très normatifs empêchaient toute capacité d'adaptation aux besoins locaux ! Actuellement, au contraire, l'idée est d'adapter le cadencement aux densités locales, proposer des trams régionaux plus ou moins rapides, plus ou moins nombreux et les plus légers possibles pour limiter les coûts.

MODES DE DÉPLACEMENT PARTAGER LA ROUTE !

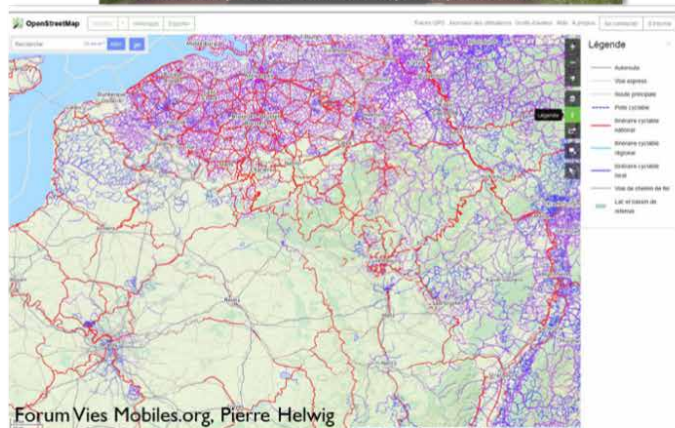
Modes de déplacement en France, en 2019
(déplacements des individus âgés de 6 ans ou plus)



Sources : SDES, Enquête mobilité des personnes 2018-2019 ; Insee, Enquête nationale transports et déplacements 2007-2008 (SOeS - Insee - Inrets).



Mobilités du quotidien dans les espaces peu denses, Cerema



Forum Vies Mobiles.org, Pierre Helwig

Figure 3 : Densité comparée du maillage cyclable entre la France, la Belgique, les Pays-Bas, l'Allemagne (Openstreetmap)

« ALLER VERS », OU COMPENSER LES DÉFAILLANCES DES TERRITOIRES

Concernant la répartition des services sur les territoires, les chiffres-clés suivants mettent l'accent sur les difficultés à ajuster le système de santé à l'ensemble du territoire. Certains espaces complètement désertés, par exemple la vallée de l'Aude dans les Pyrénées-Orientales, n'offrent plus aucun service. Sans la prise

en charge par Médecins du Monde des déplacements vers les spécialistes médicaux situés à Perpignan, le renoncement aux soins des populations vivants là serait sans doute général. C'est là qu'on mesure l'importance des équipes mobiles qui sont ici plus adaptées que du transport à la demande, trop dépendant de l'initiative personnelle souvent défailante. Mais il faut compter sur la solidarité des ONG pour assurer le bon service. Dans d'autres secteurs en décroissance et en perte d'attractivité comme certaines petites

villes des moyennes montagnes (Vosges, Auvergne, Jura), les cabinets médicaux éphémères viennent palier les problèmes de départ à la retraite des généralistes le temps de nouvelles recrues. **Souvent, la perte d'attractivité du territoire renforce l'attachement au lieu de ceux qui restent** et, dans quelques cas, inverse les tendances. Mais certains espaces font face à une baisse d'attractivité sans retour et la fermeture des services publics est un crève-cœur : « Les services publics sont assimilés à des points d'appui sur lesquels il est possible de s'arrimer pour maintenir la vie locale. Lorsque des habitants militent pour leur présence ou refusent leur départ, ils soutiennent l'activité locale et la sociabilité qu'elle sous-tend. C'est d'autant plus important pour eux que, dans les territoires de faible densité, le départ des services publics exige de nouveaux déplacements¹². »

Terminons par deux mots sur le réseau numérique, qui fait l'objet d'une planification nationale et qui est donc amené à évoluer, même s'il présente encore de fortes disparités selon les territoires. Toutefois, pour donner un accès à tous, l'accès au réseau ne peut suffire : la mise à disposition d'aidants sur les problèmes spécifiques du numérique est une nécessité. Au final, même si l'on constate un accroissement global des services publics sur l'ensemble de la France en 2020, la question de leur répartition est tout l'enjeu du débat !



CHIFFRES-CLÉS



Santé (source ARS)

- 1/4 de la population française vit dans un désert médical
- 2/3 vit dans un secteur où les médecins généralistes sont insuffisants



Numérique

- 7 habitants sur 10 utilisent internet tous les jours
- 1 sur 6 est en situation d'illectronisme (INSEE, 2019), les séniors et les moins aisés sont les plus touchés, mais avec peu de différence urbain/rural.

Le prix uniforme des forfaits internet cache de fortes disparités d'accès aux mégas et de leur coût réel. D'après une rapide évaluation, il oscille entre 0,5 € et 5 à 10 € selon les lieux (Étude de Master, Université de Bourgogne-Franche-Comté) : cela induit de fortes différences pour se construire un capital numérique !

1 Georges Amar, 2011, Homo mobilis - Le nouvel âge de la mobilité, éditions Fyp

2 Mobilités du quotidien - Comprendre les années 2010-2020 pour mieux appréhender demain, éditions Cerema

3 <https://www.amsterdamair.fr/blog/actualite/le-velo-aux-pays-bas-un-modele-pour-tous/>

4 <https://www.bl-evolution.com/wp-content/uploads/2022/02/Etude-La-France-a-20-min-a-velo.pdf>

5 D'après le Forum Vies Mobiles et l'Observatoire Société et Consommation (ObSoCo), il existe une aspiration générale au ralentissement des rythmes de vie.

6 <https://forumviesmobiles.org/jeunes-chercheurs/15681/lutopie-dun-cyclisme-lent-pour-imaginer-un-nouveau-systeme-velo>

7 <https://www.bl-evolution.com/wp-content/uploads/2022/02/Etude-La-France-a-20-min-a-velo.pdf>

8 https://www.lemonde.fr/smart-cities/article/2022/09/17/comment-le-velo-devient-l-atout-gagnant-des-villes-moyennes_6142018_4811534.html

9 <https://forumviesmobiles.org/recherches/15536/100-reseaux-de-metro-pour-desservir-la-france>

10 https://www.lemonde.fr/smart-cities/article/2022/09/17/comment-le-velo-devient-l-atout-gagnant-des-villes-moyennes_6142018_4811534.html

11 <https://www.bl-evolution.com/wp-content/uploads/2022/02/Etude-La-France-a-20-min-a-velo.pdf>

12 Ygal Fijalkow et François Taulelle, 2020, « Les mobilisations en faveur du maintien des services publics », Géographie et cultures n°114.



> **Nadia Sahmi**

ALIMENTER LA RÉFLEXION PROGRAMMATIQUE D'UNE ARCHITECTURE ET D'AMÉNAGEMENTS PRENANT EN COMPTE LA SANTÉ MENTALE

Vous êtes-vous déjà demandé à quoi ressembleraient nos lieux de vie, nos villes et nos territoires si tous les programmes de constructions et d'aménagements avaient toujours intégrés la philocalie, la biophilie, le pluriel, l'additionnel, les évolutions sociétales, les Us-âges et surtout, la SANTÉ MENTALE de tout habitant comme constantes incontournables ? En opposition à des programmes strictement fonctionnels, rationalistes, traditionnalistes, enfermés dans des paradigmes consensuels dominants dépassés, conditionnés pas des Habitus et des Persona d'un autre temps.

Programmer la qualité d'us-âges des espaces de vie, maintenir en lien, en mouvement, donc en santé MENTALE et physique, c'est commencer par observer, écouter, s'écouter, se respecter, réhabiliter l'Homme dans son environnement social, réhabiliter son habitat

dans son environnement bâti, sa rue dans son environnement naturel, ... Une démarche essentielle pour l'environnement comme pour l'Humain.

OBSERVER ET METTRE EN LUMIÈRE LES HABITANTS-HABITATS-HABITÉS ET LEURS DIVERSITÉS

La force du travail intérieur en permanente connexion avec l'extérieur, c'est de nous rendre plus ouverts, plus libres, plus tolérants, d'une étrange vulnérabilité et d'une réceptivité qui nous invite à redéfinir de manière intemporelle et universelle l'Homo sapiens.

- Il est Philocale, il a besoin de biodiversité, d'eau, de nature, terre, mer, arbres, air, courant d'air
- Il est Biophile, il a besoin d'être entouré de « beau ».
- Il est pluriel, il vit successivement des expériences sociales hétérogènes et parfois contradictoires, à travers les âges. Il est donc inévitablement porteur d'une multiplicité de dispositions, de façons de voir, de sentir et d'agir. (Sociologue Bernard Lahire – L'Homme pluriel).

• Il est additionnel, il a besoin du « vivre ensemble », du regard, de l'écoute, du toucher, de l'épaule, des bras, de l'autre, bref, de relationnel.

Parce qu'il nous incombe d'être les facilitateurs du « SAVOIR S'UNIR », le challenge reste de mettre en œuvre les conditions du « vivre ensemble dans la différence, à 2, 3, 10, 20, ... » et d'œuvrer en permanence « à faire Société ».

LA PRIORITÉ DOIT ÊTRE DE REPENSER LES MOBILITÉS SOLIDAIRES ET LES ESPACES DE VIE PARTAGÉS POUR ALIMENTER LE DÉSIR DE SORTIR

Rappelons rapidement ce qui participe à la diversité et aux vulnérabilités :

- La LOI DU 28 DEC 2015 SUR L'ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT : obligation de maintien sur son lieu de vie et au-delà.

Tout le monde s'entend aujourd'hui sur la transition environnementale et socio-démographique qui voit cohabiter 4 à 5 générations. Une transition démographique qui s'opère en simultanéité avec des mutations sociales, culturelles, économiques, technologiques et numériques, énergétiques



et climatologiques majeures. Cela, avec un capital-vie de 15 à 30 ans dont 15 à 20 ans en bonne santé, 10 ans environs avec des risques de maladies chroniques et 5 ans environs avec un risque augmenté de polymorbidité ; D'où l'importance de reconfigurer aussi la société pour les aidants familiaux.

- L'ambulance qui se renforce (soins lourds et maladies longues à domicile),
- Les familles monoparentales dont 50% des divorces se font au-delà de 60 ans,
- 35% d'illectronisme et 17% de rupture numérique qui obligent à lutter contre la dématérialisation, cette antichambre du décrochage des habitants les plus fragiles
- 19% d'illettrisme,
- LA SOLITUDE qui provoque des troubles ainsi qu'un dysfonctionnement cérébral et les plans anti-solitude qui en découlent,
- La PRÉCARITÉ, dont 40% d'étudiants qui ont faim,
- Le changement CLIMATIQUE et le Plan anti-canicule national qui s'impose,
- La LOI HANDICAP du 5 février 2005 sur l'adaptation de la société,
- Le COVID, un exhausteur... de tout... révélateur de l'importance de traiter de la santé mentale.

LA PRIORITÉ DOIT ÊTRE DE REPENSER LES MOBILITÉS SOLIDAIRES ET LES ESPACES DE VIE PARTAGÉS POUR ALIMENTER LE DÉSIR DE SORTIR

Le COVID-19 est un exhausteur de maux, un révélateur d'attentes sociétales conscientes et inconscientes exigeant de l'innovation, de la plasticité, de la mutabilité, de l'évolutivité, de la réversibilité, de l'aller vers l'habitant-habitat-habité pour le désenclaver. Il impose de revisiter l'habitat sous le prisme de la lutte contre les vies volées et rabougries par le confinement à domicile : le télé-travail, télé-école, télé-loisirs, télé-soins, télé-partage, télé-Art, etc, qui peuvent aussi être des atouts humains et environnementaux s'ils sont bien accompagnés. Il met en lumière l'urgence d'éviter la mort sociale et ré-inventer le vivre ensemble de demain. Avant le Covid-19 la ville était organisée en zones mono-fonctionnelles, dont, au centre, celles de la production et de la consommation, reliées via un vaste réseau pendulaire, aux zones de logements périphériques. Des logements normés et dimensionnés selon des besoins principalement dédiés aux fonctions du repas et du repos. Or, à l'exemple du travail revenu à domicile et des changements de mentalité (ce qui donne un sens à ma vie n'est plus le travail, ce qui me définit n'est plus mon métier) avec le COVID-19, on voit apparaître de nouveaux vecteurs de transformations urbaines.

OBSERVER ET METTRE EN VALEUR LES PETITS RIENS ET LES LIEUX COMMUNS QUI FONT DU BIEN

Tant que l'humain, ses us à travers ses âges et les impacts de nos constructions sur sa santé mentale continuera à être nié dans sa dimension Sensible, Philocale, biophile, plurielle, additionnelle et relationnelle, tout ce que les labels, les règles et les lois imposeront, rencontreront des résistances et des échecs ; Y compris dans le domaine des injonctions à cesser les comportements écocides.

La priorité doit donc être de ré-introduire les Us-âges et la santé mentale à leurs justes places dans les stratégies de revalorisation d'un territoire, de repenser les mobilités solidaires et les espaces de vie partagés pour alimenter le désir de sortir de sa zone de confort, maintenir en lien, en mouvement, donc en santé.

Boris CYRUNLIK rappelle que les freins à la résilience sont la honte, l'isolement et l'absence de sens quand Spinoza démontre que « le désir » peut-être l'une des réponses à apporter à ces maux.

Comment alimenter le désir et participer à lever les freins à la résilience ou à les renforcer à chaque fois que l'on déplace une pierre, dessine une allée, monte ou abat un mur ?

Aider à lever ces freins c'est participer à stimuler l'habitant, à stimuler ses sens, au moyen d'action fortifiante, du désir de sortir, de mobilités douces, de contact avec la nature, du droit au silence, à l'air, au ciel, au chant des oiseaux, ... au beau, au doux, à la couleur, ... au vivre ensemble. C'est encourager une réflexion partagée autour des questions de l'accès aux soins, aux services, aux loisirs, à l'alimentation, autrement dit, au pied de chez soi et au-delà.

Renforcer ces freins, c'est l'écraser, l'enfermer dans le gris, le blanc, le dur, le froid, le vide, le tout numérique, le confinement à domicile, le priver du droit au silence, au beau, au doux, à la couleur, le couper de la nature et du chant des oiseaux.

Maintenir en lien, en mouvement et en santé c'est donc développer des solutions Architecturales et urbanistiques locales, collectives, multiples et tangibles, à la transition sociétale, environnementale et démographique en cours, aux attentes fortes liées à des modes de travailler évolutifs, des modes de consommer évolutifs, des modes d'habiter évolutifs et des modes d'Êtres évolutifs.

D'où l'urgence de programmes d'aménagements et de constructions faisant prioritairement Société, cessant de renforcer l'auto-enfermement de confort 'contre-productifs' et œuvrant à anticiper plutôt qu'à soigner. Des programmes qui favorisent les liens, témoignent de l'estime pour les Us à travers les âges et les habitus, aident à transformer son regard sur soi grâce au regard porté par l'autre sur son environnement intime, intime-partagé et partagé.

L'APPLICATION DE TERRAIN AU QUARTIER SARAGOSSE DE PAU

La commande initiale portait sur le maintien « à domicile » des séniors et a été étendue au maintien « sur leur lieu de vie » et au traitement de mobilités douces, grâce à un changement de paradigme.

Le quartier Pau-Saragosse a retenu l'attention de l'agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) sur la thématique « séniors » et un volet de transférabilité de la démarche, de sa méthode et de ses résultats.

Le quartier Saragosse à Pau, c'est :

- 14 000 habitants (1 habitant de l'agglomération sur 10 et 1 palois sur 6)
- 2700 logements sociaux construits dans les années 1960 (architecture des Grands Ensembles)
- 1 personne sur 2 vit seule
- 14% des habitants ont plus de 75 ans (indice de jeunesse de seulement 0,86)
- Une majorité de femme
- Des situations d'isolement
- Des locataires aux revenus modestes
- Des locataires présents sur le quartier depuis

de nombreuses années.

Comment « maintenir les habitants de Saragosse sur leur lieu de vie » ? En aménageant des facilitateurs de liens et de complicités « avec, pour et par », par-delà les murs des logements et en luttant contre le confinement à domicile.

À quelle échelle développer ces temps, espaces de partages et de mobilités solidaires prenant en compte les transitions géographiques, démographiques, environnementales, sociétales, sans oublier les contraintes liées au COVID-19 ?

Plusieurs niveaux d'isolement exigent de

porter une attention particulière au mouvement à l'échelle :

- du Logement, des 3 premiers mètres de mobilité (dans l'intime)
- de la résidence, du 1^{er} triangle de mobilité (l'intime partagé de l'appartement, à la boîte aux lettres, aux containers), dans les espaces de partages semi-privés (pieds d'immeubles, halls, paliers)
- du quartier, des 30m, des 300m et du dernier km (partagés)
- de l'îlot, en mode Aller-Retour, en créant des bulles de curiosités d'un quartier à l'autre et au sein de chaque Quartier

COMMENT ANTICIPER, ADAPTER, ACCOMPAGNER LES ACTEURS AUX ENJEUX DU VIEILLESSEMENT ?

LES AÎNÉS DE +60 ANS

COMMENT FAIRE ÉVOLUER LES SERVICES EN FONCTION DES NOUVEAUX BESOINS ?

COMMENT ADAPTER LES POLITIQUES PUBLIQUES ?

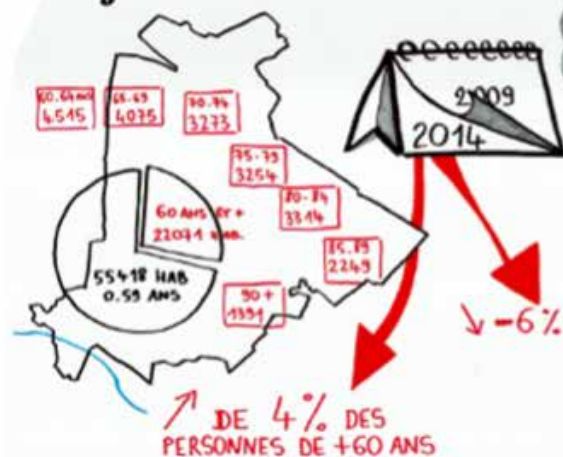
DES PROJETS EN COURS

SERVICES PUBLICS, PRIVÉS, ASSOCIATIFS, INSTITUTIONNELS

« Plan anti-solitude »

« Pau, ville amie des aînés »

« Expérimentation quartier Saragosse & cœur de ville »

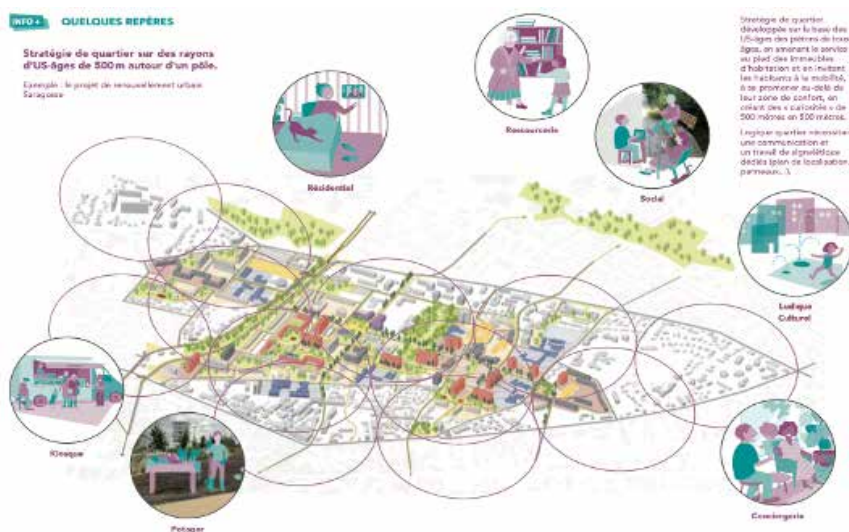


> Organisation des perspectives et motivations de sorties partagées

INFO 2. QUELQUES REPÈRES

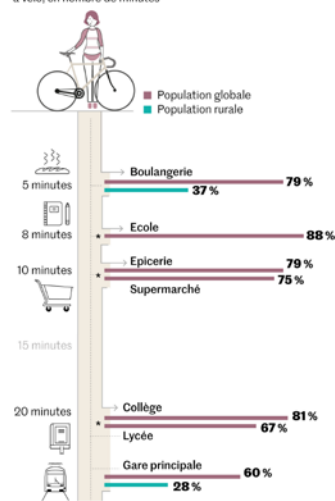
Stratégie de quartier sur des rayons d'US-ages de 500m autour d'un pôle.

Exemple: le projet de renouvellement urbain Saragosse



Une très grande majorité des Français se situe à moins de 20 minutes à vélo de lieux essentiels

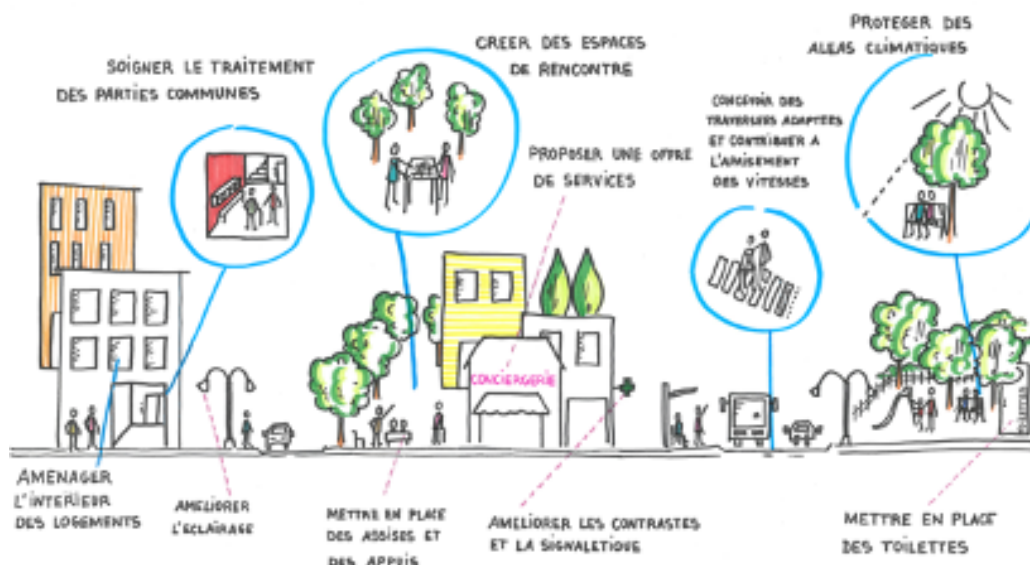
Pourcentage de la population française ayant accès à ces lieux à vélo, en nombre de minutes



* Données non transmises pour la population rurale

> Exemples d'aménagement d'espaces et mobiliers de partage que chacun doit pouvoir s'approprier au gré des besoins, des âges et des envies

La chaîne des déplacements à l'échelle d'un quartier



Pique Nique pour Tous



Salon de rue



Barbecue et fontaine de quartier



Hall de partage avec assise de repos et de convivialité



Traversée piétonne continue qui sécurise le piéton, l'enfant, le passant malvoyant et facilite la promenade des personnes en fauteuil roulant

NOUVELLES ORIENTATIONS PROGRAMMATIQUES : UNE APPROCHE HUMANISÉE, DÉCLOISONNÉE ET PSYCHOSOCIOLOGIQUE

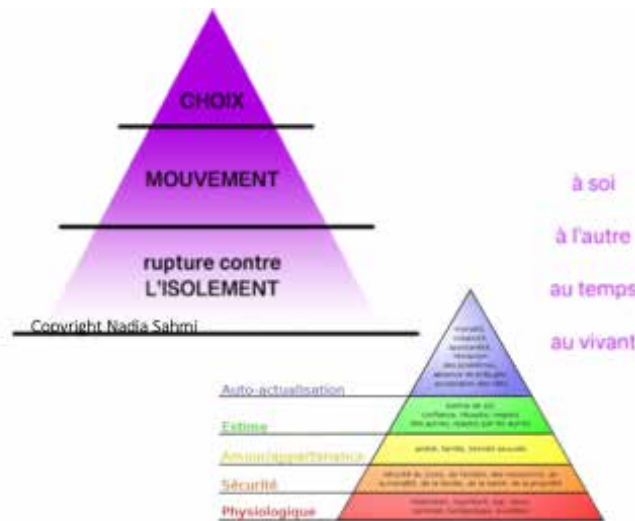
« Les droits de l'homme sont destinés à assurer la dignité de chacun, à se tenir droit et à être fier », et ce devrait aussi être le rôle de l'architecture. Lorsque l'environnement, le bâtiment dans lequel ils vivent, leur témoignent du respect et de l'estime en alimentant leur « désir » de sortir et de recevoir, « d'aller vers » et « de laisser venir à soi », cela leur donne la capacité de sortir de la spirale de la Honte et de reconnaître qu'eux aussi « le valent bien ».

bonne santé, ... au-delà des simples besoins physiologiques de la pyramide de Maslow.

L'un des meilleurs moyens pour défendre une approche égalitaire du renouvellement urbain et ne plus mettre en œuvre des actions inefficaces, est de ne plus se tromper de paradigme,

- en prenant en compte les discriminations les moins visibles et les moins objectivées,
- en portant une attention toute particulière à la pluralité des besoins, des situations, des Us-âges,
- en mettant en œuvre que des solutions qui répondent simultanément aux attentes croisées conscientes et inconscientes des

> Prise en compte de l'évolution des « us-âges » et des perceptions dans son rapport



Le bien vivre-ensemble implique de dessiner, avec les habitants, des modèles de micro-quartiers interconnectés où le lent, le rapide, le pressé, le flâneur, le jeune, le vieux, le fatigable, l'inépuisable, le fragile, le handicapé, le doux et le dur, trouvent leurs places et cohabitent, non pas en parallèle les uns des autres, mais en lien les uns avec les autres.

Cela s'inscrit dans une logique de reconnaissance des besoins partagés, conscients et inconscients, et passe par de Nouvelles organisations spatiales, l'anticipation du virage domiciliaire, la mise en place de mobilités solidaires, de plans qui rompent la solitude, d'aménagements qui favorisent le bien vieillir, d'actions qui maintiennent en

LORSQUE L'ENVIRONNEMENT TÉMOIGNE DU RESPECT ET DE L'ESTIME EN ALIMENTANT LEUR DÉSIR DE SORTIR ET DE RECEVOIR, CELA DONNE LA CAPACITÉ DE SORTIR DE LA SPIRALE DE LA HONTE

habitants (les solutions ciblées qui ne répondent qu'à une seule attente, génèrent des rejets et in-fine annoncent des échecs)

- en œuvrant à renforcer les mobilités douces et développant un effort de perspectives de sorties solidaires, partagées non stigmatisantes,
- en recréant des combinaisons d'émotions partagées positives,
- en convertissant les « villes passage » en une succession de « places de villages de partages », où l'on trouvera de nouveaux champs d'activités partagés comme la santé, la culture, le sport, le travail, les arts, les échanges, les pauses, les petits riens, au pied de chez soi, juste au-delà et par-delà.

Des innovations sociales qui sont aussi au service du bien vivre dans la longévité, apportent des alternatives aux structures d'accueil spécialisées et des réponses qualitatives et quantitatives en termes de parcours résidentiels pluriels, pour de nouveaux choix de vie partagés avec, pour et par nos aînés.





AU CŒUR DE CES ENJEUX, LA TRANSVERSALITÉ AU SERVICE DE NOUVELLES COOPÉRATIONS

Et vos rôles dans tout ça ?

En tant qu'acteurs territoriaux clés, vous pouvez être facilitateurs de liens, pour contrer tout ce qui isole ou génère des comportements inappropriés. Vous pouvez amener les collectivités à prendre en compte les impacts de leurs politiques de ré-aménagements des territoires ruraux ou urbains sur la santé mentale des Habitants.

Grâce à votre fine connaissance des habitants et de leurs Habitus, vous êtes à même d'alimenter les programmes d'aménagements, à l'échelle d'un territoire, d'un quartier, d'un immeuble ou d'un logement. Vous noterez ce changement de paradigme. Nous n'exigeons plus que le citoyen super performant soit au service d'un territoire qui n'a pour objectif que de réduire les temps de trajet, et produire de la ligne droite pour aller toujours plus vite et

plus loin. Des conflits d'usage qui génèrent des accidents entre piétons, voitures, trottinettes et vélos. L'incivilité est bien moins coupable que la ligne droite dessinée par l'urbanisme d'hier. L'urbanisme d'aujourd'hui doit corriger cela, être inventif et impulser de nouveaux comportements.

Parce que la majorité des habitants vous font confiance, comme ils font confiance aux jardiniers et agents d'entretien, (versus les vestes bleues et les vestes vertes qui annihilent les frontières entre l'homme et l'homme, l'homme et la nature), votre position vous permet de rapporter, auprès des décideurs, financeurs, concepteurs, les habitus pluriels et diversifiés, clivants ou fédérateurs, des différentes catégories sociales que vous rencontrez tous les jours sur le terrain.

Des habitants qui attendent que nous les aidions à faire évoluer les politiques des décideurs en faisant entrer la santé, les fragilités, la biodiversité, la lenteur, la rapidité, la frugalité heureuse, le mouvement, la douceur, dans les nouveaux dispositifs de constructions.

L'URBANISTE D'AUJOURD'HUI DOIT CORRIGER CELUI D'HIER ET ÊTRE INVENTIF POUR MENER À BIEN UNE TRANSITION SOCIALE ET CLIMATIQUE RICHE DE CONSÉQUENCES POSITIVES

Ce, d'autant que les nouvelles générations de jeunes et de moins jeunes considèrent que le territoire doit œuvrer à « l'aller mieux » de tous les Habitants et, dans le même temps, à « l'aller mieux » des acteurs sociaux. Enfin, les voix montent pour exiger que les nouvelles stratégies d'aménagements des territoires abordent nos ressemblances au lieu de ne traiter que de nos différences en décroissant les habitats, les âges, les genres, les gens et les habitants.



C'est l'occasion de dépasser une organisation pratique et hygiéniste qui oublie parfois la dimension 'Humaine' de la vie des habitants et les cantonnant à une certaine passivité. Si cela était supporté par les anciennes générations, les nouvelles générations et les octogénaires actuels revendiquent le droit à une « vie active » partagée, tant sur le plan affectif, des loisirs, des soins, que du manger bon et ensemble.

Le pari qui reste à opérer consiste à créer les conditions de nouvelles coopérations entre les services, associatifs, communaux, intercommunaux et étatiques, à l'HORIZONTAL. Et, de rappeler que la santé psychique, reconnue comme une dimension essentielle de la personne par l'organisation mondiale de la santé, n'est plus à traiter en option par les aménageurs.

Elle impose la mise en place de dispositifs qui rassemblent des initiatives privées, associatives, commerciales et publiques complémentaires qui doivent être animées par une même volonté :

- de replacer l'Humain biophile, philocale, pluriel et additionnel dans L'ANRU, les PLU, PLUI, l'environnement, les études thermiques, les enquêtes des enquêteurs des PLU, ... au-delà des sujets de sentiment de sécurité ou encore de fonctionnalité et de dépendance,
- d'accompagner les professionnels des mobilités, de la voirie, du bâti, de la construction, de l'aménagement du territoire, pour des

parcs et jardins, des commerces de proximité ou ambulants, des objets de curiosités, des sujets de repos pluriels, des habitats partagés, ... qui lèvent tous les freins actuels et construisent des espaces et des outils qui mettent l'habitant en mouvement et le maintiennent en bonne santé

- d'impulser de nouvelles méthodes d'interventions individuelles ou collectives en accompagnant le citoyen-habitant dans l'appropriation du lieu de vie à réhabiliter qui est le sien, des nouveaux projets d'aménagements, à concevoir avec ses futurs habitants et plus seulement pour eux.

Une démarche transversale portée par le CCAS en charge du pôle anti-solitude de la ville et qui s'assure, entre-autre sujet, de l'acculturation des acteurs de toute la chaîne de réflexion et de conception, au travers de l'animation de groupes de travail et autour de nouvelles formes de solidarités. Vous saurez leur raconter leur propre histoire et grâce à l'effet miroir (quasiment tout le monde à, aujourd'hui, un grand-père ou une grand-mère, un enfant, ou est lui-même un aidant familial, ...) vous pourrez faire tomber les dernières résistances des élus ou agents des collectivités qui doivent changer leurs pratiques et leurs conduites 'ordinaires', dit autrement, leurs habitudes.

Dans le cadre de Pau Saragosse, il est à noter que plusieurs actions ont été engagées

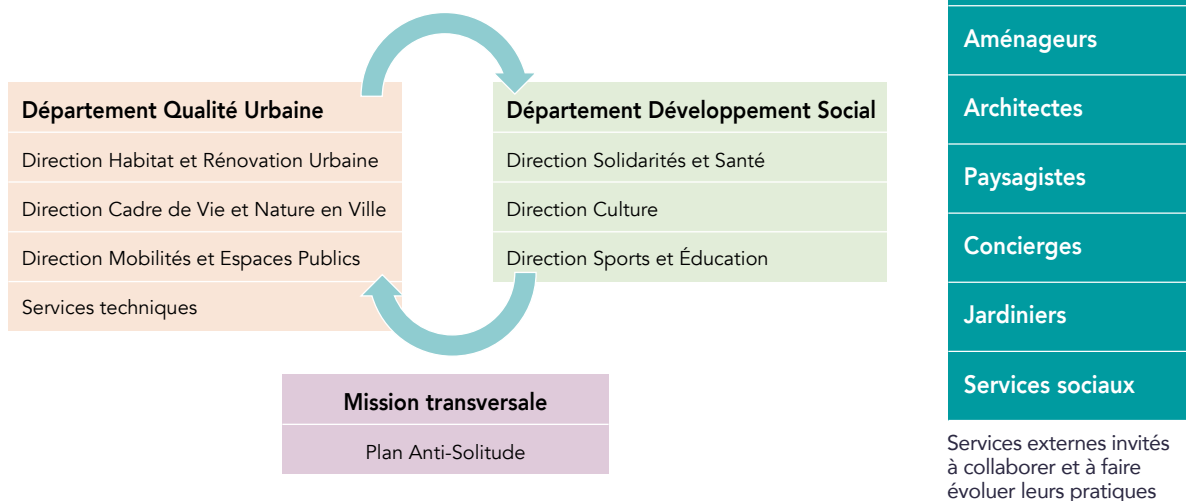
par le CCAS, dont l'accès au numérique, la formation des seniors à domicile sur l'utilisation de tablettes, ou encore, des seniors qui deviennent les formateurs de leurs pairs pour renforcer le lien social. La communauté d'agglomération a centré son action autour des problématiques liées à la silver économie qui représente un potentiel important pour ce quartier. Cela pour favoriser le bien vieillir chez soi en répondant aux obligations de sécurité, de dépendance et de valorisation de la population âgée dans le quartier. Si le CCAS œuvre à accompagner et protéger les habitants âgés, charge aux services de l'aménagement des territoires, d'œuvrer pour leur permettre d'exister et de partager la vie du quartier.

Et pour mieux faire, il reste encore un paradigme à faire évoluer dans le processus. C'est la reconnaissance de spécificités partagées qui rapprochent la vieillesse et la jeunesse et dont « les frontières sont différentes selon la société et l'époque » Bourdieu :

- la fatigabilité, la fragilité, la maladie, la lenteur et la solitude qui ne sont pas les seuls privilèges du grand âge et
- le périmètre de mobilité qui se réduit et impose de penser la voirie, le mobilier, les temps de déplacement avec les pieds des tous petits comme ceux des tous vieux

ARTICULATION DE COMPÉTENCES HORIZONTALES AU SEIN D'UNE COLLECTIVITÉ, ENTRE ACTEURS PUBLICS ET PRIVÉS

> Exemple de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées



Traiter de la bonne articulation entre ces partenaires est tout aussi important que la place à donner aux nouvelles compétences psychosociales de ces professions qui, jusque-là, n'en développaient pas.



Publication

Maintenir en lien en mouvement, donc en santé
 Guide « d'us-âges » pour des solutions architecturales et urbanistiques locales, collectives, multiples et tangibles adaptées à la transition sociétale, environnementale et démographique en cours



> Samuel Schiro

Le « Cam'S » (Camion Solidaire) est un centre de lien social itinérant/ équipement France Services mobile qui se déploie sur le Pays des Gaves. Co-construit en partenariat avec le Département des Pyrénées-Atlantiques, la CAF 64, la MSA et Pôle Emploi, son champ d'interventions se décline en 5 axes :

- **Accès aux droits**, en délivrant un accompagnement social individualisé et une aide à la dématérialisation (en vue d'assurer la continuité des services publics sur les territoires ruraux) ;
- **Espace de rencontres et de convivialité**, pour redynamiser les coeurs de village, lutter contre l'isolement et accompagner les seniors et le « bien vieillir ». Un tandem bénévoles/ salariés s'est constitué sur 3 communes rurales (Navarrenx, Labastide-C. et Mont) de façon hebdomadaire et dans une logique de travail associé ;
- **Mutualisation et hybridation des ressources humaines** entre SDSel (équipe polyvalente de la solidarité départementale), Pôle Emploi et Centre Social pour mélanger

et mixer les équipes, en vue de favoriser les échanges de pratiques, développer l'inter-connaissance et faire advenir une nouvelle culture professionnelle « aller vers » et « sortir des murs », en intervenant au plus près des habitants et de nos publics ;

- **Actions événementielles ou par thématique**, portées par structure ou avec groupement de partenaires > « job dating » Pôle Emploi délocalisé, prévention du har-

cèlement scolaire à la Cité scolaire, sécurité numérique avec la cyber de la CCLO au marché d'Artix, les matinales de l'emploi avec les GEIQ, la cahute au lac de Biron avec la Prévention Spécialisée (APSPG), journée prévention canicule à destination des seniors...

- **Plate-forme partenariale** > outil au service du territoire, qui peut être mis à disposition des partenaires.





LE CAM'S (CAMION SOLIDAIRE) EST UN NOUVEAU SERVICE DÉVELOPPÉ PAR LE CENTRE SOCIAL LO SOLAN ET LE DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES AVEC LE SOUTIEN DE L'ÉTAT DANS LE CADRE DU PLAN PAUVRETÉ. UN CENTRE SOCIAL NOMADE CUSTOMISÉ PAR 5 JEUNES DANS LE CADRE D'UN CHANTIER ÉDUCATIF.





> Jérôme Huet

Lorsque la loi NOTRe confirme aux départements le rôle de chef de file de l'action sociale, c'est l'occasion de reposer le sens de la mise en œuvre des politiques sociales sur les territoires, avec comme principes la simplicité d'accès, la simplification des démarches, l'adaptation des moyens aux caractéristiques des territoires et le travail partenarial avec les autres acteurs de la solidarité au service des bénéficiaires et des usagers.

Cette ambition se traduit également par une définition du sens de l'action sociale qui doit faire consensus et servir de base et de référence.

Dans le cadre de nos missions, sur chaque territoire et de façon adaptée : un accueil attentif et un accompagnement de qualité au profit de la progression, l'émancipation et l'autonomie de la personne.

Redéfinir la mise en œuvre des politiques de solidarité sur les territoires nous a conduit à trois prérequis :

- un nouveau mode d'organisation territoriale de l'action sociale,
- des pratiques professionnelles renouvelées dans le souci d'un meilleur service aux bénéficiaires,
- une coordination des acteurs de la solidarité

sur chaque territoire.

UN NOUVEAU MODE D'ORGANISATION

- Un territoire basé sur des bassins de vie correspondant au territoire vécu par l'utilisateur.
- Une organisation adaptée à la réalité de chaque territoire nécessitant une connaissance précise des publics et une observation régulière des évolutions sociales.

VERS DE NOUVELLES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

- Un accueil unique de l'utilisateur et une simplification des procédures afin de redonner du temps à la prévention et à l'accompagnement des travailleurs sociaux, tout en simplifiant les démarches administratives des usagers.
- Expérimenter, sur la base du volontariat, de nouvelles pratiques professionnelles (bureau itinérant, télétravail) permettant aux travailleurs sociaux de limiter leur temps de déplacement.

LE CAMION SOLIDAIRE, UN OUTIL AU SERVICE D'UNE INTENTION

DÉPARTEMENTALE ET NATIONALE

Le projet du camion solidaire, contractualisé dans le volet « initiatives départementales » du plan pauvreté, est né de cette intention d'entrer dans une démarche « d'aller vers » et d'envisager nos actions « hors les murs » en vue de toucher un plus large public et de capter d'autres personnes, notamment celles qui ne fréquentent pas nos structures ni ne bénéficient de nos activités et services.

Pour atteindre cet objectif, il s'est agi de créer un centre de lien social itinérant en créant un équipement nomade qui se déplacera sur l'ensemble du territoire du Pays des Gaves et qui permettrait d'aller au contact direct des habitants en tenant des permanences sur les communes les plus isolées et de manière innovante.

Le partenariat avec le centre social Lo Solan de Mourenx répond par ailleurs aux enjeux d'interventions communes avec des méthodologies croisées et le développement d'une dynamique partenariale de territoire large.

Une initiative bien inscrite dans la démarche

ALLER À LA RENCONTRE DES HABITANTS AVEC DES INTERVENTIONS INNOVANTES ET ATTRAYANTES

du modèle départemental qui entend investir pour une solidarité territoriale de proximité. Rendre les services publics accessibles partout et pour tous : la question de l'accessibilité des services est essentielle. C'est pourquoi le département a pour ambition que tous les habitants du soixante-quatre puissent accéder aux services dont ils ont besoin, au plus près de chez eux.

Ainsi, le camion solidaire c'est :

- Être au plus près des habitants en offrant un accueil sur place, à domicile, sur le lieu de vie,
- Donner accès à nos services à tous les

habitants des petites villes ou villages du territoire où les personnes rencontrent d'importantes difficultés de mobilité,

- Garantir un accès aux services publics dans l'esprit de collaboration avec le centre social Lo Solan de Mourenx, labellisé maison France Services, et en convention partenariale avec d'autres acteurs (Pôle emploi, MSA, CAF...),
- Dynamiser le réseau partenarial en menant des projets, ensemble, avec le camion solidaire.

DES JEUNES AU SERVICE DE L'ACTION

L'acquisition du camion étant réalisée, il convenait de lui permettre d'être connu et reconnu sur le territoire et, à cet effet, de prévoir sa customisation que nous avons souhaité réaliser dans le cadre d'un « chantier insertion jeunes » en collaboration avec l'association de Prévention Spécialisée du Pays des Gaves.

Ce travail a permis :

- de valoriser l'acquisition du camion solidaire

et itinérant sur le territoire,

- d'engager des actions visibles et partenariales sur l'ensemble du territoire,
- de mobiliser un groupe de jeunes non-inscrits dans des dispositifs scolaires, de formation ou d'emploi, leur permettre de réaliser une expérience de travail réussie,
- de dynamiser les relations de proximité entre adultes et jeunes, acteurs du territoire.

Le camion solidaire devient ainsi un véritable outil de lien social et d'activation du partenariat territorial. Il vient aussi questionner et impliquer différemment les différents acteurs du champ médico-social en imaginant des modes nouveaux d'intervention, en osant quitter nos espaces institutionnels pour **aller à la rencontre des habitants avec des interventions innovantes et attirantes**.

Le travail social est ainsi à l'œuvre de son fondement de lien social.

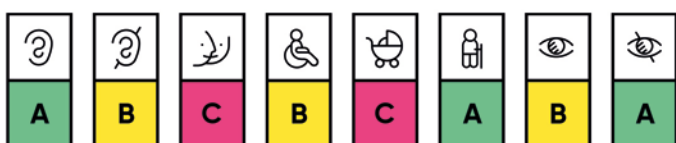


picto access
Par APF France handicap

LA SOLUTION NUMÉRIQUE AU SERVICE DE VOTRE ACCESSIBILITÉ

Picto Access, le partenaires des collectivités, territoires & gestionnaires d'établissements recevant du public pour impulser des politiques plus inclusives.

- Améliorez la qualité de vie de votre territoire
- Optimisez vos investissements
- Augmentez votre attractivité



Une **action concrète à effet immédiat** auprès de tous vos usagers :

> Information sous forme de **8 pictogrammes, d'un référentiel de données & de photos**

> Une **communication simple** sur les supports numériques & physiques de vos établissements

> Un **suivi des conditions d'accueil** de vos publics sensibles

Contactez-nous !
06 44 64 64 01
pictoaccess@apf.asso.fr



LES NOUVELLES SOLIDARITÉS ALIMENTAIRES



RETROUVEZ
L'INTÉGRALITÉ
DES ÉCHANGES
EN VIDÉO



De gauche à droite

CATHERINE GIRARD
ACTEUR DU DÉPARTEMENT
DU RHÔNE (69)
COUP DE CŒUR DES AMIS
2021
« UNE RÉPONSE
ALIMENTAIRE DE QUALITÉ
POUR TOUS »

BARBARA
MAUVILAIN-GUILLOT
RESPONSABLE DU
SERVICE RELATIONS
INSTITUTIONNELLES
FÉDÉRATION FRANÇAISE
DES BANQUES
ALIMENTAIRES (FFBA)

MAGALI RAMEL
DOCTEURE EN DROIT
PUBLIC, UNIVERSITÉ
DE TOURS, THÈSE
PORTANT SUR LE DROIT À
L'ALIMENTATION ET LA LUTTE
CONTRE LA PRÉCARITÉ
ALIMENTAIRE EN FRANCE

> Pascal Massiot

Selon un rapport de l'Unicef intitulé *No Time to Waste* (Pas de temps à perdre), paru en 2021, l'Union européenne aurait importé près de 138 millions de tonnes de produits agricoles, alors qu'elle en aurait gaspillé 150 millions.

Il y a là quelque chose d'un peu édifiant, voire scandaleux, alors que des hommes, des femmes, des enfants sont en situation de précarité alimentaire, ne disposant pas d'un accès garanti à une alimentation suffisante et de qualité durable, dans le respect de leurs préférences alimentaires et de leurs besoins nutritionnels pouvant entraîner ou découler de l'exclusion, de la disqualification sociale ou d'un environnement appauvri.

Cette définition de la précarité alimentaire est extraite d'un rapport de 2020 du laboratoire de l'OFCE d'économie sociale et solidaire intitulé « Agir contre la précarité alimentaire en favorisant l'accès de tou-te-s à une alimentation de qualité ».

En France, au moins sept millions personnes, chiffre sous-estimé, auraient recours à l'aide alimentaire. On comprend, devant ce chiffre édifiant, que de nouvelles solidarités alimen-

taires sont vraiment les bienvenues.

Une situation qui s'aggrave au fil du temps et des crises qui se succèdent. On subodore sans peine qu'un chèque de cent euros versé par l'État aux plus fragiles ne résoudra peut-être pas le problème.

Dès lors, comment bâtir de nouvelles solidarités alimentaires ?

L'après COVID-19 a fait naître des initiatives portées, par exemple, par les habitants des quartiers populaires, lesquels ont été des terrains de grandes innovations sur le plan de l'accès à l'alimentation en période de crise.

Les collectivités territoriales ainsi que la sphère associative n'ont pas été en reste et innovent également en matière d'accès à l'alimentation et de solidarité alimentaire.

Dès lors, eu égard au contexte qui se complexifie, comment adapter les initiatives déjà à l'œuvre aux évolutions de la réalité du terrain, de la période COVID-19 au contexte inflationniste ? Comment aller à la rencontre des enjeux tels que l'accès pour toutes et tous à une alimentation de qualité, tout en prenant en compte la dignité des personnes et l'accessibilité aux distributions, par exemple, en milieu urbain comme en milieu rural ? C'est ce qui se

joue dans la mise en œuvre de ces nouvelles solidarités alimentaires et c'est ce dont nous allons parler avec nos invités.

Une question à Magali RAMEL. J'ai parlé de droit à l'alimentation. Qu'est-ce que le droit à l'alimentation, au regard du sujet des solidarités alimentaires ?

> Magali Ramel

Cette question renvoie directement à mes travaux de recherche en droit public, pour étudier ce que pourrait apporter une approche par les droits de l'Homme, par le droit à l'alimentation, au droit et aux politiques françaises, afin de penser le sujet des solidarités alimentaires. C'est un droit reconnu au niveau international, qui a vraiment une large base dans tous les textes de droit international, et qui est reconnu en 1996 par la communauté internationale, par la France, par la Communauté européenne comme un droit autonome, c'est-à-dire comme un droit de l'Homme qui a son régime juridique propre et qui est opposable.

Mais actuellement, quand on pense à la lutte contre la faim, on pense surtout à la faim dans le monde, avec un contexte posé au niveau international. Et pour l'instant, c'est un droit qui n'est reconnu dans aucun pays développé et en particulier ni en France, ni en Europe.

Tout ce que l'on a aujourd'hui en France autour de l'aide alimentaire, des politiques de lutte contre la précarité alimentaire, n'est pas défini avec une approche fondée sur un droit de l'Homme, à la différence de la protection de l'accès à d'autres biens essentiels.

PASSER DE L'URGENCE AU LONG TERME

Pour essayer d'esquisser ce que peut apporter comme changement de regard, de paradigme, cette approche par les droits de l'Homme, je vais vous présenter ses éléments de définition. Pour cela, je me réfère aux travaux en droit international, à la définition du Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU qui pose une grande différence entre le droit d'être à l'abri de la faim (qui est le minimum : répondre à un besoin vital, un besoin essentiel pour chaque personne) et le droit à l'alimentation adéquate. Dans ce mot « adéquate », il y a toutes les dimensions possibles autour de l'accès à l'alimentation : une alimentation disponible, accessible sur le plan physique (lié à la mobilité), sur le plan

économique (le pouvoir d'achat) et sur le plan social, c'est-à-dire qui répond également à l'identité et à la culture alimentaire de la personne, à ses préférences alimentaires.

Il y a aussi l'enjeu de la durabilité et de la qualité de la nourriture sur le plan écologique et des modes de production, mais également de la durabilité de l'accès à cette nourriture sur le long terme pour aider à sortir d'une logique de survie avec le stress qui l'accompagne. Le droit à l'alimentation, c'est apporter une ré-

LE DROIT INTERNATIONAL POSE UNE GRANDE DIFFÉRENCE ENTRE LE DROIT D'ÊTRE À L'ABRI DE LA FAIM ET LE DROIT À L'ALIMENTATION ADÉQUATE

personne.

Ce n'est pas un droit à être nourri, ce n'est pas le droit à une aide alimentaire, c'est créer les conditions pour que chacun ait accès à une alimentation adéquate, en cherchant à agir sur les causes de ces inégalités d'accès dans l'organisation sociale et politique.

En France, il y a suffisamment de nourriture pour tout le monde, il n'y a pas de problème de disponibilité et de production de nourriture. Ce sont bien des inégalités dans l'accès à cette nourriture qui causent les situations de précarité alimentaire. Donc l'objectif n'est pas seulement de répondre à une urgence mais de voir comment, avec le droit, on trouve des leviers contre ces inégalités.

Un autre élément dans la façon de penser les solidarités alimentaires par l'approche du droit à l'alimentation, c'est de venir protéger l'ensemble des droits des personnes dans ces conditions d'accès. Il y a là une valeur centrale d'accès digne à l'alimentation, qui fait intrin-



quement partie du droit à l'alimentation : comment protéger la dignité, la vie privée, les rapports de pouvoirs, les exclusions ou les préjugés qui peuvent se poser autour de la question de l'alimentation. Ce sont des éléments pris en compte dans une approche fondée sur les droits.

ponse non seulement à l'urgence de l'accès alimentaire, mais aussi garantir cet accès sur du long terme. Vous voyez donc la différence entre « être à l'abri de la faim » et « droit à l'alimentation », avec une obligation pour l'État de progresser le plus rapidement possible vers la garantie de ce droit pour chaque

Un dernier point sur le contenu du droit à l'alimentation, c'est l'engagement de la responsabilité de l'État plutôt que celle de l'individu ou des solidarités associatives pour lutter contre la précarité alimentaire. C'est reconnaître qu'il s'agit d'un sujet de biens essentiels à protéger. Cette approche apporte d'autres points d'éclairage par rapport au développement du dispositif d'aide alimentaire encadré et soutenu par l'État.

PARTIR DU BESOIN DES PERSONNES

On reconnaît donc un statut de sujet de droit pour les individus, une place d'acteur qui doit pouvoir avoir accès à une alimentation répondant à l'ensemble de ses préférences. Ainsi, on change de paradigme par rapport à des bénéficiaires d'actions de solidarité alimentaire pour penser la place de chaque personne et la co-construction en partant des attentes et des besoins des personnes qui sont concernées.

Depuis 2017, il y a vraiment un changement de l'approche au sein des politiques françaises. Lors des États généraux de l'alimentation, un atelier sur la lutte contre la précarité alimentaire a conduit à introduire ce sujet dans le Code de l'action sociale et des familles, sujet jusqu'alors absent du chapitre relatif à la lutte contre la pauvreté et les exclusions. Deux définitions légales ont été introduites dans ce chapitre en 2018 :

- La définition qui existait déjà de l'aide alimentaire, définie comme la fourniture de denrées aux personnes avec un accompagnement social,
- Une définition plus large de la lutte contre la précarité alimentaire qui pose l'enjeu de garantir un accès à une alimentation suffisante et de qualité sur du long terme en prenant en compte le sujet essentiel de la dignité des personnes. Cette définition précise de plus qu'il faut construire et penser ces enjeux de lutte contre la précarité alimentaire avec l'ensemble des parties prenantes, l'État, les collectivités territoriales, l'ensemble des systèmes alimentaires, en y associant les personnes concernées. C'est un vrai changement d'approche.

Par la suite, le confinement et les conséquences de la crise sanitaire ont mis en lumière l'importance des situations de précarité alimentaire en France, ce qui a conduit à la création du Comité national de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire (CO-

COLUPA), instance gouvernementale dont le plan d'action vise à transformer l'aide alimentaire et la lutte contre la précarité alimentaire. On retrouve, et c'est d'ailleurs le sujet d'un des groupes de travail, l'importance de penser à partir des besoins et des attentes des personnes, en créant les conditions de leur participation, pour les nouvelles façons de faire les solidarités alimentaires.

Ou enfin, avec Barbara Mauvilain-Guillot, nous sommes dans un groupe de concertation au Conseil national de l'alimentation (CNA), qui s'est réuni pendant un an pour parler de la prévention et de la lutte contre précarité alimentaire.

Un avis sera rendu le 19 octobre 2022. Il a été rédigé avec un grand processus de participation citoyenne, en prenant en compte les témoignages des personnes qui connaissent la précarité alimentaire pour, encore une fois, partir des attentes et des besoins mais aussi comprendre les difficultés ou les ressentis de préjugés. Je pense que cela fait partie des éléments essentiels qui ont conduit aux conclusions et recommandations que l'on a faites, en cherchant à développer une approche systémique pour la lutte contre la précarité alimentaire.

> Pascal Massiot

A-t-on des chiffres fiables en France sur la précarité alimentaire ?

> Magali Ramel

Avoir ces données ferait partie des conditions qui permettraient de guider les politiques publiques, à la manière d'une boussole. Le fait d'avoir une approche fondée sur les droits de l'Homme implique de créer les conditions de participation des personnes mais aussi d'avoir des mécanismes de suivi et d'évaluation de l'action de l'État, pour en suivre la réalisation et voir s'il y a une progression sur la garantie de ce droit de l'Homme.

Et aujourd'hui, c'est l'une des grandes difficultés que l'on rencontre. C'est d'ailleurs l'un des axes de nos recommandations au CNA : nous n'avons aucun chiffre fiable. Vous parliez tout à l'heure des sept millions de personnes bénéficiant de l'aide alimentaire, c'est une estimation avancée par la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) à la suite du confinement. En 2017, l'estimation était à cinq millions et demi de personnes.

Donc ce chiffre de sept millions témoigne d'une augmentation des demandes, mais on n'est pas sûr de ce chiffre : la dernière étude



de l'INSEE parue il y quelques mois estimait que ce serait plutôt entre deux et quatre millions de personnes qui auraient recours à une aide alimentaire en France. Et ces données ne sont que les chiffres de l'aide alimentaire, pas celles des personnes qui rencontrent des difficultés d'accès à l'alimentation : en 2016 une étude estimait ce chiffre autour de huit millions de personnes, et on peut imaginer que ça a progressé depuis. Les enquêtes menées par des associations parlent plutôt d'un français sur cinq qui seraient en situation de précarité alimentaire.

Le fond de tout cela, c'est qu'on peut affirmer que cela représente un phénomène important en France, mais on ne sait pas bien l'appréhender. Ce n'est d'ailleurs pas propre à la France, c'est le cas dans tous les États européens d'avoir un grand manque de suivi et d'information sur ce sujet, et c'est une critique que l'on peut fonder sur l'approche par les droits.

> Pascal Massiot

Quand on a préparé cette table ronde, vous avez dit quelque chose qui m'a surpris : la question de la solidarité ou des solidarités alimentaires ne concerne pas que les personnes en précarité. Vous pourriez revenir sur cette assertion ?

> Magali Ramel

Oui, il s'agit de se demander comment on pense la solidarité alimentaire, c'est-à-dire comment on pense l'égal accès de tous à l'alimentation, et non pas le développement de dispositifs spécifiques aux personnes en précarité. C'est là qu'il y a un vrai changement de

DE LA DIGNITÉ DANS LES ASSIETTES

> Pascal Massiot

Il faut « De la dignité dans les assiettes » ?

> Magali Ramel

C'est le nom de la démarche développée dans le pays Terres de Lorraine depuis 2016 ! Céline PARANT, présente dans la salle, pourra vous en parler, elle a été une cheville ouvrière importante pour pousser et développer cette démarche.

Quand la démarche a été posée, nous n'avons pas parlé de droit à l'alimentation, car ce n'est pas toujours mobilisateur. En revanche, on a introduit des éléments de ce droit de l'Homme dans cette démarche territoriale.

C'est une des branches d'un projet alimentaire territorial (PAT), au niveau du sud de la Meurthe-et-Moselle. La volonté des élus du territoire, à son lancement fin 2016, était de faire le lien entre producteur et consommateur, de remettre la question alimentaire au centre de ces politiques territoriales et de poser dès ses fondements l'enjeu de la justice sociale : comment penser dès le départ l'accès de tous à l'alimentation ? À ce moment-là, j'étais avec ATD Quart Monde, on venait de finir une étude qui s'appelle « Se nourrir lorsqu'on est pauvre » présentant le résultat de douze années de focus group, avec des personnes en précarité, sur le sujet de l'alimentation. Cette étude valorise tous ces témoignages où l'on retrouve les éléments de honte, de perte d'estime de soi. On montre ainsi que dans les réponses apportées à nos solidarités alimentaires, des éléments étaient inadéquats par rapport aux attentes et aux besoins des personnes.

Nous sommes donc partis de ces témoignages, de ces attentes et besoins, avec les militants d'ATD Quart Monde qui ont pris part aux réunions au sein du territoire, pour mettre en place des actions de solidarité alimentaire en mettant au centre quatre éléments :

- la dignité des personnes,
- l'enjeu de l'accès durable à l'alimentation (donner un accès sur lequel on peut compter sur du long terme),
- la qualité, quelle qu'elle soit : nutritionnelle, écologique, sanitaire, mais aussi les préférences et la culture alimentaires,
- donner à tous une place d'acteur à tous, par la co-construction, y compris avec les personnes en précarité.



paradigme.

Et je reprends un terme qui a été employé ce matin : un intervenant disait qu'un changement de paradigme intervient tous les vingt ou trente ans. J'espère que l'on peut être dans cette période où l'on pousse une nouvelle approche pour développer ce sujet fondé sur les droits.

L'idée, c'est de se dire que les nouvelles solidarités alimentaires doivent être pensées en mettant l'accent sur l'égal accès, et donc le rétablissement des capacités d'accès de tous à une alimentation de qualité, sans cibler.

Cela implique de garantir le fait que toute offre disponible proche des ménages réponde à ces critères de qualité et qu'elle soit accessible sur un plan économique.

Cela élargit et complexifie certainement l'approche, mais permet de poser ce sujet en tant que droit.

PAS DE DROITS DE L'HOMME SANS DIGNITÉ

> Pascal Massiot

On va parler de Terres de Lorraine car des choses vraiment très intéressantes se développent sur ces territoires. La question de la dignité dans cette approche de solidarité alimentaire, c'est quelque chose qui revient souvent. Elle est essentielle et centrale. Qu'est-ce qui se joue derrière cette dignité ?

> Magali Ramel

C'est une question complexe. La dignité est le socle de l'ensemble du système des droits de l'Homme. C'est ce qui touche à l'essence de l'Homme, ce qui fait que l'on se tient debout.

LA DIGNITÉ EST LE SOCLE DE L'ENSEMBLE DU SYSTÈME DES DROITS DE L'HOMME

C'est un sujet, un objet, en droit, qui n'est pas défini exactement, si ce n'est pour montrer cette valeur fondamentale de ce qui fait de nous des êtres humains. Cette dimension dans la définition du droit à l'alimentation, c'est l'affirmation du droit à un accès digne à l'alimentation.

On peut le définir également par la négative : tous les témoignages de honte, de stigmatisation, de sentiment d'infantilisation, etc., ce sont des éléments qui qualifient des atteintes à ce droit. La question est alors de savoir, à partir de ces témoignages, comment on peut avancer pour garantir la protection de la dignité de ces personnes.

Un point de vigilance : on entend parfois que le fait de payer, le fait d'avoir du choix sont des éléments de dignité. Certainement, puisque dans les témoignages, le fait de ne pas avoir le choix est relaté comme un événement difficile à vivre. Mais il ne faudrait pas non plus restreindre la définition de ce droit de l'Homme au fait de payer un peu et d'avoir du choix. Son champ est bien plus vaste (avec par exemple un autre sujet autour des lieux d'accueil digne ou la difficulté inhérente au fait même de demander une aide). Il importe de considérer tous les facteurs d'atteinte à la dignité, et une fois les atteintes reconnues et qualifiées, de voir comment améliorer l'approche et les réparer.

DANS LES RÉPONSES APPORTÉES, DES ÉLÉMENTS ÉTAIENT INADÉQUATS PAR RAPPORT AUX ATTENTES ET AUX BESOINS DES PERSONNES

À partir de là, il y a eu plusieurs réunions, avec différents acteurs du territoire, dont la ville de Toul, des agriculteurs, des CCAS, des représentants politiques... tous ceux du territoire qui étaient intéressés. Et nous avons travaillé sur deux directions :

- Concrètement, quand on parle d'accès digne à l'alimentation, comment cela se traduit dans les actions ? Cette question a abouti à une charte qui pose des fondamentaux pour travailler autour de ces nouvelles solidarités alimentaires qui mettent la dignité au centre et, j'insiste, qui partent des besoins et des attentes des personnes.

- Que développe-t-on pour atteindre ces objectifs ? Plusieurs actions ont été développées par les membres de cette démarche (groupement d'acheteurs, jardins nourriciers, pièce de théâtre, etc.). Ce qui nous intéresse ici ne sont pas tant les actions, mais la façon dont elles ont été construites. Par exemple, il y a eu tout un travail autour de l'urgence alimentaire. Nous avons commencé par une co-formation entre personnes bénévoles, salariées et demandeuses des aides alimentaires. Le titre était « Si nous parlions ensemble de l'aide alimentaire », avec la charte au centre de la réflexion, et l'objectif était de voir comment faire pour améliorer nos pratiques. Céline PARANT vous en parlera car elle était dans le pilotage de ce groupe qui, par la suite, a fait un rapport d'étonnement en se rendant dans les différents lieux et en développant l'information à leur sujet.

> Pascal Massiot

Vous êtes en train de nous dire qu'à partir du droit des personnes, on convoque des champs plus structurels des politiques publiques ?

> Magali Ramel

Je ne vais pas dire que l'on parle du droit des personnes puisqu'encore une fois, il n'y a



aucun droit reconnu aux personnes. Cependant, on peut mettre en œuvre des éléments de définition de ce droit et, par exemple, cette co-construction. Tout ce qui a été développé dans cette démarche territoriale répond à une gouvernance qui est mixte, avec, au centre, les personnes qui connaissent la précarité alimentaire.

Il y a aussi tout un travail autour de ce qui s'appelle les « Labos CAP » (Constat Analyse Préconisations), avec des personnes en précarité et des professionnels qui se réunissent trimestriellement pour faire une évaluation des actions développées dans le cadre de la démarche. A partir de l'expérience utilisateur, ces groupes de travail permettent de s'assurer que les actions développées répondent bien aux attentes et besoins des personnes.

Nous avons également voulu travailler sur les messages alimentaires dans le cadre du contrat local de santé car il y a un constat de tensions très fortes sur le « manger mieux », le « manger durable », qui est un peu une injonction pour les familles à manger des produits qui sont inaccessibles ou qui ne correspondent pas forcément aux cultures alimentaires.

À chaque fois revient cette co-construction, ce croisement des différents regards entre professionnels, personnes qui connaissent la

précarité alimentaire, recherche, bénévoles. Est-ce que l'on peut parler de « structurel », pour reprendre votre question ? On reste sur une approche territoriale, avec les moyens que l'on peut avoir, on met des sujets sur la table, on avance, et des solidarités alimentaires se développent.

D'ailleurs, une pièce de théâtre a été montée pour sensibiliser au regard ou à ce qui est vécu par les personnes en précarité. Donc c'est extrêmement large, et ça vient des réunions réalisées ensemble pour voir quels sujets émergent, quelles actions peuvent être montées.

Néanmoins, le structurel, c'est quand on part du territoire et qu'on est en dialogue avec l'évolution des politiques publiques, et ça a été le cas avec cette démarche. Nous avons dit que cela avait commencé en 2016, qu'un changement avait eu lieu en 2017 avec les États généraux de l'alimentation et la loi Egalim. Nous avons présenté Terres de Lorraine, et d'autres territoires évidemment, lors de ces États généraux.

Mais le structurel interviendra vraiment lorsque ce sera inscrit comme changement de politique publique, quand on ne s'arrêtera pas à des actions pour les plus pauvres mais que l'on pensera globalement la solidarité alimentaire.



NOUS AVONS DÉPASSÉ LE STADE DE LA SEULE LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

tant, et tout n'est pas du tout réglé sur ce sujet du gaspillage.

> Pascal Massiot

On gaspille plus qu'on apporte de nourriture en Europe, c'est complètement dingue.

> Barbara Mauvilain-Guillot

Ça reste aberrant. En France, ce sont environ cent-cinquante kilos par an et par habitant qui sont jetés. C'est beaucoup, beaucoup trop. Alors, le modèle initial des Banques Alimentaires, était de récupérer de la nourriture qui était auparavant jetée et bien sûr consommable selon les mêmes règles d'hygiène et de dates de consommation que pour nous tous, et de les redistribuer ensuite à des associations partenaires.

Tout ça a beaucoup évolué et s'est complété. Et, pour rebondir à ce qui a été dit ce matin par Michel LAFORCADE, nous sommes vraiment dans une dynamique de changement permanent depuis des années, pour justement ne pas perdre nos valeurs d'origine de don, de solidarité, de bénévolat qui fondent notre réseau associatif. Notre réseau, que vous connaissez, c'est sept mille bénévoles, c'est tout à fait considérable. C'est notre gilet orange dont nous sommes fiers au quotidien. Lors de notre collecte nationale le dernier week-end de novembre, ce sont cent-vingt-mille gilets orange qui se mobilisent sur l'ensemble du territoire.

Nous avons dépassé le stade de la seule lutte contre le gaspillage alimentaire et développés ce que nous appelons les dons volontaires. Nous avons déployé aussi tout un écosystème d'actions sur lequel je vais revenir, des chantiers d'insertion, des ateliers cuisine, la lutte contre le gaspillage. Pour bien situer notre action et m'inscrire dans ce que vous a expliqué Magali, il faut bien comprendre que l'aide alimentaire, d'après la loi Egalim, contribue à lutter contre la précarité alimentaire. Nous n'avons pas la prétention de la résoudre, mais nous apportons notre pierre à l'édifice, c'est

LES PARTENARIATS FONT LA FORCE

> Pascal Massiot

Je passe la parole maintenant à Barbara MAUVILAIN-GUILLOT. Je rappelle que vous êtes responsable du service relations institutionnelles pour la Fédération Française des Banques Alimentaires. Une question simple : comment cette fédération et les banques alimentaires mettent en œuvre ces nouvelles solidarités alimentaires ? Vous, ce que vous avez envie de nous dire d'abord, c'est que votre approche est préventive avant tout. C'est essentiel de le dire quand vous prenez la parole.

> Barbara Mauvilain-Guillot

Oui, tout à fait. C'est vraiment un point auquel nous tenons. Pour situer l'action des Banques Alimentaires, je pense que sur notre thème d'aujourd'hui, les solidarités alimentaires, nous avons trois entrées :

- L'entrée de l'accès à l'alimentation pour tous, qu'a évoqué Magali, qui veut passer par un droit,
- L'entrée de la précarité alimentaire dont on considère, même s'il y a des débats sur les chiffres, qu'elle concerne malheureusement un Français sur dix,
- L'entrée de l'aide alimentaire, c'est-à-dire les personnes qui ont recours à l'aide alimentaire auprès d'associations, dans les banques alimentaires.

Donc l'aide alimentaire, c'est environ cinq millions de personnes en France. Et sur ces cinq millions de personnes qui y ont recours, nous, les Banques alimentaires, vous allez le voir dans les chiffres, nous accompagnons 2,2 millions de personnes. Nous sommes donc le premier réseau d'aide alimentaire. C'est à la fois un gros réseau par le nombre,

parce que ce n'est pas rien d'accompagner plus de deux millions de personnes chaque semaine dans les territoires, et à la fois, nous avons un réseau très fin : nous avons ainsi des Banques Alimentaires dans chaque département en France métropolitaine mais aussi en outre-mer, et c'est extrêmement important d'évoquer le sujet de l'accès à l'alimentation en outre-mer, dont on ne parle pas assez souvent. Nous y sommes particulièrement mobilisés.

Dans ces territoires, le modèle des Banques Alimentaires est de travailler avec des associations partenaires. Pourquoi ? Parce que nous avons été créés par quatre associations en 1984, Emmaüs, le Centre d'action Social Protestant, l'Entraide d'Auteuil, et le Secours Catholique, pour créer une espèce de « super association » spécialiste de l'aide alimentaire, parce que l'aide alimentaire, c'est compliqué, et nécessite de la logistique. Une Banque Alimentaire, c'est un en effet un entrepôt avec des camions qui entrent, qui sortent, des chaînes de froid, des frigos.

De plus, en matière d'hygiène et de sécurité des aliments, il faut être extrêmement exigeant avec les aliments. Alors, ces quatre associations, se sont dit : « Plutôt que de faire quelque chose de moyen nous-mêmes, nous allons créer les Banques Alimentaires, spécialisées dans l'aide alimentaire. »

Aujourd'hui, nous travaillons avec 5700 associations dans vos territoires, avec qui nous avons des conventions de partenariat. Ce sont ces associations qui font le lien avec les personnes accompagnées. Ça, c'est le modèle d'origine qui était aussi fondé sur la lutte contre le gaspillage alimentaire. J'étais très contente que vous donniez les chiffres tout à l'heure, parce que cela reste un sujet impor-

déjà pas mal. La loi dit que l'aide alimentaire contribue à lutter contre la précarité alimentaire. C'est important pour bien situer d'où on vous parle.

Pour revenir aux partenaires associatifs, il faut savoir que les CCAS représentent un quart de nos partenaires. Nous avons donc un lien très fort avec les CCAS, d'ailleurs, nous avons

UNE PERSONNE QUI VIENT DANS NOTRE RÉSEAU, C'EST UNE PERSONNE QUI TOUCHE MOINS DE 1 000 € PAR MOIS

un partenariat avec l'UNCCAS qui est extrêmement dynamique. Ensuite, pour un autre quart, ce sont des grands réseaux associatifs (par exemple, la Croix-Rouge est notre principal partenaire associatif). La seconde moitié, ce sont des associations indépendantes, qui se créent mais qui ont besoin d'un soutien. Nous, nous sommes là pour les accompagner. Cela a été le cas pendant le COVID-19, puisque nous avons accompagné six-cents associations qui se sont créées de façon remarquable. Finalement, ce sont les citoyens qui se sont pris en charge dans les quartiers, et nous, nous avons été là pour les épauler au mieux dans une période extrêmement complexe.

Je vous donne un petit portrait type, si l'on peut dire, des personnes que nous accompagnons. Pour résumer, une personne qui vient dans notre réseau, c'est une personne qui touche moins de 1 000 € par mois. Soixante-dix pour cent sont des femmes, trente pour cent sont des familles monoparentales, vingt pour cent seulement ont un emploi stable. C'est assez parlant, et cela m'amène à dire que nous sommes de surcroît confrontés à l'hétérogénéité des populations que nous accompagnons, d'autant plus avec le phénomène des travailleurs pauvres (nous en parlerons après), de l'impact de l'inflation sur les personnes que l'on accompagne.

C'est donc un défi, parce que cela nous oblige à diversifier beaucoup nos modes d'action : c'est ce que nous essayons de construire avec vous, justement, en partant des territoires, pour trouver les bons diagnostics et les bonnes façons d'accompagner, selon les



spécificités territoriales.

DE NOUVEAUX PROFILS SE TOURNENT VERS LES BANQUES ALIMENTAIRES

> Pascal Massiot

Un contexte qui amène depuis quelque temps de nouvelles personnes vers les Banques Alimentaires. Quelles sont-elles ? Dans quelles proportions d'augmentation ? Que pouvez-vous nous en dire et comment essayez-vous de bâtir de nouvelles approches, de nouvelles solidarités alimentaires par rapport à ce nouveau public qui vient chercher de l'aide auprès de vous ?

> Barbara Mauvilain-Guillot

En 2008, avant la crise financière, nous accompagnions 800 000 personnes, contre 2,2 millions aujourd'hui. Sur le premier semestre 2022, nous devons faire face à une augmentation de 9 % du nombre de personnes accompagnées, après une hausse de 4 % en 2021 et de 6 % en 2020. Nous sommes donc confrontés à une « marée lente » qui s'installe dans la durée. Vous voyez, nous avons cette tendance qui est là, avec, comme l'a dit Pascal, de nouveaux publics liés à la crise du COVID-19. Vous le savez, nous avons eu par exemple des auto-entrepreneurs, des artisans, c'est-à-dire des gens qui n'étaient protégés par les filets de sécurité du chômage partiel ou des aides aux restaurateurs, etc.

Ce qui était également relativement nouveau : les étudiants. Nous avons été interpellés par les conseils régionaux et les CROUS pour pouvoir les aider, notamment à la suite du premier confinement. Nous avons répondu présent. C'était le cas à Lyon, mais également en Aquitaine, à Limoges, à Rennes. Nous avons donc noué des partenariats avec les CROUS, et nous nous sommes mis à faire de l'aide directe, ce que nous ne faisons pas avant, et cela fait partie des évolutions de notre charte associative sur la crise Covid. Aujourd'hui, nous faisons aussi des colis que nous redistribuons directement, aux étudiants.

Les étudiants, les jeunes, c'est une vraie source de préoccupation : 46 % des personnes que nous accompagnons ont moins de vingt-cinq ans. Évidemment, il ne faut pas non plus oublier que nous accompagnons aussi des seniors, des retraités en grande pauvreté.

Pour répondre à votre question sur le dispositif, nous avons développé, dans nos épiceries sociales, des épiceries sociales étudiantes spécifiques, montées avec des partenaires sur les campus, toujours dans notre logique de partenariats. Nous ne voulons pas faire seuls, nous faisons avec les étudiants : ce sont eux qui se prennent en charge, et nous, nous sommes là pour les aider, comme sur les campus de Bordeaux ou en Touraine. Là, l'idée, c'est d'inventer avec les personnes concernées pour, justement, essayer de les aider au mieux dans leur situation.



INVENTER AVEC LES PERSONNES CONCERNÉES POUR LES AIDER AU MIEUX DANS LEUR SITUATION

> Pascal Massiot

Vous avez mené une étude d'impact sur les conséquences de l'inflation sur les personnes que vous accueillez, c'est bien ça ?

> Barbara Mauvilain-Guillot

Oui, tout à fait. Nous sommes bien sûr très préoccupés par l'impact de l'inflation, et nous avons sorti fin juin une étude sur cet impact de l'inflation sur les personnes que nous accueillons dans notre réseau. Nous avons cherché à mesurer deux choses : d'une part, comment l'inflation alimentaire impacte leur comportement d'acheteur en magasin, d'autre part, comment elle impacte leur comportement quand ils viennent dans nos associations d'aide alimentaire.

Sur le premier volet des comportements d'achat, nous avons constaté que 60% des personnes accompagnées ont dû augmenter leurs dépenses d'achats. Elles n'avaient pas le choix. Et en même temps, ça veut dire que

40% n'ont pas eu les moyens de le faire. Il faut mettre les deux en regard.

Ceux qui ont été le plus impactés, et c'est très logique et cohérent, ce sont les familles avec enfants. On observe également un report massif vers des produits discount : 91 % des personnes que nous accueillons ont reporté leurs achats sur des produits discount ou marques de distributeurs. Par ailleurs, ces mêmes personnes, on le voit, ont complètement sacrifié leurs dépenses vestimentaires et de loisirs. Ce sont aussi des chiffres qui remontent de la grande distribution dont les rayons vêtements, loisirs, sont à 0 % de croissance, ce qui est cohérent avec notre étude

Sur le second volet de l'aide alimentaire, huit personnes sur dix que nous accompagnons ont accru leur recours à l'aide alimentaire. Ils ont davantage besoin de nous. Pour nous, cela veut dire des efforts supplémentaires sur notre approvisionnement, ce qui compliqué, parce que tous les marchés alimentaires sont perturbés en ce moment. Sur le plan qualitatif, les personnes que nous accueillons demandent principalement des fruits et légumes et des protéines, notamment de la viande. C'est aussi logique, car ce sont les produits malheureusement les plus chers dans les supermarchés, en tout cas dans les magasins de proximité.

À TRAVERS L'AIDE ALIMENTAIRE, PROPOSER UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

> Pascal Massiot

Face à cette situation, vous développez des axes stratégiques. Je pense par exemple à trois axes principaux. Le premier, c'est vraiment l'accompagnement social via l'alimentation. Est-ce que vous pouvez nous éclairer sur cet axe ?

> Barbara Mauvilain-Guillot

Bien sûr. Magali l'a très bien rappelé tout à l'heure, la loi Egalim, pour nous, c'est un fondement essentiel. En France, l'aide alimentaire et assortie d'une proposition d'accompagnement social, à l'inverse du modèle anglo-saxon. C'est pour ça que nous sommes interrogatifs, sur le chèque alimentaire et assez vigilants sur le risque de monétisation de l'aide alimentaire.

Évidemment, donner cent euros par mois, c'est toujours un plus. Mais cela ne suffit pas

parce que, quand il y a l'aide alimentaire, il y a cette proposition d'accompagnement social faite à la personne. Les Banques Alimentaires proposent l'accompagnement social via l'alimentation. Il s'agit par exemple, de proposer à la personne de participer à un atelier cuisine ou prévention santé. C'est un axe extrêmement important puisque, dans les personnes que nous accompagnons, 16 % sont diabétiques : c'est trois fois plus que dans la population générale. 19 % souffrent de surpoids, et là aussi, on a une hausse des chiffres. Nous lançons donc aussi tout un travail sur l'obésité, nous travaillons pour ça avec des partenaires, c'est extrêmement important pour nous.

Sur les ateliers cuisine, c'est aussi du ludique, des retrouvailles, de la joie. Dans notre pays, autour de l'alimentation, on recrée du lien, de la convivialité, les personnes reprennent confiance en elles. Dans nos études, il y a quand même 80% des personnes qui nous disent souffrir de solitude et 60% disent qu'elles ne voient jamais personne. Ce sont des chiffres conséquents. Alors, venir passer un moment avec une animatrice cuisine, rencontrer d'autres personnes, partager ses recettes, cela paraît simple, mais en fait, cela recrée du lien. Et c'est un axe essentiel sur lequel on travaille. On a d'ailleurs reformulé tout ce travail, avec notre programme « Bons gestes, bonne assiette » que nous avons lancé au Salon de l'agriculture l'année dernière et sur lequel nous allons travailler avec vous tous, parce que tout ce que j'évoque se fait en partenariat, ou pour rebondir sur ce qui a été dit ce matin, en transversalité.

CONNAÎTRE LE TERRITOIRE ET SES ACTEURS, UN ENJEU PRIMORDIAL

> Pascal Massiot

Autre axe, justement, qui rejoint complètement le thème de cette table ronde sur de nouvelles solidarités alimentaires : au regard du contexte actuel, il y a une attention particulière sur le milieu rural où là, la précarité alimentaire, les difficultés de cet ordre-là sont moins visibles. On a plus honte, peut-être, à la campagne, on est moins invisibilisé que dans le milieu urbain. Est-ce que, là aussi, vous pouvez nous livrer quelques mots sur cette approche ?

> Barbara Mauvilain-Guillot

Effectivement, du fait de la finesse du réseau des Banques Alimentaires (une banque ali-

mentaire par département, et des antennes), nous sommes très implantés en milieu rural et disposons donc de remontées sur la précarité. Nous y travaillons de différentes façons.

La première chose qu'on a essayé de faire et qu'on est en train de déployer, c'est un travail sur la cartographie des zones blanches de l'aide alimentaire. Pour une Banque Alimentaire, il faut mieux connaître son territoire. C'est un travail que l'on fait notamment avec des étudiants d'Agro-ParisTech, un groupe de jeunes formidables qui a fourni un travail extraordinaire. Nous accompagnons nos Banques Alimentaires pour mieux connaître leurs territoires, pour pouvoir aller au plus fin et, disposer d'un outil d'aide à la décision pour, par exemple, déployer des dispositifs itinérants. Nous en avons actuellement cinquante-deux, c'est quelque chose d'assez récent.

> Pascal Massiot

C'est quoi, clairement, un dispositif itinérant ?

> Barbara Mauvilain-Guillot

Un dispositif itinérant, cela peut être une épicerie sociale itinérante, c'est-à-dire dans un camion. Ça peut être le camion de la Banque Alimentaire accueilli par une commune dans un local, qui sert à répondre au sujet de la honte, de la dignité extrêmement prégnantes dans certains territoires : cela se construit avec les maires et c'est quelque chose de discret, mais en même temps avec un accueil de qualité.

Cela peut aussi être, et c'est le cas en Drôme-Isère, un atelier de cuisine itinérant. Pour ça, nous avons justement fait ce travail de cartographie. Les deux Banques Alimentaires se sont dit que, finalement, elles avaient un territoire commun, parce que les limites administratives ne sont pas forcément les poches de difficulté. Cet atelier cuisine est donc commun aux deux Banques Alimentaires et va de village en village (déterminés avec la cartographie). Là, c'est très joyeux, très ludique, ils vont dans des centres de loisirs. On a travaillé avec Familles Rurales là-dessus, on fait aussi intervenir des enfants... L'idée, c'est aussi de créer du lien de façon générale sur un territoire. On travaille aussi beaucoup avec les agriculteurs, c'est une démarche nouvelle que nous allons essayer sur tout le réseau quelque chose de nouveau.



> Pascal Massiot

Comment, précisément ?

> Barbara Mauvilain-Guillot

Tout d'abord, c'est parti de l'idée que, comme vous le savez malheureusement, une partie du monde agricole est lui-même en grande difficulté. Donc déjà, le but était d'aller à l'aide des agriculteurs. Mais inversement, ce qu'on s'est dit, c'est que l'alimentation est produite par nos agriculteurs. L'idée est donc aussi de revaloriser leur travail, ce qu'ils produisent et qu'ils viennent présenter. C'est ce qu'on fait en Isère. Les agriculteurs partenaires viennent présenter leurs produits, leur métier, ça recrée du lien. C'est un peu le sujet de l'alimentation locale et donc, par exemple, nous sommes partenaires de Catalyseur qui est un projet d'incubateur des CUMA, les Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole. Et nous essayons de travailler sur ces synergies pour mettre du positif dans ces territoires, et c'est très intéressant.

DON ET DROIT, OU COMMENT CONCILIER URGENCE ET LONG TERME

> Pascal Massiot

Vous mettez donc en œuvre tout l'écosystème pour bâtir ces solidarités alimentaires. J'avais envie de vous faire réagir, Magali, sur ce que nous dit Barbara. Quelle est votre réaction ? J'imagine que vous connaissez le travail des Banques Alimentaires.

> Magali Ramel

Ce qui est développé par les Banques Alimentaires, et toutes ces solidarités, ce n'est pas la même chose que par l'approche du droit. Si on se dit que ce sont des femmes monoparentales qui ont recours aux aides alimentaires, il faut absolument qu'on puisse les aider. Mais il y a un vrai sujet de fond et c'est plutôt là que je travaille : comment faire pour qu'il y ait

EN PÉRIODE D'INFLATION, UNE SOLIDARITÉ INCERTAINE

> Pascal Massiot

Merci Magali. Juste une ou deux choses avant de passer la parole à Catherine GIRARD : j'imagine que le contexte inflationniste rend votre action extrêmement compliquée. Vous n'avez pas de boule de cristal bien sûr, mais comment sentez-vous les choses ? Comment voyez-vous cette solidarité alimentaire que vous mettez en œuvre depuis longtemps, que vous réinventez avec d'autres ? Vous parlez de cette collecte au mois de novembre, une collecte évidemment très reconnue. Comment abordez-vous les choses ? Dans quel état d'esprit êtes-vous ?

> Barbara Mauvilain-Guillot

Je crois que, comme tout le monde, on est dans une très grosse incertitude. Cette collecte est pour nous un temps important car, en trois jours, c'est 10 % de l'approvisionnement des Banques Alimentaires, donc il y a un rapport d'efficacité assez grand. Mais comment allons-nous réagir en matière de générosité, de solidarité ? On ne sait pas du tout, même si on reste optimiste.

Notre sujet de préoccupation, au-delà de l'inflation alimentaire, c'est l'impact de l'énergie. C'est une grosse inquiétude, parce que nous avons des entrepôts de logistique et les factures de l'énergie sont multipliées par quatre. Certaines Banques Alimentaires ne pourront pas suivre. Pour l'instant, nous n'avons aucune aide. Nous ne sommes éligibles ni au plan de résilience dont bénéficient les entreprises, ni au bouclier gaz dont bénéficient par exemple les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS). C'est une grosse inquiétude pour l'hiver. On veut également être reconnus, comme on l'avait été lors du COVID-19, comme une activité essentielle à la nation pour éviter les coupures d'électricité parce que, comme nous avons des chambres froides, et les coupures risquent d'être catastrophiques. Et pour finir sur l'énergie, c'est un gros impact aussi sur nos bénévoles. Nous nous battons pour qu'ils puissent avoir un crédit d'impôt car, dans certains territoires notamment ruraux, nos bénévoles font quatorze, vingt ou vingt-cinq kilomètres, c'est devenu aussi un vrai sujet.

> Pascal Massiot

Vous souhaitez parler de la charte, quelques

ÊTRE DANS LE CHANGEMENT SANS ÊTRE DANS LA TYRANNIE DU CHANGEMENT, EN S'ADAPTANT AUX BESOINS DES PERSONNES

éléments à ce sujet ?

> Barbara Mauvilain-Guillot

Notre charte, nous l'avons adaptée il y a deux ans à la suite du COVID-19. C'est la maturation non seulement de la crise COVID-19, mais aussi de toutes ces évolutions dont je parlais, du fait que nous avons prolongé notre action par cet accompagnement social à partir de l'alimentation. Dans notre charte, vous retrouvez notre objectif d'origine, lutter contre le gaspillage et la précarité, qui reste extrêmement prégnant. Le deuxième objectif, qui est pour nous essentiel, c'est la création du lien social autour de l'alimentation qui nous mobilise tous dans les Banques Alimentaires. Le troisième, lui, fait écho à ce que disait Magali, c'est travailler sur la qualité. Nous avons un gros travail sur le Programme National Nutrition Santé (PNNS) : tout ce que l'on collecte et tout ce que l'on redistribue, on essaye de le faire à partir du prisme de ce qu'on appelle le « camembert nutritionnel » c'est-à-dire les recommandations nutritionnelles du PNNS (nous devrions par exemple tous manger un tiers de fruits et légumes) qui est notre grille de travail.

> Pascal Massiot

C'est à la fois une question de santé publique et de dignité.

> Barbara Mauvilain-Guillot

C'est exactement ça !

Et enfin, la dernière idée, qui fait écho à ce que l'on disait ce matin, c'est d'être dans le changement sans être dans la tyrannie du changement, c'est-à-dire toujours s'adapter aux besoins des personnes, aux besoins de la société, aux objectifs de développement durable.

> Pascal Massiot

Merci beaucoup.

de moins en moins de personnes à l'aide alimentaire ? Comment faire pour ne pas être pas obligé d'aller vers des produits de mauvaise qualité lorsque l'on a un petit budget ?

Cela veut dire travailler sur les politiques agricoles, sur les politiques de l'offre, sur le prix de l'alimentation, sur l'accès aux droits, sur les revenus des personnes, sur le système alimentaire. Donc le prisme n'est pas tout à fait le même.

Cela me fait penser à Patrice MEYER-BISCH, un philosophe politique qui met en avant la nécessité d'arriver à penser de concert la réponse à l'urgence (ce qui se développe par exemple autour du don) et la complexité des réponses qui sont interdisciplinaires, de long terme, et qui amènent à repenser le système alimentaire, le système de protection sociale et plus largement notre droit.



> Pascal Massiot

Catherine GIRARD, une réaction par rapport aux propos qui ont été tenus ? Puis ma première question portera sur les enjeux de parvenir à l'autonomie alimentaire.

> Catherine Girard

Ces femmes sont extraordinaires. Elles ont du talent, sont des personnes engagées, enthousiastes et elles portent une nouvelle vision de la question alimentaire. Il faut réfléchir, penser autrement dans les années à venir pour répondre aux enjeux et aux besoins nouveaux.

La banque alimentaire avec laquelle je travaille très fréquemment, est une association caritative en avance sur son temps, moderne, qui innove, invente de nouveaux outils (je vais en parler avec Proxidon). Elle est capable aussi de concevoir une stratégie nationale et internationale autour de la question alimentaire. Réfléchir et penser le droit à l'alimentation, c'est penser le rapport des hommes et des femmes de demain,

dans notre société, penser les nouvelles formes de solidarités que nous voulons pour nos concitoyens.

Nous avons tous un rôle à jouer, une place à prendre dans cette réflexion, dans cet engagement. Et justement, il se trouve qu'à l'ACTAS un groupe de travail, porté par Céline PARANT, est très actif dans ce domaine. J'invite tous ceux qui s'intéressent à cette question à rejoindre ce groupe car il est en train d'inventer des réponses pour demain.

> Pascal Massiot

On a prononcé les deux mots « autonomie » et « alimentaire ». C'est une question qui vous préoccupe d'ailleurs, positivement. Qu'est-ce qu'on met derrière ? En quoi cela rejoint cette question des solidarités alimentaires ?

> Catherine Girard

Rendre les habitants autonomes au niveau alimentaire, c'est d'abord parler de dignité

humaine. C'est se demander comment quelqu'un peut faire le choix par lui-même de sa façon de s'alimenter de façon saine pour sa santé, de façon saine pour la planète, en réfléchissant ses achats plutôt qu'en les subissant.

Quand j'étais à Amiens, j'ai le souvenir que près de certains lieux de distribution alimentaire, on retrouvait des choux-fleurs et des brocolis dans les poubelles parce que les gens ne savaient pas les cuisiner et du coup les jetaient. Quel gâchis ! S'ils avaient eu le choix de leur alimentation, ils n'auraient pas pris du chou-fleur et il n'y aurait pas eu de gaspillage. S'ils avaient appris en amont à les cuisiner, ils les auraient conservés ; la priorité est donc de rendre les gens autonomes dans le choix et la préparation de leur alimentation, par des ateliers cuisine par exemple. C'est ce qui a animé notre démarche dans le département du Rhône. Beaucoup de gens n'ont pas le choix. Je vais vous donner quelques chiffres pour vous expliquer.

J'AI DROIT À UNE AIDE ALIMENTAIRE, MAIS SI JE N'Y AI PAS ACCÈS PARCE QUE LES STRUCTURES N'EXISTENT PAS PRÈS DE CHEZ MOI, COMMENT FAIRE ?

L'AIDE ALIMENTAIRE N'EST PAS TOUJOURS ACCESSIBLE

Des CCAS, et notamment celui de Genas par l'entremise de sa directrice Anna KACHNITSKAIA, me disaient : « Nous avons un gros problème. Les aides financières du CCAS sont multipliées par trois en un an, par manque d'accès à l'aide alimentaire caritative ». Il fallait trouver des solutions. Nous avons analysé l'offre alimentaire présente sur le territoire. Sud-Ouest-vallée du Rhône (environ 160 000 habitants sur 43 com-

munes).

Sur tout ce territoire, il n'y a que deux lieux de distribution alimentaire caritatifs. Ce qui veut dire que, lorsque l'on habite dans ces deux communes, il n'y a aucun problème pour accéder à une offre alimentaire. En revanche, quand on habite sur une commune rurale et montagneuse, c'est autre chose ! Nous nous sommes mis à la place des habitants : vingt communes sur les quarante-trois étaient à plus d'une demi-heure d'un accès à l'aide alimentaire. Pour certaines, le temps de trajet était de deux heures pour l'aller, plus deux heures pour le retour avec les colis à porter. Donc, quand il faut aller chercher un enfant à la cantine à midi, de fait, vous renoncez à l'aide alimentaire caritative.

La question de la proximité, est centrale dans la notion de l'accès et du droit à un certain nombre d'aides, mais si je n'y ai pas accès parce que les structures n'existent pas ou sont trop loin, n'y a-t-il pas rupture de droit ? Et comment peut-on y remédier ?

C'est un problème majeur dans la plupart

des territoires ruraux. Aujourd'hui, chaque fois que nous construisons une politique publique, nous réfléchissons systématiquement en matière de mobilité : comment les gens se déplacent et qu'est-ce qu'on fait pour ceux qui ne peuvent pas y accéder ? Ceux qui n'ont que les transports en commun, comment font-ils ? Celui qui a un vélo, quand c'est l'hiver, comment fait-il ? Il nous a fallu inventer autre chose, qui ne coûte rien ou presque. C'est le projet que nous inventons ici, dans le Rhône avec le système Proxidon.

LES BONNES IDÉES, C'EST GRATUIT

Nous avons cherché une solution qui ne coûte rien et qui pouvait apporter des réponses aux habitants. Nous sommes dans une région extrêmement riche en matière de produits agricoles (le vin, les fruits, les légumes, la viande, les fromages). Ce territoire est le grenier de Lyon : ces producteurs ont quelquefois des surplus, des produits invendus ou invendables. Ils emmenaient ces produits à la banque alimentaire. Et par



créateur de logiciels innovants

Arche MC2 accompagne des milliers de structures comme la vôtre dans la mise en oeuvre de leurs actions sociales et médico-sociales.

Concentrez-vous sur votre coeur de métier, on s'occupe du reste !



Pour découvrir nos logiciels dédiés à la gestion des CCAS, CIAS et intercommunalités, scannez ce QR code !



→ ou rendez-vous sur [arche-mc2.fr/millesime](https://www.arche-mc2.fr/millesime)

exemple, de Décines à Trèves, il faut faire quarante ou soixante kilomètres à l'aller et au retour pour apporter des fruits et légumes ou des fromages. Or, dans la même commune, juste à côté de chez eux, il y a des habitants qui ne sont pas mobiles et qui pourraient accéder à cette aide.

Nous avons discuté avec la banque alimentaire du Rhône : ils ont déployé un système extraordinaire qui s'appelle ProxiDon. C'est une application accessible avec votre smartphone. Elle permet au producteur, de mettre gratuitement à disposition des associations caritatives, des CCAS, des départements leurs surplus ou invendus. Les CCAS ou le département peut alors réserver ce don pour son public, en tapant sur cette même application. Ce système caritatif de « click and collect » gratuit est défiscalisé pour le donataire. Il bénéficie d'une réduction fiscale de 66% du prix de ce qu'il a donné. Le producteur s'y retrouve économiquement. Le système ProxiDon, est gratuit pour l'utilisateur, et permet de rémunérer justement le travail des producteurs, des vendeurs de l'alimentation.

Dans ce territoire du Rhône, nous sommes en phase test. Nous avons présenté cette démarche à tous les élus du territoire. Certaines communes se sont montrées très intéressées, je pense notamment à Genas qui en a fait un des axes de son projet, voté et délibéré au conseil d'administration du CCAS. Nous sommes allés à la rencontre des commerçants de Genas: plusieurs sont intéressés et veulent s'engager.

Cette action a été soutenue et reconnue au titre des Appels à Manifestation d'Intérêt (AMIs) de l'ACTAS, l'année dernière. Elle a reçu le prix spécial du jury.

> Pascal Massiot

Donc c'est du gagnant-gagnant.

> Catherine Girard

C'est du gagnant-gagnant pour tout le monde ! Mais c'est aussi une démarche de territoire. Avec ProxiDon, le producteur, le commerçant sait que son aide a de fortes probabilités de bénéficier aux habitants de sa commune.

Un dernier point important : je parlais de dignité, d'autonomie et non pas d'assistanat. La personne se rend chez le commerçant donataire sur proposition du CCAS ou de



l'assistante sociale départementale, ou va chez le producteur chercher son colis. Il n'y a pas de stigmatisation comme lorsqu'on va dans un lieu de distribution alimentaire. Dans les petits villages, si on se rend dans un tel lieu, tout se sait, tout se répète. C'est aussi une raison du renoncement à l'aide alimentaire caritative. Le système-ProxiDon permet de restaurer, de maintenir la dignité humaine.

Le projet se concrétise par la prochaine signature de convention avec la banque alimentaire, départementale, pour bénéficier d'une offre alimentaire sous deux formes :

- D'un côté, des colis alimentaires d'épicerie sèche qui peuvent être donnés au plus près, dans l'urgence, dans toutes les communes du territoire, sans qu'il n'y ait de kilomètre à faire.
- D'un autre, le système ProxiDon.

L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE DOIT-ELLE SEULEMENT REVÊTIR LA FORME DE CHÈQUES ALIMENTAIRES ?

Je voudrais ajouter un point qui a aussi alimenté notre réflexion : nous croyions, au niveau du département, être vraiment pertinents autour de la question de l'autonomie alimentaire parce que nous proposons des chèques alimentation précarité. C'est effectivement un excellent outil pour les communes dans lesquelles existent des commerces d'alimentation. Mais sur le territoire de notre expérimentation, douze communes n'ont pas de commerce, pas de lieu où acheter. Pour ces personnes, le chèque alimentaire n'est donc pas forcément la solution si elles ne peuvent pas accéder à



un commerce ou si celui-ci est beaucoup plus cher. C'est le cas des petites épiceries de village.

Donc il nous fallait inventer autre chose qui permette aussi de tenir compte de la question du panier de la ménagère.

Le deuxième axe de ce projet, qui n'est pas encore mis en place, c'est la question de la responsabilisation de nos jeunes : quel regard leur donne-t-on sur la question alimentaire ? Comment apprendre aux jeunes à être engagés aussi sur ces questions ? Alors l'idée, avec un certain nombre de communes qui sont déjà preneuses du projet (notamment la commune de Sainte-Colombe), c'est de travailler sur des ateliers avec les enfants des écoles. Il s'agit de faire en sorte qu'ils participent aux collectes alimentaires, fassent des ateliers sur la question de l'aide alimentaire, les besoins, les enjeux. Ce projet est l'occasion de faire

de l'éducation civique et citoyenne sur la solidarité, l'entraide.

> Pascal Massiot

L'éducation, un socle de tout, comme d'habitude. Catherine, encore un mot ?

> Catherine Girard

Dans le Rhône, cette question de l'autonomie alimentaire est inscrite dans le projet alimentaire territorial, le PAT.

Elle est aussi inscrite dans le schéma de solidarité, c'est-à-dire dans la feuille de route sociale départementale pour les cinq ans à venir. C'est important de faire inscrire ces actions dans les feuilles de route politiques des élus de vos collectivités.

Ce projet a été pensé dans une logique d'alliance, car l'union fait la force : l'Union (attention double apostrophes) avec les banques alimentaires, les producteurs, le

L'ASSOCIATION DE PLUSIEURS ACTEURS, D'HORIZONS DIFFÉRENTS, ONT RENDU POSSIBLE ET SOUTENABLE UNE AUTRE FORME DE RÉPONSE ALIMENTAIRE

secteur de la distribution alimentaire, les commerçants, le secteur social avec le souci de prendre en compte les politiques environnementales. C'est parce que l'on s'est mis à plusieurs, d'horizons différents, que c'est possible et que c'est soutenable.

> Pascal Massiot

Merci beaucoup à vous trois pour la passion qui traversait tous vos propos.



RETROUVEZ
L'INTÉGRALITÉ
DES ÉCHANGES
EN VIDÉO



ANTOINE DESFERET ENTREPRENEUR ET COFONDATEUR DE PHOENIX MOBILITY

> Pascal Massiot

Bonjour Antoine. Tu as rencontré de nombreux dirigeants et chefs d'entreprise. Il en ressort des éléments que tu vas nous livrer ici. Dans ton intervention, tu vas, en quelque sorte, effectuer une sorte de transposition de modes d'organisation voire de management.

Tu vas nous permettre que nous nous saisissons d'outils pour éviter de se faire déborder en quelque sorte. Cette conférence est intitulée Productivité. Alors, pas forcément dans le sens productiviste, mais comment, justement, on peut optimiser la productivité de son travail par des règles simples et des préceptes simples d'organisation. Si j'ai bien compris, la quintessence de ton intervention, c'est celle-ci.

Alors si tu veux bien Antoine, je t'invite à ouvrir pour notre plus grand bénéfice cette boîte à outils. Je te laisse la parole et le micro pour cette conférence Productivité. C'est

à toi. Et puis quelques minutes d'échanges à l'issue de son intervention, comme on l'a fait pour toutes ces séquences depuis ce matin.

> Antoine Desferet

Je suis un des cofondateurs de TOLV, une entreprise qui convertit des véhicules thermiques en véhicules électriques. Elle a été créée il y a trois ans avec quatre associés et maintenant nous sommes 35 employés basés à Paris et Grenoble. En plus de mon travail dans l'entreprise, je réalise des podcasts sur la productivité et un autre sur le vin.

Pour commencer, je vais vous parler de Daniel KAHNEMAN qui est un prix Nobel d'économie en 2002 et a écrit un livre intitulé « Thinking fast and slow » (ou « Système 1 / Système 2 » en français). Dans ce livre, il explique que le cerveau est composé de deux parties, le système 1 et le système 2. Le système 1 est rapide, peu



consommateur en énergie et basé sur les préjugés. Il donne comme exemple une expérience où les personnes parlent plus fort aux personnes âgées parce que le système 1 suppose qu'elles ont une probabilité élevée de ne pas entendre bien, même si cela ne fonctionne pas toujours.

Un autre exemple intéressant est une expérience menée dans une université aux États-Unis où deux groupes d'étudiants ont été formés. Le premier groupe a lu un texte contenant un vocabulaire lié à la lenteur, tandis que le deuxième groupe a lu un texte différent sans vocabulaire lié à la lenteur. Ensuite, le temps qu'il a fallu aux étudiants pour quitter la salle et quitter le bâtiment a été mesuré. En moyenne, les étudiants qui ont lu le texte avec le vocabulaire lié à la lenteur ont mis plus de temps à quitter le bâtiment que ceux qui ont lu un texte sans vocabulaire lié à la lenteur. Cet exemple montre à quel point le système 1, qui est rapide et basé sur les préjugés, peut être utilisé de manière excessive. Le système 2, en revanche, est plus lent, consomme beaucoup plus d'énergie et est basé sur la réflexion. Des études ont montré que le système 2 déclenche des réactions physiques, comme la dilatation de la pupille, lorsqu'il est utilisé. Par exemple, lorsqu'on conduit et qu'on ne trouve pas une rue, la pupille se dilate et le son de la radio baisse pour que le cerveau puisse concentrer ses ressources cognitives pour trouver le nom de la rue. Si on mesure la taille de la pupille en pensant à Paris, elle se dilatera instantanément, mais si on demande de résoudre une opération mathématique, la pupille se dilatera lentement et le corps se refroidira un peu, indiquant que le système 2 est en train de travailler.

La productivité est donc à l'image de notre cerveau divisé en deux parties : le système 1, qui est rapide et basé sur des préjugés, et le système 2, qui est lent et consommateur en énergie et qui repose sur la réflexion. Selon l'auteur, notre capacité à prendre des décisions est limitée et diminue au fil de la journée. Pour protéger sa charge mentale et améliorer sa productivité, il est conseillé de capturer, organiser et agir. L'auteur recommande également l'utilisation d'outils pour aider à capturer les idées et les organiser afin de pouvoir y réfléchir plus tard.

LE SYSTÈME CONSISTE À DIVISER SA JOURNÉE DE TRAVAIL EN DIFFÉRENTES PARTIES POUR AMÉLIORER SA PRODUCTIVITÉ ET SA QUALITÉ DE TRAVAIL

Il y a une méthode pour gérer sa charge mentale en utilisant trois étapes : capturer (enregistrer) ses idées et informations, organiser ces informations, et enfin agir et produire. Le texte suggère également que cette méthode peut être utilisée pour gérer des éléments spécifiques tels que les emails et les réunions. Il suggère également que cette méthode peut aider à améliorer la productivité et à prendre de meilleures décisions. Par exemple la gestion du courrier électro-

nique et de la mise en place d'une routine pour atteindre le zéro inbox, c'est-à-dire avoir une boîte de réception vide. Pour y parvenir, il faut archiver les messages qui ne nécessitent pas de réponse immédiate, répondre rapidement aux messages qui en ont besoin et déplacer les autres dans un dossier pour les traiter plus tard. Avoir un zéro inbox permet de mettre en place des routines pour gérer les emails et d'éviter d'oublier de traiter certains messages. C'est une gestion de la charge mentale et de la manière de prendre des décisions dans une journée. Le concept du « zéro inbox » est une stratégie pour gérer les emails de manière efficace et organiser son travail pour atteindre ses objectifs.

Il est important de se concentrer sur une tâche sans distraction afin de l'exécuter de manière de qualité et efficace. Je suggère d'adopter cette stratégie pour gérer les emails et atteindre un état de « flow » où l'on peut se concentrer sur une tâche sans distraction. Il faut bloquer du temps dans son agenda pour traiter les emails de manière efficace et de mettre en place des routines pour gérer les tâches.

Ces routines de gestion permettent d'éviter de participer à des réunions qui ne sont pas essentielles. Veillez à bien préparer les réunions et de limiter le nombre de participants et à maintenir un niveau élevé de concentration et de qualité de travail en évitant les distractions, comme les notifications d'emails.

Le système consiste à diviser sa journée de travail en différentes parties pour améliorer sa productivité et sa qualité de travail. Selon cette approche, il est important de se concentrer sur une tâche à la fois sans être distrait par des emails ou des réunions inutiles. Pour mettre en place ce système, je vous conseille d'organiser avec un agenda et de déterminer quelles tâches sont essentielles à réaliser et à quels moments de la journée. Il est également important de communiquer avec ses collaborateurs pour expliquer sa manière de travailler et fixer des limites en termes de disponibilité. Enfin, prenez du recul sur votre travail en se posant régulièrement des questions sur votre productivité et votre satisfaction professionnelle.

Une fois que l'on a mis ça en place, on a accès à la deuxième partie du système de productivité. Il y a un livre assez récemment



qui m'a beaucoup marqué, « Atomic Habits » de James CLEAR.

Attention, quelques fois avoir des objectifs peut parfois être contre-productif.

James CLEAR met en avant l'importance des habitudes dans la réalisation de nos objectifs et notre développement personnel. Selon James CLEAR, les habitudes permettent d'avoir un effet composé et de devenir de manière exponentielle meilleur à quelque chose en améliorant de 1% chaque jour. CLEAR prône également l'importance de se fixer des objectifs de long terme plutôt que des objectifs à court terme, qui peuvent avoir un effet yo-yo sur notre performance et notre motivation. Il souligne également que les gagnants et les perdants ont souvent les mêmes objectifs et que c'est l'adoption de bonnes habitudes qui fait la différence et d'améliorer la productivité.

Développer de bonnes habitudes c'est bien, mais il est difficile de maintenir ces habitudes pendant une période, en particulier au début lorsque les résultats ne sont pas immédiatement visibles. Prenons l'exemple de l'apprentissage d'une langue comme l'italien (via l'appli « Duolingo ») pour illustrer cette idée et comment, en maintenant cette habitude pendant une période de temps, on peut finalement dépasser les attentes linéaires et atteindre un niveau de compétence élevé. C'est pareil du point de vue de la santé, comme maintenir de bonnes habitudes sur le long terme en utilisant ou comment une mauvaise habitude peut avoir des

conséquences néfastes à long terme telle que la « consommation de cigarettes ».

Les habitudes ont un impact exponentiel sur notre vie et notre carrière, c'est pourquoi il est important de mettre en place de bonnes habitudes et d'éviter les mauvaises habitudes. Les habitudes sont composées de 4 éléments : Cue, Craving, Response et Reward. Pour mettre en place une nouvelle habitude, il est important de faciliter la partie Cue et la partie Reward. Pour perdre une mauvaise habitude, il faut rendre cette habitude difficile à réaliser et ne pas être récompensé pour l'avoir réalisée. La mise en place d'une bonne habitude, il est conseillé de miser sur le design de son environnement et de mettre en place une activité intentionnelle par défaut.

Je vous montre une illustration de Tiago FORTE. Dans les éléments qui produisent un effet exponentiel dans le temps, il y a la construction d'un second cerveau. C'est la capacité à documenter et à engranger du savoir pour le transmettre plus tard. Vous êtes à des postes à responsabilités. Vous prenez des notes sur ce que vous faites. Vous avez des partenaires, vous avez des tiers avec lesquels vous échangez. Par exemple lors d'une discussion WhatsApp vous partagez rapidement un résumé d'un livre avec un ami pour l'aider dans son travail. Vous pouvez mettre en place des rituels de capture, d'organisation et de production pour capturer et organiser efficacement les

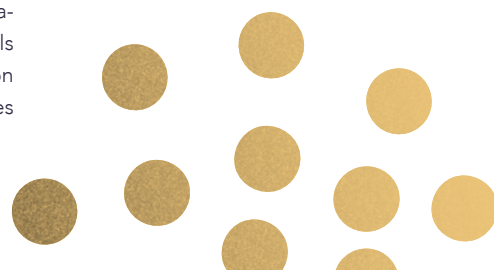
informations. Cela vaut pour des livres, des podcasts, des tweets et d'autres informations classées par tags et statuts.

Je vous laisse avec trois références. La 25^e heure qui est mon chouchou de la productivité, c'est 150 pages, ce n'est pas de la grande littérature, mais c'est efficace, rapide. Ça se lit tout seul et c'est actionnable. Je le lis de temps en temps pour remettre en place des choses. Donc je vous le recommande.

Deuxième élément : « Why We Sleep ? ». On n'a pas parlé du sommeil aujourd'hui, mais c'est un sujet qui est ultra important. Si vous voulez un vrai équilibre vie pro vie perso etc. Le sommeil c'est absolument un endroit qu'il faut conserver. Je ne me rendais pas compte mais le sommeil a des effets qui sont incroyables pour la santé et surtout le manque de sommeil terrible.

Le dernier : Atomic Habits. On en a déjà parlé, mais c'est vraiment une référence. Puisque je suis avec vous aujourd'hui, je vous donne aussi mes 50 astuces de productivité et j'espère que ça vous plaira, comme outils.

Merci beaucoup pour votre attention.



Le groupe SPQR : Cabinet de stratégie pour le secteur public et associatif

Spécialiste des organisations publiques et associatives

- Audits organisationnels/financiers
- Appui juridique (OPQCM)
- Tarification des services publics
- Analyse des modes de gestion
- Prospective et design
- Coaching de dirigeants

S·P·Q·R 

 DataDock

Expert reconnu de l'économie sociale et solidaire

- Diagnostic des territoires
- Analyse des besoins sociaux
 - Etude de faisabilité
 - Concertation


POPULUS ETUDES

citiA
Conseil en Achat Public

Acteur historique de l'achat public

- Stratégie d'achat
- Organisation d'un service d'achat
- De l'AMO passation à l'audit de contrats
- Assistance/ suivi / contrôle

L·E·G·I·O·H·A·S


Expert en restructuration des organisations

- Audit, contrôle et évaluations
 - Plan de redressement
- Management de transition
- Fusions et restructurations
- Recrutement de profils experts
- Administration provisoire ESMS

Avec le dispositif des AMIs, l'ACTAS et ses 4 partenaires Acceo/Tadeo ; EDF ; Edenred France et le Groupe Ensembl' sont fiers de valoriser les actions des acteurs de proximité qui « vont vers » et s'adressent à celles et ceux qui en sont et seront bénéficiaires.

Un objectif commun : Soutenir et promouvoir des projets innovants et modélisables pour des actions ambitieuses et créatrices en matière d'intervention sociale de proximité.

Une édition 2022 riche dans sa diversité, son contenu, et objet d'échanges nourris comme prometteurs. Les dossiers présentés étaient tous de qualité, avec des projets expérimentaux, porteurs et inclusifs. Et nous remercions l'ensemble des adhérents des structures ayant déposé au total 12 projets ainsi que les membres du jury.

Membres du jury 2022 :

- Partenaires : Stéphane GUISET pour Acceo Tadeo, Sylvain DECARNE pour EDF, Thomas MONNEREAU et Maud CHABRIER pour EDENRED France, Pascal GAUZÈS et Adrien CHAUVET pour le Groupe Ensembl'
- ACTAS : Karen BURBAN-EVAIN, Françoise RENOUE, Claudine PAILLARD, Isabelle VATINEL et Lionel RAVIER

Pour cette édition 2022, 4 thématiques pour 4 dotations de 5 000 € ont été proposées

- ACCEO-TADEO pour l'AMIs sur la thématique « Favoriser l'insertion des personnes souffrant de handicaps dans le monde du travail » (5 000 €)
- EDENRED France pour l'AMIs sur la thématique « Impulser des actions expérimentales dans le domaine de l'aide alimentaire » (5 000 €)
- EDF pour l'AMIs sur la thématique « Conduire une action de lutte contre la précarité énergétique » (5 000 €)
- Groupe ENSEMBL' pour l'AMIs sur la thématique : « Rompre l'isolement des personnes quels que soient l'âge, les catégories et conditions sociales comme l'environnement de vie partagée, avec implication d'acteurs locaux de proximité » (5 000 €)

Prenez date : l'aventure des AMIs de l'ACTAS se poursuivra en 2023 !



« FAVORISER L'INSERTION DES PERSONNES SOUFFRANT DE HANDICAP DANS LE MONDE DU TRAVAIL »

doté par ACCEO-TADEO, remis par Julien ALLART, accompagné en langage des signes par Luis RODRIGUES

Le CCAS de Tulle pour le projet « Ensemble en Signant », rompre l'isolement par les signes associés à la parole, dont le prix a été reçu par Sylvie CHRISTOPHE, Adjointe au Maire Vice-présidente du CCAS, Céline FERNANDEZ, Directrice du CCAS et Céline MORELLI, Coordinatrice Pôle infos seniors

Projet intergénérationnel avec communication non verbal LDS - Formation / Sensibilisation / Atelier / Exposition photo / Visite de centres culturels - son originalité réside dans son approche globale. De la formation des agents du CCAS en passant par des ateliers de sensibilisations des habitants avec des associations et des projets artistiques, il s'agit d'un projet ambitieux, intéressant, ancré dans une volonté de forte implication de tous les citoyens.

Ce projet crée les espaces nécessaires à l'apprentissage et à la pratique de la langue des signes, permettant un ancrage temporel long des résultats escomptés.

Autant de critères auxquels le jury a été sensible !

CONTACT

CCAS de Tulle
25, quai Gabriel Péri (3^e étage)
19000 Tulle
Tél. : 05 55 21 73 18
E-mail : ccas@ville-tulle.fr

« IMPULSER DES ACTIONS EXPÉRIMENTALES EN MATIÈRES D'AIDE ALIMENTAIRE »

doté par EDENRED France, remis par Cédric LELOUP

Le CCAS d'Écully pour le projet Epicerie sociale et solidaire itinérante « Epi-cœur », dont le prix sera reçu par Laure DESCHAMPS, Vice-présidente du CCAS et Camille MERLE, Directrice du CCAS et des solidarités d'ÉCULLY

Le projet « Epi-cœur » a séduit les membres du jury par son caractère opérationnel qui consiste à mettre en synergie l'ensemble des acteurs locaux pour mettre en place une modalité complémentaire aux dispositifs existants, tout en responsabilisant et en créant du lien social. Projet itinérant sur le territoire communal (805 ha de superficie), il se veut au plus près des besoins repérés.

Le caractère pragmatique du projet, la mobilisation des acteurs locaux, le lien avec des acteurs socioéconomiques traditionnels (Institut Paul Bocuse) sont autant d'atouts relevés par les membres du jury.

CONTACT

CCAS d'Écully
1, Place de la libération
CS 80212 - 69134 Écully Cedex
Tél. : 04 78 64 17 00
E-mail : secr.ccas@ville-ecully.fr



« CONDUIRE UNE ACTION DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE »

doté par EDF, remis par Delphine BONNEVIALLE

Le CCAS de Colombes pour le projet SOLIDIAG : Diagnostic et accompagnement individualisé pour lutter contre la précarité énergétique, dont le prix sera reçu par Bérangère PAGERIE-DIEMER, Directrice Santé et CCAS, Jean-Philippe ALQUIER Chef de projet Com et qualité et Anne TULEU, Responsable Action sociale familles

L'originalité du projet réside dans l'adoption de pratiques écoresponsables avec un ciblage sur 30 familles en situation d'impayés et élargissement possible à celles qui pourraient le devenir.

Lutter contre la précarité énergétique des ménages en défaut récurrent de paiement est une des préoccupations d'EDF Solidarité. Le projet déposé par le CCAS de Colombes répond à ce défi à travers la mise en place d'un dispositif ciblant 30 familles au plus fort taux d'impayés.

Autour d'ateliers ludiques, d'un suivi, de bilans intermédiaires, les familles sont intégrées dans un parcours mêlant acteurs publics nationaux, locaux et associations.

Le jury a apprécié le caractère innovant de la démarche qui vise à cibler un groupe précis et à prendre en compte certes la précarité énergétique mais celle aussi liée à l'eau potable et à la qualité de l'air. Une lecture complète et structurée pour laquelle EDF s'engage.

CONTACT

CCAS de Colombes
5, rue de la Liberté
92701 Colombes Cedex
Tél. : 01 47 60 83 75
E-mail : berangere.pagerie-diemer@mairie-colombes.fr

« ROMPRE L'ISOLEMENT DES PERSONNES QUELS QUE SOIENT L'ÂGE, LES CATÉGORIES ET CONDITIONS SOCIALES, L'ENVIRONNEMENT DE VIE PARTAGÉE AVEC IMPLICATION D'ACTEURS LOCAUX DE PROXIMITÉ »

doté par le Groupe ENSEMBL, remis par Pascal GAUZES

Le CCAS d'Arles pour le projet « Du repérage à l'inclusion » : Mise en place d'un parcours pour lutter contre l'isolement des seniors, dont le prix sera reçu par Véronique PONZE, Directrice du CCAS et Alice BERNA, Coordinatrice Pôle infos seniors du CCAS

Le projet « du repérage à l'inclusion » est une démarche « d'aller vers » des seniors confrontés à plusieurs freins d'accès aux activités proposées par le CCAS et la Commune d'Arles.

Le projet a retenu l'attention du jury pour son axe autour d'un triptyque visite/aide au déplacement/soutien psychologique. Associant professionnels du repérage de la fragilité (SSIAD, infirmiers libéraux, travailleurs sociaux) et associations et structures publiques, il vise les habitants de + de 60 ans de la commune et de ses hameaux.

Tout en favorisant le lien social, le projet veut anticiper la dépendance et améliorer l'accès aux droits et aux soins. Une complémentarité qui a permis au projet d'être retenu cette année.

CONTACT

CCAS d'Arles
11, rue parmentier
13200 Arles
Tél. : 04 90 18 46 80
E-mail : ccas@ville-arles.fr

COUP DE CŒUR DU JURY

Comme chaque année désormais, le jury a souhaité remettre un prix symbolique coup de cœur pour un projet, prouvant une fois de plus toute la qualité et l'innovation des actions menées par nos adhérents ! Ce prix spécial vise à mettre en lumière un projet particulièrement innovant.

Le CCAS et de la Maison des Services et de la Solidarité de Gannat pour le projet : Le numérique à 360°. Offrir un accès attractif, diversifié, adapté et convivial au numérique sous toutes ses formes aux jeunes retraités et aux seniors en perte d'autonomie, dont le prix sera reçu par Frédérique ETIENNE, Directrice du CCAS et de la Maison des Services et de la Solidarité

Ce projet répond à un besoin territorial défini sur un bassin de vie (Gannat et ses 17 communes limitrophes) à destination des + de 55 ans s'articule autour de l'apprentissage des nouvelles technologies de façon exhaustive : savoir utiliser ordinateurs, smartphone, tablette, comprendre les abonnements des opérateurs, apprendre à acheter le matériel, synchroniser les appareils entre eux. Un programme ambitieux qui propose des usages avec les adolescents et une initiation à la réalité virtuelle pour les plus de 70 ans. Un projet riche d'une intelligence pas artificielle qui a conquis les cœurs !

CONTACT

CCAS de Gannat
14-16, Allée des Tilleuls
03800 Gannat
Tél. : 04 70 90 67 82
E-mail : ccas@ville-gannat.fr

TABLE RONDE 3

ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE & ACCUEIL INCONDITIONNEL



De gauche à droite

CAROLE GUÉCHI
DÉLÉGUÉE MINISTÉRIELLE
À L'ACCESSIBILITÉ AU
SECRETARIAT GÉNÉRAL
DU MINISTÈRE DE LA
TRANSITION ÉCOLOGIQUE

MARTIAL GERMAIN
PRÉSIDENT DÉLÉGATION
RÉGIONALE DE
NORMANDIE DE LA CROIX-
ROUGE DEPUIS 2012

ISABELLE LE BOT
PÔLE SOLIDARITÉS ET
COHÉSION SOCIALE
MAIRIE DE LOIREAUXENCE -
DÉMARCHES DE
CONVENTIONNEMENT
ENTRE LE CD 44 ET LA
COMMUNE SUR L'ACCUEIL
UNIVERSEL

> Pascal Massiot

Quelques propositions de définition, pas trop longues j'espère, sur ces notions d'accessibilité universelle et d'accueil inconditionnel.

L'accessibilité universelle peut se définir comme étant la condition qui permet la participation de tous. Elle permet à toute personne, quelles que soient ses capacités, de bénéficier des mêmes opportunités d'une expérience de qualité de manière autonome, que ce soit pour se déplacer en fauteuil roulant, marcher avec une canne blanche, ou alors écouter un film, lire un mail au travail ou assister à un spectacle.

L'accueil inconditionnel, quant à lui, est souvent la première étape d'un parcours d'accompagnement. Il peut se définir comme étant la garantie, pour toute personne rencontrant des difficultés ou souhaitant exprimer une demande d'ordre social, de bénéficier d'une écoute attentionnée de la globalité de ses besoins et de ses préoccupations afin de lui proposer le plus tôt possible des conseils et une orientation adaptés.

Voilà pour le cadre sémantique que je vous propose d'emblée. C'est donc autour de ces deux questions que va s'articuler cette ren-

contre avec nos trois invités.

Bonjour Carole GUÉCHI, vous nous proposerez dans votre intervention, entre autres, quelques éléments de contexte, liés notamment à l'accessibilité, ou plutôt l'inaccessibilité concernant les établissements recevant du public (ERP). Alors, la question que l'on aura à votre adresse, c'est : comment peut-on changer la donne et quelle accessibilité pour demain ?

Isabelle LE BOT, grâce à vous, on aura l'illustration d'une coopération entre les acteurs sociaux et la collectivité que vous représentez ici, pour permettre une meilleure accessibilité à un accueil inconditionnel. On verra ce qui a été mis en place, une approche conventionnée permettant de répondre concrètement à cette question d'accessibilité universelle et d'accueil inconditionnel.

Troisième invité, Martial GERMAIN. Sans trop dévoiler les choses, on verra avec vous que cette question d'accessibilité universelle et d'accueil inconditionnel est au cœur de la démarche de la Croix-Rouge. Historiquement et philosophiquement, c'est dans votre ADN.



RETROUVEZ
 L'INTÉGRALITÉ
 DES ÉCHANGES
 EN VIDÉO



C'est important également d'entendre votre voix par rapport à ce prisme-là. Peut-être, parmi les questions que j'aurai à vous poser, que faudrait-il faire, que faudrait-il changer pour parvenir à une accessibilité universelle et un accueil inconditionnel pour toutes et tous ? Ce serait quoi, un monde accessible ?

Carole GUÉCHI, justement, quand on parle d'accessibilité universelle, d'accueil inconditionnel... Comment ces termes résonnent-ils dans le contexte que nous connaissons actuellement ? Qu'est-ce que ça vous inspire ?

Carole Guéchi

Cela m'inspire que, depuis la loi 1975 sur le handicap, beaucoup d'énergie a été mise par beaucoup de gouvernements, d'acteurs publics, d'acteurs privés, pour des résultats qui, d'une manière collective concernant l'accessibilité physique, ne sont hélas pas franchement à la hauteur. C'est vraiment le constat que l'on peut en tirer. Il faut peut-être rappeler que l'accessibilité universelle, c'est pouvoir vivre au quotidien quels que soient ses besoins de mobilité, quels que soient ses besoins tout courts. Aujourd'hui, en France, on connaît évidemment notre « public cible », soit douze millions de personnes en situation de handicap (handicaps tous différents, forcément), mais également huit millions d'aidants. Vingt millions de personnes qui auront, d'ici 2025, soixante ans et plus. J'ajoute éventuellement deux millions de parents avec des poussettes ou des enfants en bas âge chaque année. J'ajoute également les 750 000 femmes enceintes. Tous ces publics-là sont concernés par l'accessibilité universelle, c'est à dire pratiquement un Français sur deux.

> Pascal Massiot

Vous parlez de cette loi de 1975. Il y en a une autre, évidemment, à laquelle on fait référence quand on parle d'accessibilité universelle, que vous connaissez bien.

UN CONSTAT D'INSUFFISANCE

> Carole Guéchi

Oui, la loi de 2005 définit l'accessibilité universelle et dit notamment que l'on ne construit pas un bien neuf ni que l'on développe un nouveau service sans penser l'accessibilité de manière native, à la source. Dans la réalité, force est de constater que l'on continue de construire avec des non-conformités, que l'on

continue de proposer des services, en particulier dématérialisés qui ne respectent pas l'accessibilité numérique, et donc ne sont pas accessibles à une partie de la population pour des raisons de déficience liée au handicap. La délégation que je dirige portent ces politiques publiques sur l'accessibilité définies par le gouvernement, au sein du ministère de la Transition écologique. Je suis la neuvième déléguée ministérielle, la création de la délégation remonte à Jean-Claude GAYSSOT, ancien Ministre délégué en charge des Transports (1997-2002), autant dire que ça ne date pas d'hier. Mais on s'aperçoit d'année en année, malgré la détente des calendriers pour laisser du temps au temps, permettre à tous les acteurs de se mettre en conformité, de respecter le cadre légal, de se l'approprier, de l'adapter et de l'appliquer, que nous ne sommes collectivement pas au rendez-vous. Et aujourd'hui, nous sommes dans une phase de bilan avec le nouveau gouvernement, afin de pouvoir se projeter sur une nouvelle stratégie de trois ans, en lien avec le handicap.

Aujourd'hui, les chiffres nous disent que nous avons à peu près deux millions d'ERP en France. Ça part du petit commerce de proximité, qui a été tellement essentiel pendant le COVID-19 en particulier pendant les confinements pour maintenir un lien et un ravitaillement de proximité. Ces ERP du quotidien c'est également les centres de santé ou de protection maternelle et infantile, les

LE « BIEN VIEILLIR CHEZ SOI » EST EXTRÊMEMENT DEMANDÉ, MAIS SI LA COMMUNE N'OFFRE RIEN, IL DEVIENT UN « ENFERMEMENT CHEZ SOI »

métiers d'artisanat qui ont pignon sur rue, les maisons France Services, les Pimm's, les supermarchés, centres commerciaux et bien sûr tous les bâtiments publics... Pour tous ces ERP, qui sont environ deux millions en France, on estime qu'aujourd'hui, que moins de la moitié soit 900 000 sont conformes. Et dans « conformes », il y a ceux qui sont réellement accessibles, c'est-à-dire qu'ils ont fait leurs travaux, leurs aménagements. Par exemple,

pour une boulangerie, l'aménagement n'est pas très compliqué à mettre en place, il suffit d'effacer les marches à l'entrée. Pour certains petits commerces de proximité, c'est un peu de formation pour savoir bien accueillir une clientèle à besoins spécifiques. Ça peut être aussi l'aménagement d'un guichet abaissé pour que les personnes en fauteuil roulant puissent poser leur sac à main pour payer... ce sont des choses aussi pratiques que ça. Dans ces 900 000 ERP conformes, un bon tiers sont encore sous dispositif Ad'AP ce qui veut dire qu'ils n'ont pas terminé leurs engagements de mise en accessibilité de leur patrimoine et enfin le dernier tiers est constitué de propriétaires et gestionnaires d'ERP qui ont également obtenu légalement une dérogation. Il s'agit le plus souvent de dérogation pour impossibilité technique à se mettre en accessibilité. Ce sont autant d'établissements qui ne pourront pas offrir une équité d'accueil et de services entre tous les visiteurs et clients.

Donc la question qui se pose aujourd'hui, c'est comment aller plus loin ? Comment embarquer dans une dynamique les 1 million d'ERP en dehors de toute démarche d'accessibilité physique de leur établissement ? Comment les convaincre de ne pas arbitrer entre rénovation énergétique et remise aux normes d'accessibilité mais de conjuguer les deux à l'occasion de travaux parce que de fait, cela touche souvent les mêmes lots ? Il est difficile de se dire et de constater encore que près de 20 ans après la loi de 2005, la société n'est toujours pas capable de fabriquer de la ville accessible pour tous, ni d'aménager des territoires, des centres urbains, des lignes de transports, ou de nouveaux services en pensant aux besoins de vivre, consommer, se déplacer de chaque citoyen selon ses besoins. Pourtant de récents scandales relayés dans la presse en particulier sur la situation des seniors en maison de retraite devrait faire réfléchir les différents acteurs. On sait que le « bien vieillir à domicile » est une aspiration forte de la population, et c'est normal, tout le monde a envie de bien vieillir chez soi. Cela induit d'être dans un logement dont on peut sortir, de pouvoir se déplacer dans la commune, pour faire ses courses, se cultiver, travailler... Mais, si les collectivités n'offrent rien, le « bien vieillir chez soi » devient un « enfermement chez soi ». Une nouvelle forme de ghetto auquel on condamne à la fois les personnes handicapées et les personnes âgées plus ou moins en perte d'autonomie.

Cette prise de conscience collective n'est hélas pas là. Elle s'explique sans doute par un déficit de formation des acteurs et de compréhension de ces enjeux et à leur traduction de manière opérationnelle dans chaque projet. Dans le cadre bâti, les maîtres d'ouvrages, architectes, professionnels du bâtiment sont toujours peu sensibles à ces sujets. Du côté des collectivités qui peuvent également être autorités organisatrices de mobilités, les compétences en ingénierie comme la maîtrise des sujets y compris par les élus peut également faire défaut. Pour pallier cela, je dirais que la seule solution actuellement c'est d'associer les usagers et en particulier les associations de personnes handicapées et de seniors à la co-construction de chaque projet pour éviter de fabriquer des logements, des lieux ouverts au publics, de l'espace public ou des services qui ne répondent pas aux besoins de chacun et de fait vont exclure une partie des citoyens.

D'UNE PIERRE DEUX TRANSITIONS

Nous sommes aujourd'hui dans l'urgence de la transition énergétique, mais la transition démographique, cela fait un moment qu'on sait qu'elle frappe à notre porte.

Aujourd'hui, je dirais même que ces deux transitions-là doivent être traitées sur un pied d'égalité. L'État va faciliter la rénovation thermique des bâtiments avec différentes aides et subventions. Il appartient aux acteurs éligibles à ces aides d'aborder la rénovation thermique en tenant compte de la réglementation d'accessibilité. Concrètement qu'est ce que cela signifie ? Que tel maître d'ouvrage qui recevra une aide pour changer par exemple des fenêtres et installer du double vitrage, devra penser à commander des châssis disposant de poignées d'ouverture qui une fois installées seront à moins de 1,30 mètres du sol. S'il remplace des radiateurs, là encore l'accès aux thermostats devra être prévu de façon à être utilisables par tous. Parce que si vous rendez des bâtiments confortables d'un point de vue thermique mais qui demeurent inaccessibles, alors on n'améliore pas de manière satisfaisante l'usage même de ces bâtiments. Donc il faut les deux. C'est d'ailleurs pour cela que ces deux sujets sont portés par le ministère de la Transition écologique.

> Pascal Massiot

Je parlais de la loi de 2005, je me souviens très bien que rendez-vous avait été donné dix ans

après pour faire le point. Je ne veux pas me faire l'avocat des pouvoirs publics, mais on imagine l'immensité de la tâche pour rendre accessibles les choses.

Vous nous disiez que moins de la moitié des ERP était aux normes. Moi, en tant que citoyen, je me demande pourquoi il n'y a pas plus d'incitations, de coercition pour inciter fortement ces établissements à être en conformité. Le politique pourrait avoir la main là-dessus, mais c'est vu de ma fenêtre et sans doute de façon candide. Qu'en est-il ?

> Carole Guéchi

Oui, je vous ai dit 900 000 ERP conformes, ça fait un peu plus de 270 000 ERP réellement accessibles. Comme je travaille sur l'ensemble de la chaîne de déplacement, c'est-à-dire à la fois le bâti (les ERP et le logement) et les transports. Je peux également vous éclairer sur le niveau d'accessibilité des transports publics. Que ce soit pour le ferroviaire, dans les transports dits « guidés » (les trams déjà tous accessibles ou les réseaux de métros), les transports routiers urbains ou interurbains, les mêmes obligations d'accessibilité s'imposent depuis 2005. Pour cette partie transports, je dirais que la dynamique de mise en accessibilité a permis au ferroviaire de bien progresser. On jette beaucoup la pierre à la SNCF mais, grâce aux programmations d'accessibilité des gares (mise des quais à niveau, ascenseurs, remplacement des escaliers par des rampes d'accès ou des ascenseurs, renouvellement du matériel roulant, etc.), et aux investissements consentis par l'État, les collectivités et l'entreprise, ces opérations de mise en accessibilité de l'infrastructure ferroviaire ont pu être industrialisées.

Ce qui n'est pas actuellement à la hauteur des attentes de la population, c'est l'accessibilité des réseaux de bus et cars dans les territoires, il y a un vrai paradoxe entre les matériels roulants, renouvelés régulièrement et dont l'accessibilité est de plus en plus qualitative avec des palettes automatiques, des espaces dédiés... et l'accessibilité des arrêts et donc de la voirie. Dans l'interurbain, sur un total de 108 000 arrêts en France, à peine 25% sont accessibles. Il est à regretter que les collectivités ne développent pas de plan d'envergure pour programmer le réaménagement de ces arrêts pour faciliter l'autonomie des voyageurs à monter et descendre. Dans les réseaux de bus urbains, sur les quelques 88 000 arrêts recensés dans toutes les villes de France, le taux

ÉNORMÉMENT DE GENS ONT SIGNÉ DES DISPOSITIFS, S'ENGAGEANT SUR LA MISE EN ACCESSIBILITÉ, ET N'ONT RIEN FAIT DEPUIS 2014

d'accessibilité atteint les 44%. C'est mieux car cela permet aux usagers d'avoir accès à des tronçons de lignes accessibles en autonomie. Pour les réseaux de bus en urbain et de car en suburbain, il y a donc lieu de poursuivre la mise en accessibilité des arrêts et également de s'engager vers de la certification ou de la labellisation de lignes ou de partie de lignes accessibles. Enfin, il s'agit parallèlement pour ces réseaux d'améliorer l'accès à l'information sur l'accessibilité d'usage ligne par ligne et d'offrir la possibilité à chaque voyageur de personnaliser le niveau d'information requis.

LES SANCTIONS POUR PASSER À L'ACTION

> Pascal Massiot

Quels leviers actionner, alors, Madame GUÉCHI ?

> Carole Guéchi

Les sanctions sont prévues dans la loi, notamment l'ordonnance de 2014 sur les agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP). Cependant après deux ans de COVID-19, le gouvernement a estimé que l'application de sanction pour défaut d'accessibilité était non pertinent. Cependant, nous arrivons au terme d'un cycle et la question se repose. Les agendas d'accessibilité programmée, c'est la dernière loi qui donne du temps sur l'accessibilité. En 2024-2025, il n'y aura plus de dispositif, donc plus de programmation, plus d'outils, proposé aux gestionnaires et propriétaires d'ERP. Le droit commun s'appliquera.

Néanmoins, demain (le 6 octobre, NDLR), lors du Comité Interministériel du Handicap (CIH) auquel je participe, présidé par la Première ministre Elizabeth BORNE, de nouvelles consignes sur le sujet devraient être passées dans le cadre d'une circulaire diffusée à l'ensemble des préfets, leur demandant de veiller avec leur administration à effectuer des vagues de relances vis à vis



L'IDÉE, C'ÉTAIT VRAIMENT DE METTRE TOUT À PLAT, DE MIEUX SE CONNAÎTRE ET DE MIEUX SE COMPRENDRE, PUISQUE LE PROBLÈME, C'ÉTAIT ÇA

des pétitionnaires ayant déposés un agenda d'accessibilité programmé pour la mise en conformité d'un ou plusieurs ERP. Ce dispositif de relance se compose de trois étapes : notification du retard sur la mise en accessibilité/mise en demeure/sanction. En effet, on estime qu'une majorité de propriétaire ou gestionnaire d'ERP qui ont signé des dispositifs s'engageant sur la mise en accessibilité physique de leurs ERP, n'ont rien fait depuis 2014. L'avantage que ces pétitionnaires ont bien vu, c'est qu'en s'engageant sur 3 ou 6 ans pour la mise en accessibilité de leur patrimoine, ils étaient de fait exonérés de poursuites administrative ou pénale. Dans la grande majorité des cas, cette exemption n'a aujourd'hui plus cours et tout citoyen peut donc porter plainte pour inaccessibilité d'un ERP au regard des obligations de la loi de 2005.

Et je sais que certaines associations représentatives des personnes en situations de handicap ou d'usagers réfléchissent et se préparent à engager des poursuites ne serait-ce que pour permettre une production de jurisprudence. Et je les comprends. C'est aussi pourquoi, les services déconcentrés de l'Etat, département par département, vont s'attacher à vérifier les dossiers des propriétaires ou gestionnaires d'ERP et si les attestations sur l'honneur pour les ERP de 5^e catégorie ou les attestations d'accessibilité délivrées par les bureaux de contrôle pour les plus gros patrimoine ont bien été déposées. Encore une fois, la dérogation est possible s'il y a des disproportions financières, techniques, manifestes qui peuvent exister et justifier de l'impossibilité de rendre son établissement physiquement accessible. Les agents instructeurs en accessibilité au sein des Directions départementales des Territoires et de la Mer sont d'ailleurs là pour apporter conseil et éclairer les gestionnaires de patrimoine. Ce qui reste inacceptable, ce sont les ERP, publics comme privés, collecti-

vités comprises, qui ont signé un document de programmation et, qui depuis six ans, sont aux abonnés absents.

> Pascal Massiot

Donc je comprends dans vos propos que les choses vont sans doute un peu changer, qu'il y aura un aiguillage et des sanctions qui pourront tomber pour faire enfin avancer ce dossier de façon significative.

> Carole Guéchi

C'est effectivement possible et je rappelle que chaque citoyen, chaque association à le droit de se plaindre de l'inaccessibilité d'un ERP et le faire savoir y compris par voie de justice.

> Pascal Massiot

Hier, on avait une table ronde sur les mobilités. On voit bien que cette question de l'accessibilité est complètement connectée à celle des mobilités et de toutes les conséquences que ça peut avoir. Je vous laisse pour l'instant. Merci en tout cas de ces éléments sur l'accessibilité universelle.

Isabelle LE BOT, je rappelle que vous faites partie du Pôle solidarités et Cohésion Sociale de la mairie de Loireauxence, un peu à mi-chemin entre Nantes et Angers. Une belle région. On va voir avec vous comment se conjuguent ces termes « accessibilité universelle » et « accueil inconditionnel ». Vous avez œuvré, été créatifs sur votre terrain en mettant en synergie la collectivité et les acteurs du territoire, le tout par une convention. Il y a une certaine complexité, et c'est bien d'aborder des choses complexes parce qu'on n'est pas dans un monde simple, la complexité fait partie de ce monde. Ne soyons pas simplistes. J'avais envie que vous partagiez cette expérience avec nous. D'ailleurs, vous avez une diapositive qui illustre bien vos démarches.

Je vous laisse la parole pour nous permettre de comprendre un peu comment votre action se

structure. La parole est à vous, Isabelle LE BOT.

> Isabelle Le Bot

Je voulais d'abord vous parler du contexte de la convention. C'est la commune, la belle commune de Loireauxence, sur les bords de la Loire, en Loire-Atlantique. Nous sommes vraiment à l'est du département, à mi-chemin entre Nantes et Angers.

C'est un territoire très particulier puisqu'il est vraiment dans une zone rurale avec encore quelques zones « blanches ». Une commune nouvelle composée de 4 communes historiques composée de 7500 habitants. Sur cette commune pas de transport en commun. On a une ligne ferroviaire à plus d'un kilomètre, dans le lit de la Loire, au sud du territoire. Donc quand on habite à Belligné, tout au nord du territoire, c'est quand même quinze ou vingt kilomètres pour aller à la gare, selon l'endroit où on habite, parce que tout le monde n'habite pas dans les bourgs.

CRÉER LES NOUVELLES BASES DE LA COLLABORATION

Quand je suis arrivée sur ce territoire, un travail préalable avait été fait. Le conseil départemental de Loire-Atlantique avait lancé la rénovation de l'action sociale de proximité, qui a mené à la création des espaces départementaux des solidarités (EDS) et à la dynamique de l'accueil social universel (ASU). La commune de Loireauxence avait déjà été retenue comme un territoire de préfiguration de convention entre le conseil départemental et un CCAS. Des conventions ont été signées avec Saint-Nazaire et d'autres communes du département ont eu des propositions de conventions.

Je dois le préciser, ce qui est particulier sur Loireauxence, c'est que, depuis très longtemps, un centre intercommunal d'action sociale était très engagé sur les questions

éducatives et d'action sociale en général. Plusieurs générations d'élus se sont fortement mobilisées, ce qui fait qu'il y a aujourd'hui trois-cents logements sociaux sur la commune (ce qui est proportionnellement assez significatif) et qu'on a la chance d'avoir des professionnels de l'action sociale depuis assez longtemps sur notre petit service.

Depuis juillet le service est labellisé espace France Services et nous sommes 3,6 équivalents temps plein sur le Pôle Solidarités et Cohésion Sociale, avec un travailleur social à 60%. Ce n'est pas le cas de tous les territoires ruraux dans les CCAS.

Il y a eu à peu près dix-huit mois de travail pour lancer ce projet et arriver à formaliser une convention. Je dois quand même dire que les élus se sont beaucoup impliqués, aussi bien au niveau du conseil départemental que de ma petite commune. Il y a vraiment eu un travail de fond qui a été fait. Le contexte était favorable. Il n'y avait pas de conflits interpersonnels ou même d'opposition politique. Il y avait vraiment une volonté partagée qui est à souligner. La démarche est partie d'un certain nombre de difficultés qui étaient vécues difficilement sur le territoire, des désaccords et conflits qui avaient eu lieu par rapport à des situations complexes entre la commune, les élus de la commune et le conseil départemental, notamment les travailleurs sociaux et les centres médico-sociaux à l'époque.

L'idée, c'était vraiment de mettre tout ça à plat, de travailler ensemble, de mieux se connaître et de mieux se comprendre, puisque le problème, c'était ça. D'être sans jugement préalable et de pouvoir essayer de poser les choses. Je dois souligner qu'avec Catherine Plourdeau, qui est maintenant responsable de l'EDS de Rezé, sur le sud de l'agglomération, on s'est bien trouvées au niveau professionnel et on a fait un travail que j'ai trouvé très enrichissant.

MIEUX SE COMPRENDRE, DANS TOUS LES SENS DU TERME

On a pris le parti d'aller au fond des choses et de parler des choses qui fâchent, qui frottent un peu. Et même quand ça frotte, c'est qu'il y a contact. Donc il y a de l'espoir. On a par exemple eu des débats infinis sur les mots valises, donc j'en pose quelques-uns ici pour

illustrer le propos. Un qui me tient particulièrement à cœur, c'est « orienter ». Ça veut dire quoi « orienter » ? Comment on « oriente » ? Qui « oriente » ? Comment fait-on « en vrai », Ce n'est pas juste distribuer un flyer, une carte de visite, un numéro de téléphone sur un post-it. Un autre mot c'est « accompagner ». D'un point de vue de travailleur social, on a une représentation de ce que ça veut dire « accompagner », et d'un point de vue d'un accueil de mairie, on a une représentation qui n'est pas tout à fait superposable. Par exemple : « Moi, je ne peux pas dire à mes collègues de l'accueil de ne pas accompagner les personnes au local SDF. C'est ce que je leur demande, d'accompagner les personnes. » Alors, peut-être que ce n'est pas la même notion d'accompagnement. Il y avait plein de mots qui frottaient entre nous et on devait vraiment prendre le temps de s'en parler.

> Pascal Massiot

Il fallait les éclairer ces mots-là, très précisément ?

> Isabelle Le Bot

Voilà, prendre le temps de se poser pour voir ce qu'on met derrière, quel dénominateur commun pour se comprendre, car il y avait vraiment des incompréhensions. Il y avait plein de sujets qui, finalement, pouvaient nous mettre en difficulté avec ces petits mots-là, qui n'ont l'air de rien, mais qu'on utilise en les vidant de leur sens ou avec un sens pas très professionnel.

> Pascal Massiot

Oui, madame GUÉCHI ?

> Carole Guéchi

Le mot « accessible » est un mot valise épouvantable. Parce que la notion d'un service accessible, on l'utilise à tout bout de champ pour des choses qui n'ont strictement rien à voir. Moi, j'aimerais bien qu'on invente un autre terme pour parler d'accessibilité physique. Je vous rejoins totalement.

> Isabelle Le Bot

Pour certains, téléphoner, c'est être accessible ! Donc l'idée, c'était vraiment d'améliorer nos collaborations. Sur la diapositive, comme dans toutes les conventions qui se respectent, on a mis des belles phrases : « améliorer nos collaborations », « renforcer les collaborations, les stratégies » etc. des jolies phrases qu'il fallait expliciter de

manière opérationnelle. Car finalement, la question qui se pose, c'est : comment on fait ? Parce que c'est ça le plus compliqué. Ce n'est pas seulement de se dire qu'on veut y aller, c'est : comment on y va ?

On a constaté qu'on était dans un environnement professionnel multiculturel. C'est-à-dire qu'on ne met pas les mêmes choses derrière les mêmes mots, on n'a pas les mêmes représentations, les mêmes méthodes, les mêmes approches...

Donc, il faut l'admettre, on a des agents d'accueil qui sont des agents administratifs pour la plupart, qui ont parfois des sensibilités à l'accueil social, mais pas tous. On a des travailleurs sociaux, des administratifs qui sont notamment les cadres, directeurs généraux adjoint, directeurs, etc. On a aussi des élus de terrain qui mouillent la chemise et qui ont tous des parcours très variés. Souvent des femmes, d'après ce que j'ai pu constater, mais pas seulement. Et des maires

PRENDRE LE TEMPS DE VOIR QUEL DÉNOMINATEUR COMMUN ON MET DERRIÈRE CHAQUE MOT

s'investissent aussi sur ces questions-là, mais sans forcément avoir de formation à l'action sociale. Parfois, ils sont issus du « secteur éducatif », ce ne sont pas tout à fait les mêmes approches/méthodes. Le tout dans des petites communes ou le niveau opérationnel est très prépondérant, avec des maires sollicités directement par les habitants sur les situations qui les préoccupent, des situations qui peuvent devenir très envahissantes. Je ne vais pas vous faire le détail, mais on a plein de sujets où, finalement, on peut ne pas se comprendre. C'est tout à fait normal qu'on ne se comprenne pas, parce qu'on a des lunettes différentes et ça peut devenir très compliqué rapidement.

Par exemple, je me souviens d'un maire d'une commune rurale qui me disait : « Mais je ne comprends pas, j'ai demandé à l'assistante sociale de venir pour parler de telle ou telle situation, et elle n'est pas venue. » Effectivement, si l'assistante sociale ne s'est pas sentie dans un cadre avec une méthodologie un peu partagée, si la personne n'était pas informée de cette réunion... Bref, on



voit bien tout ce qu'il peut y avoir derrière. Mais ce que j'entends, c'est : « Elle ne veut rien me dire ! »

Une autre situation vécue par un autre élu : le CCAS accueille une femme victime de violence. Impossible sur le moment de joindre les services du Conseil Départemental. Ne sachant que faire, l'élu conduit la personne directement au service du Conseil Départemental et demande qu'on « prenne en charge la situation ». Se sont des exemples de situations mal vécues par les uns ou les autres qui ont déclenché le projet de convention.

> Pascal Massiot

Très bien, merci beaucoup Isabelle LE BOT pour ces précisions. Il fallait prendre le temps de poser le cadre de ce que j'appellerais une coopération, via cet outil, la convention. Convention entre la commune de Loireauxence (le CCAS) et le département de Loire-Atlantique (l'EDS), ce sont les deux entités qui sont derrière la convention ?

> Isabelle Le Bot

Oui, la convention, c'est vraiment commune-département, et dans la réalité, c'est CCAS-EDS.

> Pascal Massiot

L'utilité absolument... absolue, j'allais dire, de cette convention, c'est de sortir de la situation précédente où vous aviez l'impression de faire à la place des autres ?

> Isabelle Le Bot

C'est un peu l'idée qu'on a. C'est « Que fait la police ? » ou « Que fait l'assistante sociale ? », « Que fait le CCAS ? » Quand on est tous en tension, on peut avoir le sentiment que tout revient sur soi, même en comprenant que chacun fait ce qu'il peut. C'est un sentiment. Chacun vit les choses comme ça, et donc, ça crée des tensions.

> Pascal Massiot

J'imagine. Et cette convention détend la situation, parce qu'elle attribue des rôles très précisément ?

FAIRE LE POINT SUR LA PLACE DE CHACUN

> Isabelle Le Bot

Elle essaye en tout cas. Les élus nous ont accompagnés à ce sujet. Au début, on aurait pu partir sur une convention très généraliste, « travaillons ensemble », je fais exprès d'être provocatrice, mais c'est quand même ça le sujet. Mais on a essayé de travailler vraiment sur l'aspect opérationnel : comment on fait,

concrètement, en s'attachant à prendre détail par détail, point par point, pour gérer les problématiques majeures qui nous arrivent ? Qui fait quoi ? Comment ? Pour le surendettement ? Les expulsions ? Enfin, tous les sujets qui peuvent être compliqués sur nos terrains. À ce moment-là, c'était tellement tendu qu'on ne pouvait plus faire de tripartites (ou quadripartites, des réunions où on est à plusieurs avec la personne concernée, où on l'invite à participer aux échanges).

> Pascal Massiot

Isabelle LE BOT, ce qui est très intéressant dans cette illustration de la thématique que nous abordons dans cette table ronde, ce sont les effets induits. Je regarde la diapositive, quand on parle d'accessibilité, c'est-à-dire « rendre plus lisibles et cohérents nos actions et nos services », l'accessibilité aux dispositifs, ça peut être compris de cette manière-là. Sur l'accueil des personnes également : « l'accès aux droits », « l'accompagnement social ». On a bien là les deux réponses essentielles aux deux questions que l'on pose dans cette table ronde.

> Isabelle Le Bot

C'était mieux échanger, mieux communiquer, finalement, et améliorer nos collaborations concrètes. On s'est rapidement rendu compte qu'on pouvait partir dans tous les sens et se noyer dans la masse des choses à traiter. Alors, on s'est centré sur les besoins fondamentaux : avoir une existence légale et donc accéder à ses droits, se vêtir, se laver, se loger, se déplacer, se soigner, mais aussi prévenir les difficultés, faciliter l'insertion et protéger. Ça nous a semblé être des sujets importants puisqu'on avait des dossiers à traiter à ce sujet à ce moment-là, sur d'autres secteurs.

Cette convention s'est donc attachée à aller vraiment au fond des choses. On a travaillé sur les valeurs partagées, c'est-à-dire ce qu'on voulait faire ensemble : les complémentarités, la confiance, le respect des limites... C'est aussi se respecter parce qu'on voyait bien, par exemple, qu'il y avait beaucoup de turnover, donc les personnes accompagnées trouvaient tout d'un coup un trou d'air parce qu'il n'y avait pas de remplacement. Il y a quand même des complexités qui nous traversent sur les territoires.

Et puis, surtout, ce n'était pas évident d'ouvrir les possibilités de s'interpeller en cas d'incom-

préhension. Ce point apparaît en une petite phrase dans la convention mais ça a été un vrai sujet : il y avait des craintes, du côté du conseil départemental, qu'on l'interpelle tous les jours.

On a vraiment travaillé ça, et ça fonctionne depuis quelque temps. Et, moi qui n'étais pas très en compétence en arrivant sur le territoire, d'avoir aussi des appuis, des conseils et, au fil de l'eau, de se former avec le soutien d'un cadre expérimenté qui peut nous appuyer sur certaines situations, c'est aussi un bénéfice. Par exemple, je n'avais pas eu l'occasion de travailler sur les informations préoccupantes. Malheureusement, j'ai dû m'y mettre et monter rapidement en compétence, avec l'appui des collègues du conseil départemental dont c'est la mission.

Sur le plan opérationnel, on a formalisé et précisé ce qu'on entendait par « accueil social universel ». Il a donc été défini un accueil social de premier niveau, un accueil social ponctuel et l'accompagnement social (puisque les travailleurs sociaux sont amenés à intervenir parfois sur le long terme, parfois ponctuellement).

On a aussi posé quelques points éthiques, notamment l'accord des personnes pour se passer les relais de façon vraiment optimisée. Quand je dis « orientation », pour avoir été avant dans le secteur jeunesse, ça me parle énormément. Mais ici, par exemple, j'appelle ça les « orientations accompagnées ». C'est le fait de ne pas juste donner un numéro de téléphone et dire « Appelez de ma part », mais plutôt « Si vous voulez, puisqu'on se voit, on peut appeler ensemble ». Et on s'est rendu compte que ça favorisait le lien entre les professionnels, que la personne se sentait vraiment soutenue et donc que ça favorisait aussi son accès au « wagon suivant », si je puis dire.

Donc on a essayé de déterminer ce qui relevait de l'accueil de la mairie, du CCAS, de l'EDS. Puis ce qui relevait d'un accueil « général », d'un accueil social ou d'une intervention sociale. Ça nous a semblé intéressant, notamment pour les CCAS ruraux, de bien préciser ce qui relevait d'une intervention sociale parce que j'ai eu l'occasion de croiser des adjointes au CCAS ou à l'action sociale qui étaient parfois dans des postures compliquées : elles avaient pris le rôle du travailleur social, et quelquefois, se retrouvaient dans des difficultés de posture, de capacité à faire, de rôle. Ça nous a semblé intéressant de vraiment préciser ce qui relevait d'une intervention sociale, donc d'un

travailleur social.

> Pascal Massiot

Quelles ont été les difficultés de mise en place de cette convention ? Quels ont été les écueils ? Comment avez-vous réussi, ou pas, à les contourner ?

> Isabelle Le Bot

Le dernier comité de pilotage a eu lieu il y a quelques jours et les élus ont clôturé l'expérimentation. La difficulté, c'est que c'est difficile d'essayer parce que c'est précisément le processus d'élaboration et de formalisation co-construit, qui structure la démarche, qui est le plus intéressant et le plus efficace.

> Pascal Massiot

On ne peut pas calquer l'approche parce qu'il y a les spécificités du territoire, tout ça est à requestionner à chaque fois.

> Isabelle Le Bot

Voilà. Là, la convention va partir dans le cadre du PST (Projet Social de Territoire) de la délégation d'Ancenis (Conseil Départemental). Un groupe de travail des CCAS va reprendre cette convention de manière simplifiée. Ensuite, il revient aux CCAS qui souhaiteront s'y investir de reprendre ce flambeau.

> Pascal Massiot

Carole GUÉCHI, voilà un exemple concret de comment faire avancer cette question de l'accessibilité universelle de cet accueil inconditionnel.

> Carole Guéchi

C'est vraiment un très bel exemple de partenariat en prise directe avec le terrain. Et cette méthode-là, elle peut je pense essayer évidemment sur d'autres thématiques de la même façon. Je trouve ça très intéressant. Après, j'ai une autre question. Je voulais savoir si, dans les urgences que vous avez à traiter avec des personnes qui ont besoin d'aide, sur la partie logement, y-a-t-il vraiment des choses qui vous remontent sur l'inaccessibilité du logement par rapport aux besoins de la personne ? Est-ce que ça, ce sont des plaintes que vous voyez passer ?

> Isabelle Le Bot

Sur la commune où je travaille, il y a trois-cents logements sociaux et cinq bailleurs sociaux. Pour ceux qui sont en logement social, il y a des méthodologies pour adapter le logement. En revanche, il y a environ 2 semaines, on m'a

ON A ESSAYÉ DE DÉTERMINER CE QUI RELEVAIT DE L'ACCUEIL DE LA MAIRIE, DU CCAS, DE L'ESPACE DÉPARTEMENTAL DES SOLIDARITÉS

signalé une personne à mobilité réduite (PMR) qui habite dans une maison à la nantaise, vous savez, avec un escalier, le plateau de vie au premier étage et, en dessous, la cave ou le garage. Elle se retrouve coincée chez elle. Quelquefois, pour l'adaptation du logement, on est confronté, sur un territoire où le taux de pauvreté est quand même significatif (en tout cas plus fort que celui du département), à des difficultés des propriétaires occupants à trouver des modalités de financement pour ces besoins d'adaptation. Il y a quelques années, une possibilité juridique permettait d'avoir des allocations, mais qui n'ont plus été attribuées aux propriétaires occupants, donc qui ne permettent plus de faire passer certains dossiers dans les aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah).

> Carole Guéchi

En réponse à cela, le gouvernement prépare un nouveau dispositif qui va sortir en 2023 et concernera le parc privé. Il y a déjà eu des fuites dans la presse. Ce futur dispositif d'aide sera à destination des propriétaires ou locataires en situation de handicap ou en perte d'autonomie et à faible niveau de ressources. Cette aide permettra de financer les travaux pour l'adaptation de son logement. En particulier de la salle de bain lorsqu'il s'agit de la transformer en salle d'eau, mais pas seulement. Ça s'appellera « Ma Prime Adapt' », c'est un peu sur le même modèle que MaPrimeRénov'. Le but est vraiment, dans le parc privé, pour les personnes âgées, les personnes en perte d'autonomie ou les personnes handicapées, d'apporter une aide qui peut aller, par dossier, jusqu'à 7000€ (on estime qu'un dossier de travaux pour l'amélioration du logement, c'est entre 15000 et 20000 €). Ce sera intéressant à surveiller pour vous.

Martial Germain

Oui, c'est tout à fait dans l'ADN de la Croix-Rouge. Mais à travers tout ce que j'ai pu entendre, je pense que vous-mêmes, responsables et directeurs de CCAS, représentants de l'État, vous êtes tout à fait à même de régler ces problèmes.

Je suis venu particulièrement assister à cette conférence pour parler de l'accueil inconditionnel des gens de la rue, ces gens un petit peu invisibles que l'on rencontre malheureusement de plus en plus dans des petites, moyennes et grandes villes.

Vous parlez également des difficultés que l'on peut rencontrer pour essayer de les faire entrer dans le système, de les déplacer dans des logements. C'est quelque chose de terrible. Il y a de plus en plus de monde dans la rue et il faut aussi voir les freins que l'on rencontre.

Nous avons un problème à la Croix-Rouge, je dois l'avouer, c'est notre esprit de neutralité qui doit ressortir en permanence et qui, parfois, est contraignant, qui m'impose notamment de ne pas nécessairement dire tout ce que j'aurais à dire.

Sincèrement, je pense que les pouvoirs publics auraient de très gros efforts à faire, notamment à travers des aides, moins de complexité dans les rapports avec les associations telles que la Croix-Rouge. En matière financière aussi, qui est un frein terrible que l'on rencontre en permanence.

> Pascal Massiot

Comment, de votre point de vue, peut-on changer les choses pour permettre d'avoir un monde plus accessible, plus accueillant ? Rendre plus visibles les invisibles, c'est peut-être la première chose, et là, il y a sans doute des modalités à examiner. Quel curseur actionner ?

> Martial Germain

Déjà, éviter de détourner les yeux quand on rencontre ces gens et avoir un peu plus d'esprit solidaire. Se dire que ce sont des êtres humains et qu'ils ont le droit, comme tous les autres, de pouvoir se loger, se nourrir, se doucher.

Je suis plus un homme de terrain qu'un homme de plateau et, avant d'accéder à cette fonction de président de délégation régionale, je suis passé par un peu toutes les actions de la Croix-Rouge. J'ai pu faire de l'action sociale ou de la maraude, même en tant que président de délégation régionale,



ça m'arrive encore d'aller discuter avec les bénévoles, faire des maraudes, parce que je ne veux pas quitter ce terrain.

Il faut que les pouvoirs publics se rendent compte que la période est très compliquée. Il faut tendre la main. Ça ne pourra pas durer comme ça.

> Pascal Massiot

On ne peut pas s'abstraire du contexte, on a commencé à parler du contexte de la crise économique et énergétique qui arrive. Comment la Croix-Rouge peut l'anticiper et comment projetez-vous cet accueil inconditionnel que vous mettez en œuvre depuis très longtemps ?

> Martial Germain

C'est une vaste question. Je m'interrogeais, notamment ces jours-ci, sur le taux de fréquentation des gens de plus en plus démunis. En 2019 sur le secteur de Caen, par exemple, il y avait 120 personnes assistées chaque semaine par la Croix-Rouge française. Aujourd'hui, à cette date, nous sommes à 450 personnes qui viennent en permanence solliciter les services de la Croix-Rouge.

> Pascal Massiot

Comment faites-vous pour les accueillir ? Vous êtes débordés...

> Martial Germain

La Croix-Rouge est préparée, mais simplement pour dire que c'est de pire en pire. J'ai pris une ville, mais je pourrais vous parler d'autres secteurs tels que la Sarthe, Alençon ou d'autres secteurs de Normandie. Ça devient compliqué, notamment pour trouver des financements. On y arrive toujours grâce à des aides diverses, mais ça devient quelque chose de récurrent et de dramatique.

> Pascal Massiot

Isabelle LE BOT, vous connaissez la Croix-Rouge dans votre action, sur le terrain, du côté de Loireauxence.

> Isabelle Le Bot

Tout à fait puisque, sur notre territoire, il y a beaucoup d'association. Il y a le Relais Solidarité qui anime une épicerie sociale en partenariat avec la banque alimentaire, où la Croix-Rouge vient faire une permanence une fois par mois, lors de la distribution. Ce sont à peu près les mêmes constats, je n'ai pas les chiffres, mais il y a une forte augmentation des sollicitations des habitants demandeurs.

> Pascal Massiot

Est-ce un début de réponse de multiplier, d'intensifier ces coopérations ? Et cela démontre que l'interconnaissance des acteurs d'un territoire, dont fait partie la Croix-Rouge, peut être au service d'une meilleure accessibilité, d'un meilleur accueil.

LES BÉNÉVOLES, INDISPENSABLES À LA SURVIE DE LA NATION

> Martial Germain

J'ai eu plaisir à discuter avec quelques représentants de CCAS dans ma région et tout le monde, visiblement, connaît la Croix-Rouge et travaille plus ou moins avec elle. La Croix-Rouge est un auxiliaire des pouvoirs publics, elle a donc un devoir, un devoir de réponse. Et elle maille l'ensemble du territoire national. Rien que sur la région Normandie, on représente 3 200 bénévoles. On en cherche plus, car les bénévoles se fatiguent. Faire des maraudes sept jours sur sept, c'est épuisant, complètement épuisant. Vous avez certaines populations qui deviennent de plus en plus agressives, vous avez aussi la barrière de la langue qui est compliquée.

Ce n'est plus du tout le même style d'engagement. Par exemple, j'ai remis une médaille ce week-end à un bénévole qui avait quarante-cinq ans de bénévolat. Il faut lui rendre le plus grand des respects. Désormais, dans notre société de consommation, les gens papillonnent, ils viennent, ils testent. Ils restent une semaine, ça ne leur convient pas, ils partent. C'est identique partout, même dans le sport.

> Isabelle Le Bot

A contrario, durant la période COVID-19, des gens appelaient le CCAS pour donner des coups de main, ils étaient prêts à se mobiliser, certains ont intégré les équipes de bénévoles. Je n'avais jamais eu cette sollicitation avant,

c'est un peu un contrepoint.

> Pascal Massiot

Ces coopérations sur le terrain avec tous les acteurs du territoire, pouvoir faire se connecter tous ces acteurs, c'est aussi la responsabilité des pouvoirs publics ?

> Carole Guéchi

Alors oui, c'est de la responsabilité des pouvoirs publics. L'action de la Croix-Rouge est exemplaire à tout point de vue et depuis très longtemps. Franchement, le bénévolat en France n'est absolument pas reconnu à sa juste valeur et je pense que c'est aussi ça le sujet. Il faudrait une vraie valorisation (je ne sais pas comment c'est possible), car les bénévoles sont des travailleurs de l'ombre sans lesquels la société française aujourd'hui ne pourrait pas venir en aide aux personnes les plus vulnérables et ne pourrait pas être ce qu'elle est.

Ce sont ces associations qui viennent en aide à ces gens dans le besoin dont le nombre est dramatiquement en augmentation. J'ai travaillé à la SNCF avant mon poste au ministère. L'errance en gare était un phénomène en recrudescence, et qui soulève des problématiques auxquelles toutes entreprises n'est pas préparées. J'ai travaillé à la gare du Nord pendant très longtemps, où l'on se rendait compte de la diversité des populations qui n'avaient plus que la gare comme lieu de vie. Comment est-ce possible dans une société comme la nôtre ?

J'ouvre ici une parenthèse : la France est signataire de la Convention internationale re-

lative aux droits des personnes handicapées, au niveau de l'ONU. Nous avons été auditionnés par l'ONU en 2021 qui souhaitait mesurer comment la France applique cette convention, en particulier dans son article neuf axé sur l'accessibilité de la société. Durant trois jours, les hauts fonctionnaires ont rendu compte de la façon dont la France mettait en oeuvre la CIDPH. Malgré des bons points, nous avons été jugés très durement.

La principale raison à cela, c'est qu'aux yeux des 180 nations signataires, de la CIDPH, nous sommes considérés comme un pays riche et développé, le pays des droits de l'homme, qui a donc les moyens d'une politique ambitieuse. Cela rend plus difficile la justification de thèmes sur lesquels nous ne sommes pas exemplaires.

Les représentants français ont été déstabilisés de voir que certains pays, notamment de l'Europe de l'Est, auditionnés en même temps que nous, pouvaient présenter des progrès plus rapides que les nôtres s'agissant du respect de la CIDPH et en particulier en matière d'accessibilité. Et je rejoins la Croix-Rouge dans son témoignage, je ne peux qu'aller dans son sens.

**LES BÉNÉVOLES
SONT DES
TRAVAILLEURS DE
L'OMBRE SANS
LESQUELS LA
SOCIÉTÉ FRANÇAISE
NE POURRAIT PAS
ÊTRE CE QU'ELLE
EST**





GÉRARD GUIÈZE
PHILOSOPHE, GRAND TÉMOIN



Merci à nouveau pour votre confiance. Je vais donc essayer de vous préciser les problématiques à l'issue de ces 45^{es} rencontres de l'ACTAS. Et, en revenant peut-être sur quatre points qui m'ont paru assez décisifs, repenser aux débats qui ont eu lieu pour leur donner une signification qui soit pérenne.

LE CHANGEMENT NE VA PAS FORCÉMENT VERS LE « MEILLEUR »

Le premier point, c'est la notion de changement.

Il faut faire attention parce qu'un changement, par définition, ça met en œuvre une nouveauté. Excusez-moi de cette banalité, je ne vais pas y rester. Mais ça ne met pas nécessairement en œuvre une innovation. Ce n'est pas du tout la même chose. Changer et innover, ça n'a rien à voir.

Vous comprenez que « nouveau » ne veut pas dire nécessairement « meilleur ». Ce n'est pas automatique (même s'il faut le souhaiter), ce n'est pas nécessairement porteur d'une innovation.

En préparant cette petite synthèse, je pensais à des exemples très simples que vous avez rencontré dans votre vie.

Vous inscrivez votre enfant dans une nouvelle école à la suite d'un déménagement. Vous vous êtes peut-être assez vite aperçu que cela ne signifie pas que cette école est innovante. Et peut-être que vous vous êtes rendu compte que, bien qu'elle soit nouvelle, cette école, elle n'est pas la meilleure pour votre fille ou votre fils.

Vous avez remarqué aussi qu'il y a des secteurs où le numérique n'est pas du tout une amélioration. Vous avez tous connu cette expérience d'entendre au bout du téléphone : « Tapez un, tapez deux, tapez trois, patientez... » Là, vous vous rendez compte que la communication ne

se fait avec personne, ce qui est un problème pour la communication.

Vous avez remarqué que faire sa déclaration en ligne, c'est une chose facile... Ça dépend quand même de l'âge. Pour des personnes âgées, ce n'est pas du tout une amélioration. Vous avez compris qu'un changement, pour qu'il soit une innovation, il y a une condition, c'est qu'il doit être finalisé. C'est une valeur seconde, le changement, ce n'est pas une valeur fondatrice. Il faut qu'il soit finalisé par rapport à quelque chose, c'est-à-dire que son sens, pour être une innovation, doit être lié à une valeur de référence, que ce changement vise une inclusion. Donc, si un changement est subordonné à une finalité, c'est qu'il n'est pas une valeur en soi.

LA SOLIDARITÉ PEUT CRÉER DES INJUSTICES

La deuxième chose sur laquelle je voudrais vous proposer de revenir, c'est qu'il en va de même pour la notion de solidarité. Ce n'est pas une valeur en soi. On peut être solidaire dans la violence, on peut être solidaire dans la raison d'État. Pensez à tous ceux qui étaient solidaires contre Dreyfus, n'ayons pas peur des exemples. Elle peut donc, la solidarité, propager des injustices, elle n'est pas nécessairement correctrice. Là encore, pour la deuxième fois, cette valeur doit être reliée, pour faire sens, à une finalité, et par conséquent, elle n'est pas telle que nous l'entendons ici. Elle n'est pas la pure camaraderie d'un parti politique, elle n'est pas le front uni d'un combat pour conquérir un pouvoir. Elle n'est donc pas ou ne consiste pas à simplement fraterniser. Mais vous voulez (et vous avez raison, évidemment) qu'elle devienne un lien de réponse. Alors là, ce n'est pas la même chose que les sens précédents. Qu'elle devienne un lien de réponse ou une mise en lien pour répondre à des situations sociales. C'est une finalité qui donne sens à la soli-

darité. Mais pour cela, il y a des conditions. Et j'ai été très marqué, très impressionné par les témoignages qui ont montré ces conditions sur le terrain, dans des projets etc. Ça a été, me semble-t-il, un temps fort de ces journées.

Pour que la solidarité soit finalisée, il faut qu'elle devienne active, c'est-à-dire qu'elle ne soit pas simplement protocolaire, administrative, des modalités de prise en charge. Elle doit devenir plus volontaire, elle doit dépasser ces modalités historiques que vous connaissez bien, qui furent l'assistance, l'assurance. Elle doit œuvrer à faire société.

L'énergie que tout le monde a mise pour parler des liens signifie que nous ne vivons pas en société, qu'il faut sans arrêt faire société, que la société n'est pas une évidence. La société est un but.

Et donc, pour faire société, on a bien compris qu'il fallait non seulement défendre des droits (et peut-être de nouveaux droits), mais qu'il fallait aussi permettre des liens, ce qui est tout

UNE SOCIÉTÉ DOIT TOUJOURS ÊTRE VOULUE, SINON, IL N'Y AURAIT PAS D'ISOLEMENT SOCIAL

autre chose que simplement défendre des droits. Il faut mettre en lien, c'est-à-dire passer d'obligations à une implication. C'est ça, devenir solidaire.

Je peux remplir mes obligations professionnelles sans être solidaire du tout. Les lois que j'exécute sont peut-être solidaires, mais pas moi. Donc, s'il faut passer à l'implication, ça veut dire qu'il y a quelque chose à l'égard de ce dont nous avons à répondre, car nous commençons à comprendre qu'une solidarité peut

demeurer passive. On peut toujours faire un don, une fois par an. C'est déjà pas mal, d'ailleurs, mais ça ne va pas tout à fait suffire pour dire que l'on est un exemple de solidarité.

Vous voyez donc qu'une solidarité peut ne pas se soucier de socialiser les usagers.

Elle peut très bien, comme ça a pu être le cas historiquement, ne pas avoir le souci de les aborder. C'est-à-dire qu'il faut faire société. J'y tiens beaucoup, c'est comme la République, il faut faire République tous les matins. Si on croit qu'on est en République, on va perdre le second tour.

Une société doit toujours être voulue, sinon il n'y aurait pas d'isolement social.

Développer tout ce qui va permettre de nous reliaer, c'est cela qu'on peut appeler la coopération.

TROUVONS NOTRE PROPRE SENS AU PROGRÈS

La troisième idée est l'idée de progrès au sens traditionnel, c'est-à-dire le progrès économique (ça s'appelait la croissance), le progrès technologique (ça s'appelait l'automate), la mise en automatisation (le numérique en est un bel exemple) et je ne vous parle pas de l'intelligence artificielle parce que ce serait un régal.

Le progrès au sens traditionnel, aujourd'hui, n'est plus perçu comme un progrès. Voilà quelque chose de nouveau. Ça, ça ne date pas du XIX^e siècle. Ça veut donc dire que nous allons devoir donner un nouveau contenu à l'idée de progrès. Son sens traditionnel est une menace. Pour donner un nouveau sens à l'idée de progrès, il faut être en forme. L'innovation nous attend là-dessus. Je suis convaincu que nous sommes convoqués à des innovations conceptuelles. On ne peut plus penser comme avant, on ne peut plus agir comme avant. Mais vous le savez mieux que moi.

Il va falloir s'orienter dans l'action et s'orienter autrement. En effet, je crois, et ça fait une deuxième tâche lourde, qu'il va falloir définir une idée de la justice. Vous savez très bien que ce n'est pas du tout évident de savoir si une mesure est juste ou moins juste, si une action va vers la justice ou n'y va pas trop, et pourtant, pour une action sociale, c'est décisif.

Il va falloir définir un nouveau concept de justice. Je ne suis pas complètement certain que le concept d'égalité suffise. En effet, vous savez qu'aujourd'hui il y a des discussions

NOUS ALLONS DEVOIR DONNER UN NOUVEAU CONTENU À L'IDÉE DE PROGRÈS, SON SENS TRADITIONNEL EST UNE MENACE

souvent assez rudes pour définir la justice, soit comme égalité, soit comme équité. Vous voyez bien que c'est un débat, or, vous savez que ce n'est pas la même chose. L'égalité, c'est quand vous traitez tout le monde de la même façon, c'est à dire comme des semblables. L'équité, c'est quand vous traitez inégalement des personnes inégales.

Ce n'est pas tout à fait la même chose, ce n'est même pas du tout la même chose. Alors, égalité ou équité ? Demain, faut décider.

Ça veut donc dire, et ça a été très bien dit par une collègue juriste : offrir une aide ou répondre à un droit ? Là, on touche quelque chose qui se trouve au milieu de l'égalité et de l'équité.

Pourquoi est-il important d'avoir une clarification sur la justice de nos actions ? Parce que personne au monde ne mérite ces conditions de départ. Si vous venez d'un milieu favorable, eh bien, tant mieux pour vous. Si vous venez d'un milieu défavorable, c'est vraiment injuste pour vous. Vous ne le méritez pas, ni les favorables, ni les défavorables. Là, au moins, personne ne mérite rien. Or, c'est là que se trouvent les injustices.

Cela signifie que vous arrivez à une problématique, et de l'idée de progrès, et du concept de justice. Et je voudrais vous rendre sensibles à quelque chose qui a vraiment motivé mon désir et de mon souci de complémentarité et de clarification : je crois qu'on peut avoir la même problématique à propos de la notion de relation. Là aussi, il faut être vigilant, une relation n'est jamais une valeur en soi. Il faut se calmer.

Vous le savez très bien en tant que travailleurs sociaux, il y a des relations qui nous fondent et il y a des relations qui nous accablent. Par exemple, la famille : il y en a qui ne sont pas nécessairement porteuses. Donc il y a les relations qui nous développent, vous avez raison de les favoriser et vous le faites de manière régulière et admirable, mais il y a aussi celles qui nous détruisent. Ça veut dire que soutenir, qu'accompagner, c'est apprendre à en juger.

Que valent les relations ?

Là, on ne peut pas dire « faut pas juger dans la vie ». Si on ne peut pas juger si une relation accable ou développe, il faut changer de job. Un travailleur social convoque en permanence sa faculté de juger, mais attention, pas de juger n'importe comment. Il ne faut pas juger selon des opinions mais selon des critères. Nous verrons plus tard la différence entre les deux.

C'est comme les gens qui se disent « j'ai trois cents amis sur Facebook », mais en fait, ils sont dans une étrange solitude. Ils sont en réseau mais pas en relation. Le numérique ne crée pas de relations mais crée des réseaux.

Un autre exemple souvent ignoré ou mal traité, et les enseignants le savent : il y a une sacrée différence entre apprendre et comprendre. Ce n'est pas parce que l'on peut tout savoir avec Internet qu'on y comprend



quelque chose. Vous allez en trouver qui vous disent : « Les profs, plus trop besoin, il y a tout dans la petite boîte. » C'est sûr, vous pouvez apprendre plein de choses dans la petite boîte et sur l'écran. Pour les comprendre, il va falloir quelqu'un.

Tout le monde pige qu'il y a de l'inflation, mais les spécialistes des causes de l'inflation ne sont pas aussi nombreux. Apprendre est

différent de comprendre, cela réclame et convoque notre jugement.

Par exemple, vous avez tous remarqué qu'apprendre à se servir d'un correcteur d'orthographe (ce qui rend service à ceux qui ignorent l'orthographe), ça n'a jamais appris l'orthographe à quelqu'un. Vous « apprenez » à vous servir d'un correcteur, mais vous ne « comprenez » toujours rien à l'orthographe. Je vous l'avais dit que les deux verbes étaient faiblement distincts.

Ça veut dire, et j'en arrive au point suivant, qu'il s'agit de s'orienter, et de s'orienter par une « nouvelle éthique ». Ça a été employé par plusieurs d'entre vous et j'ai trouvé ça intéressant. Vous avez mis l'accent sur deux valeurs essentielles de cette nouvelle éthique qui nous fait agir, nous met en mouvement, nous incite à coopérer.

complexité (ça fera plaisir à Michel LAFORCADE). Pourquoi ?

Parce que quand vous parlez de dignité, cela renvoie à un être auquel on accorde une valeur inconditionnelle en soi. Ça veut dire quoi « en soi » ? Ça veut dire que j'accorde à un être une valeur indépendante de sa situation, c'est-à-dire indépendamment de sa situation de handicap, de sa culture ou de son manque de culture, de son âge. La notion de dignité n'est donc pas une évidence.

Être attentif à la dignité d'une personne, et c'est pour ça je crois qu'elle est effectivement une valeur de la complexité, c'est prendre en compte qu'une partie affecte le tout. Je reviens sur la définition du premier conférencier qui est tout à fait exacte, empruntée effectivement à la philosophie d'Edgar MORIN. Quand j'affecte une partie, j'affecte la totalité d'un être, pas simplement une partie de cet être.

Eh bien, ces pauvres petits objets disparus affectent la totalité de votre être et pas simplement le tiroir de votre commode.

C'est ça, la dignité. C'est-à-dire qu'un geste, un acte, un objet peut affecter l'unité d'un être.

Je m'intéresse également au langage, savez-vous qu'il y a des mots qui ne sont pas des mots ? Il y a des mots qui sont des blessures. Le langage, quand il n'est que du langage, c'est cool, ça se termine par « cause toujours ». Mais quand les mots sont des choses, quand les mots affectent la totalité d'un être alors qu'ils ne sont qu'une partie, ils peuvent devenir des blessures.

Pour donner un sens concret à la dignité, c'est une valeur absolue, inconditionnelle, ce mot vous est cher. Ce n'est pas facile de se hisser à la hauteur d'une valeur en soi, vraiment pas facile. Contrairement à une valeur relative, une valeur en soi ne peut pas être abandonnée. Je ne peux pas dire à mon enfant : « Tu n'es plus mon gosse parce que tu n'as pas la moyenne » et rendre mon affect relatif à ses résultats. Ça, je ne peux pas.

Alors, la dignité, vous la rendez visible et observable par le respect. Là aussi, on va creuser un peu. Le respect, ce n'est pas simplement de se dire bonjour. Il y a des gens polis et pas du tout respectueux. Bien sûr qu'il faut dire « bonjour » aux personnes âgées, mais de là à dire que vous faites le geste essentiel du respect dans l'histoire de l'humanité, non.

Le respect, c'est une capacité à tenir une distance envers autrui, alors que l'on croit que c'est fusionnel, chaleureux, enthousiaste : ça n'a rien à voir avec le respect.

« À tenir une distance » car l'autrui n'est pas un être « disponible » au sens « à ma disposition ». Il n'est pas disponible à mes désirs car il n'est pas nécessairement disponible à mes pulsions. Il n'est pas disponible à mes pouvoirs, à mes humeurs. Lorsque j'ai compris ça, je respecte les gens.

Pour être plus clair, cette notion de respect consiste à maintenir une distance car je dois faire comprendre aux personnes qu'elles ne sont pas disponibles à ce que je suis et je dois m'interdire des comportements à leur égard. Non pas me débaucher dans des attouchements qui interviennent quand je crois que les dames sont disponibles à mes pulsions. C'est ça, le vrai problème du respect.



LA DIGNITÉ, ABSOLUE ET INSAISSABLE

La première est une valeur très ancienne, plus qu'historique, carrément immémoriale, c'est la dignité. Se soucier de la dignité, c'est peut-être innovant, mais la notion de dignité, pas du tout. On ne vient pas d'inventer la dignité, croyez-moi. La dignité, c'est une valeur de

Alors, bien sûr, vous pouvez prendre des exemples tragiques comme celui du viol. Le viol n'affecte pas seulement le corps, il affecte la totalité de l'être. Il n'y a pas à en discuter. C'est pour ça que c'est indigne.

Autre exemple : un cambriolage vous prive de bijoux ou d'objets sans grande valeur auxquels vous teniez mais, pour vous, ces objets faisaient sens. C'est de l'ordre du mémorable.

Pour revenir à la notion des droits de l'homme, la notion de dignité déborde sur celle de droit. Vous ne ferez jamais de la dignité un droit, parce que la dignité désigne un être que je ne dois pas saisir.

La dignité désigne un insaisissable, des êtres qui ne sont pas à ma disposition et qui n'ont pas à me subir. Comment voulez-vous légiférer sur l'insaisissable ?

Cela veut dire que c'est une notion éthique plus que juridique, liée à nos conduites plus qu'aux droits.

Exemple d'insaisissable : que sait-on de ce qui se passe dans la tête d'une personne atteinte de la maladie d'Alzheimer ? Le mental, ce n'est pas simplement le cérébral. Le cérébral est l'organe du mental. Vous pouvez bien faire des électrochocs (attention, les neurosciences, si elles sont à la mode, il ne faut pas nécessairement qu'elles y restent).

Ça veut donc dire que je peux arriver à savoir ce qu'il en est du cérébral, mais du mental, il faudrait être vraiment excessif pour croire que je sais ce qu'il représente.

Qu'est-ce que je sais de ce qui se passe dans la tête d'un mourant ? Il va falloir légiférer dans l'avenir, il va falloir innover.

Qu'est-ce que je sais de ce qu'il y a dans la tête d'un adolescent ? Surtout pas ce qu'il vous dit. Déjà, vous savez ce qu'il n'y a pas.

L'AUTONOMIE OU LA DÉTERMINATION PROPRE

Cela m'amène à la deuxième valeur de référence qui a animé votre réflexion. C'est une éthique non plus seulement de la dignité, mais une éthique de l'autonomie. Une éthique qui vise, et je ne peux que vous suivre, l'autonomie du sujet. Qu'est-ce que cela signifie ? Il faut faire la différence entre « être déterminé par » et « se déterminer à ». Distinguer « être déterminé par », ce que nous sommes tous (par un milieu, une éducation, un contexte), et « se déterminer à » : ça, c'est l'autonomie. L'autonomie siège dans cette distinction entre ces deux notions et non pas dans l'indépendance. Personne au monde n'est indépendant. Vous êtes dépendants de votre santé, de votre salaire, de la santé de vos enfants, etc. Ça ne vous empêche pas d'être autonomes. Il y a eu un bel exemple également pris par notre collègue juriste, je le reprends tel quel, c'est vraiment du plagiat : il y a une différence entre « apporter une aide alimentaire » (ici, on est déterminé par la précarité) et « s'alimen-

ter » (là, on se détermine à quelque chose). L'exemple était remarquablement choisi.

On aborde donc concrètement l'autonomie lorsqu'on est attentif à ce qui ne détermine pas un être. En tant que travailleurs sociaux, on a plus souvent l'habitude d'être attentif à ce qui détermine un être, et c'est normal. Changer de paradigme et aller voir du côté de l'autonomie, c'est se rendre attentif aux petites zones, à ce qui ne détermine pas un être, c'est-à-dire là où sa situation contient du possible. Donc on est attentif à l'autonomie lorsqu'on distingue un déterminisme d'une fatalité, d'un fatalisme.

L'AUTONOMIE EST LA FINALITÉ DE VOTRE ACTION ET, EN MÊME TEMPS, C'EST LE POINT DE DÉPART DU SENS DE CETTE ACTION

Si les gens étaient déterminés en totalité, votre travail n'aurait aucun sens.

L'autonomie est la finalité de votre action et, en même temps, c'est le point de départ du sens de cette action. Pas simple de regarder, auprès des usagers, là où ils ne sont pas trop déterminés, où il y a du possible, et essayer d'œuvrer de façon à les rendre un peu plus autonomes.

J'ai bien apprécié aussi l'idée qu'on innove lorsqu'on change de méthode, l'innovation est une innovation de la méthodologie : là, on change de méthode.

COOPÉRER, C'EST SE REMETTRE EN QUESTION

J'en arrive à mon dernier point. Tout ceci m'amène à essayer de comprendre ce que veut dire « coopérer ». Commençons par les choses simples : cela veut dire « agir ensemble ». Mais attention, il ne s'agit pas d'agir ensemble à partir d'opinions, il s'agit d'apprendre ensemble à partir d'une situation quelles que soient nos opinions. Vous avez remarqué que ce n'est pas évident de passer par-dessus ses opinions. Ça veut donc dire, et ça a été évoqué plusieurs fois, qu'une même réalité, la réalité sociale par exemple, se compose de plusieurs situations.



Prenons un exemple traditionnel entre un ouvrier et un patron. Il n'y a pas seulement des différences d'opinions, il y a une différence d'ancrage dans le réel. Ils ne sont pas dans la même « situation » alors qu'ils sont dans la même « réalité ». Ils sont dans la même entreprise, dans la même période de crise, dans le même contexte. On essaiera de retenir la différence entre les deux parce qu'elle est décisive.

Cela veut dire que tout être humain est situé, d'où des conflits possibles. Et vous savez qu'un conflit, ça se gère.

Mais il y a une limite : ça se gère tant que ce n'est pas un affrontement, car, dès qu'il y a affrontement, ça ne se gère plus. Le problème est qu'un affrontement va créer des identités. Il y a « les pour » et « les contre », ou il y a eu « les collabos » et « les résistants ». Ça ne crée absolument pas de la coopération.

C'est avant les affrontements que la coo-



COOPÉRER, C'EST REPENSER CE QUE NOUS FAISONS

Toutefois, n'attendez pas que toutes les valeurs deviennent communes. Il y a des valeurs qui ne peuvent pas devenir communes. Celles qui sont des sources de sens. Par exemple, si votre source de sens est la religion, vous ne pourrez pas avoir cette valeur commune avec quelqu'un qui est athée. Vous allez pouvoir vous entendre, mais pas avoir cette valeur commune. Vous n'aurez pas la notion de foi en commun.

Donc il y a des valeurs qui doivent rester particulières (la manière d'éduquer ses enfants, etc.), mais regardez de manière pragmatique les valeurs qui peuvent devenir plus collectives.

Laissez tomber celles qui restent particulières, celles qui sont liées à l'ancienneté. Décider d'une coopération, ce n'est pas une simple affaire de bonne volonté, c'est une affaire d'exigences. Ces exigences, les voilà :

- La référence à un contexte (dans quel contexte je me trouve),
- Des situations à comprendre comme étant problématiques (on ne peut plus continuer comme avant),
- L'accès à des finalités communes (ne pas simplement se dire qu'il faut que l'on change),
- Identifier ce que cette coopération va devoir interrompre, corriger, identifier, modifier dans nos pratiques actuelles.

L'avenir n'est pas promis. L'idée de progrès est en panne. On a vu que nous avons à la redéfinir. En revanche, il est possible. C'est moins grandiose, mais c'est plus actif.

Personnellement, je ne fais pas partie des personnes qui considèrent qu'il faut rêver, je fais plutôt partie des personnes qui considèrent que l'on est actif lorsque l'on se réveille.

Je considère, selon une phrase que j'aime beaucoup de Machiavel (il faut bien, en tant que philosophe de métier, avoir une citation de philosophe) qui avait cette idée qui, je trouve, est une norme de l'action : « Une idée vraie, c'est une idée réalisable. » C'est ce qui fait que je ne suis pas partisan des rêves, de l'utopie. Une idée vraie, c'est une idée réalisable, audacieuse, mais réalisable.

Alors, bon courage à vous tous. Merci.

pération est possible. Les personnes, lorsqu'elles sont dans des affrontements, risquent toujours de se déterminer en s'opposant les unes aux autres et pas en coopérant. Un conflit qui tourne mal, un affrontement qui s'ensuit enferment dans des identités. Par contraste, je dis bien par contraste, une coopération doit ouvrir du possible, et non pas de l'identité, en définissant des enjeux communs.

Cela change déjà le sens du mot « coopérer » ou, du moins, l'enrichit. Coopérer signifie passer des identités de postures, de rôles ou de statut à des convergences. Car le travail, tout travail, sépare les êtres et les unit à la fois. Ça ne fait pas qu'unir, il n'y a qu'à parler de la première cause de discrimination qu'est le revenu.

Ça veut donc dire que tout travail, à la fois, sépare, fragmente (chacun sa tâche) et unit ses agents pour œuvrer à un résultat.

Coopérer, c'est composer une action en ne se contentant plus des réponses établies, c'est donc nécessairement repenser ce que nous faisons. Cela veut dire une sacrée exigence : on ne peut coopérer que si l'on rend problématique sa manière de faire. Les gens contents d'eux ne coopèrent pas, ils affirment.

On ne peut coopérer que si l'on perçoit la nécessité de s'orienter autrement. Il faudra donc dépasser la pluralité des points de vue et des opinions à essayer un projet. Cela signifie encore qu'il n'y a pas de coopération dans une soumission. Les violences conjugales montrent qu'il n'y a pas de coopération dans la soumission, pour vous changer un peu d'exemple.

Ça veut dire qu'une autonomie s'impose : on ne peut pas coopérer si on n'est pas un agent libre. Je vous donne une petite règle de méthode : pour coopérer, il faut des valeurs de référence communes.



PAULINE DUBOIS
PRÉSIDENTE DE L'ACTAS

Chers collègues, je vais être très brève et je ne vais pas parler du fond, pour ce qui me concerne, parce que je sais que vous êtes très nombreux à venir de très loin et que vous devez retourner rapidement à vos affaires. Nous ne sommes que mercredi, alors que nous avons festoyé hier soir, en conséquence, je vous rappelle qu'il vous reste encore deux jours de travail avant d'être en week-end.

Donc ces quelques mots pour vous remercier, une fois de plus, d'avoir été présents et de vous être éclatés, car lorsque l'on vous voit rayonner, le travail de l'ACTAS a du sens.

D'après les premiers échos et premiers retours, j'ai pu constater que vous aviez passé du bon temps et il m'a semblé que vous aviez trouvé ce que vous cherchiez. Je remercie nos intervenants car ils contribuent à la qualité de nos rencontres et je remercie notre animateur, Pascal MASSIOT, dont c'était la première fois. Je dis « animateur », ce n'est peut-être pas le bon terme, mais tu l'as très bien fait, alors, félicitations.

Nos intervenants nous ont un petit peu bousculé, mais nous vous avons prévenus avant de venir. Je voulais aussi vous dire, chers collègues : prenez le temps, quand nous annonçons les thématiques du congrès, de revenir vers nous pour nous faire connaître vos bonnes pratiques. Et n'oubliez pas de participer l'année prochaine aux Appels à Manifestation d'Intérêt. Tous les gagnants ont tenté leur chance !

J'espère que notre énergie, celle du conseil d'administration est contagieuse pour vous donner envie de ne pas attendre le prochain congrès pour vous impliquer et vous retrouver rapidement dans les groupes de travail de l'ACTAS, et que vous aussi, vous allez vous appliquer la méthode de « l'aller-vers »

pour venir vers nous. Certains d'entre vous qui ne sont pas encore membres du conseil d'administration m'ont demandé de créer de nouveaux postes tels que vice-président en charge du dancefloor et vice-président en charge de la playlist de la soirée de gala. Il va peut-être y avoir bousculade pour accéder à ces positions prestigieuses au sein du réseau. Malheureusement, ces postes de VP ne seront pas créés... En revanche, je vous propose de nous rejoindre pour travailler sur la stratégie adhérents, et la convivialité fait partie de notre stratégie adhérents. Nous reviendrons vers vous prochainement avec un questionnaire qui aura pour but de faire un bilan de nos services à l'adhérent et de relancer notre dynamique.

Concernant le Congrès 2023, nous n'avons pas encore choisi la destination. Mais nous avons approché plus ou moins subtilement des collègues présents pendant ces rencontres.

D'ailleurs je voulais présenter mes excuses aux collègues de La Teste-de-Buch, de l'île de Ré, de Grande-Synthe, de Quimper, de Cherbourg, de Nanterre car nous avons été particulièrement insistants avec eux pendant ces deux journées. Ne vous inquiétez pas, nous reviendrons rapidement vers vous en coulisses pour nous projeter sur les trois prochaines éditions de 2023, 2024 et 2025. Et il y aura de la place pour tout le monde.

Enfin, je voulais vous donner un objectif individuel à chacun, allez chercher autour de vous, sur votre territoire, trois collègues avec qui vous entretenez des relations pour les faire adhérer au réseau. Le nombre fait aussi la légitimité du réseau. Nous sommes à un moment de bascule générationnelle dans notre secteur d'activité et il faut chercher tous les petits nouveaux, tous les petits jeunes et les moins jeunes, ceux qui changent de poste, ceux qui se sont perdus

pendant la crise sanitaire et qui ont découvert leur vocation pour le social. Il faut tous aller les chercher et les faire adhérer.

Pour contacter l'association, vous pouvez vous adresser à Nicolas LÉAUTAUD que je félicite pour son travail de coordonnateur des rencontres. Il est notre homme de l'ombre et notre homme des relations au sein du réseau. Nous avons créé les relations pendant ce congrès mais il faut maintenir les réseaux, via LinkedIn notamment. Les membres du conseil d'administration et moi-même sommes accessibles et à l'écoute.

Je voudrais, pour terminer mon discours de clôture, prononcer des remerciements chaleureux aux équipes du musée et du département qu'on va appeler sur scène.

Émilie ALONSO, directrice du musée, Christelle REYMOND, chargée de locations et partenariats du musée, Bérénice MOULIN, qui vient de prendre ses fonctions, régisseuse pendant ces journées, Yvan MATHEVET, responsable des publics, Stéphane GAUCHER, directeur général adjoint chargé du pôle social et des relations publiques du Rhône, Catherine GIRARD, directrice territoriale des solidarités, Anne-Sophie FAELCHLIN, les agents d'accueil, les agents de la sécurité du musée, le personnel administratif.

Parce que sans eux, il n'y aurait pas de congrès.

Bravo à vous !

Bon courage, à l'année prochaine et merci !



RETROUVEZ
L'INTÉGRALITÉ
DU DISCOURS
EN VIDÉO





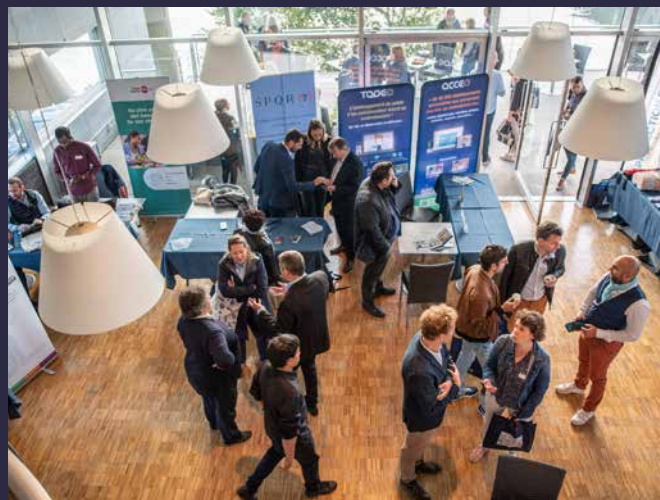
RETOUR EN IMAGES

**MERCI À NOS
PARTENAIRES ET
EXPOSANTS**











L'ACTAS REMERCIE SES PARTENAIRES



ET SES EXPOSANTS

